

SEANCE DU  
28 JANVIER 2026

**Nombre de conseillers en exercice :**  
71

**Nombre de conseillers présents :**  
54

**Date de convocation :**  
22 janvier 2026

**Date d'affichage :**  
30 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de M. David MARTI, président

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

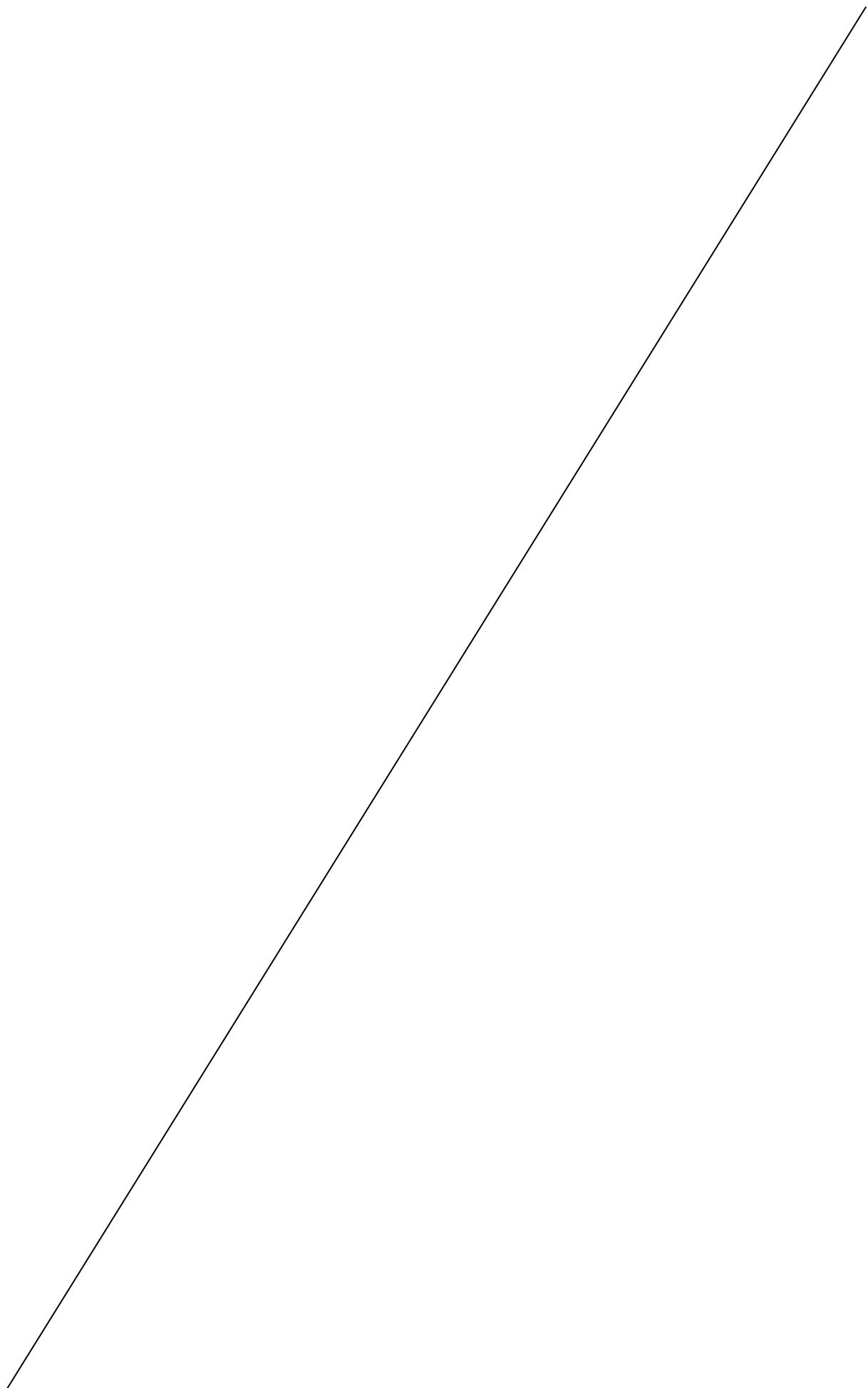
**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdulkader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Didier LAUBERAT  
Mme Monique LODDO  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Alexandra MEUNIER  
M. Jean PISSELOUP  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Denis CHRISTOPHE



Vu le Code l'environnement et notamment les articles L.229-26, R.229-51 à R.229-56,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat air énergie territorial,

Vu la délibération n°20SGADL0098 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relative à l'adoption par la Communauté Urbaine de son plan climat air énergie territorial,

Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Communauté Urbaine a adopté son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le PCAET est l'outil stratégique d'organisation et de planification en matière de lutte contre le changement climatique sur le territoire. Il doit permettre le lancement de projets, en lien avec la transition énergétique. Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a pris le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, et d'animateur des actions du PCAET. La démarche vise à organiser une gestion durable et économique des ressources énergétiques, tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques. Elle vise également à limiter au sein de la Communauté Urbaine, les émissions de gaz à effet de serre, tout en développant une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, les PCAET doivent être mis à jour tous les 6 ans et faire l'objet d'un bilan à mi-parcours. Ce bilan vise à mesurer la mise en œuvre effective du PCAET, évaluer les résultats obtenus, et adapter la stratégie en fonction des avancées, des difficultés rencontrées et des évolutions contextuelles. Cette évaluation se veut à la fois qualitative et autant que possible, quantitative, avec l'ambition de renforcer la dynamique collective, initiée depuis 2020.

Ce bilan est donc un outil essentiel permettant d'assurer un suivi et une évaluation de la démarche de mise en œuvre du PCAET. Il suit les objectifs suivants :

- Évaluer l'avancement des actions prévues et des résultats obtenus ;
- Apprécier l'adéquation des moyens mobilisés ;
- Identifier les réussites, les difficultés et les enseignements à tirer ;
- Renforcer la mobilisation des acteurs et la transversalité de la démarche ;
- Proposer des ajustements stratégiques et opérationnels pour la suite du PCAET ;
- Favoriser la lisibilité et la légitimité de l'action publique auprès des partenaires et citoyens.

La particularité du présent bilan est qu'il intervient en fin de parcours, ce qui a amené la Communauté Urbaine à adopter une approche, non-seulement d'évaluation, mais aussi une démarche prospective anticipant ainsi partiellement la révision du PCAET à partir de 2026. Cette démarche prospective se traduit en particulier par des préconisations générales et recommandations pour le renouvellement futur du PCAET. Celles-ci concernent les actions classées par thématique et la question de la gouvernance.

Ce bilan a mis en évidence :

- Un niveau d'avancement général du plan d'actions globalement satisfaisant avec 88% des actions engagées parmi lesquelles 38% sont achevées ou intégrées (l'étape clé de l'action est achevée et la suite de l'action s'inscrit dans les pratiques de fonctionnement courant)
- Des trajectoires d'évolution des données territoriales climat-air-énergie (consommations d'énergie finale, émissions de gaz à effet de serre et production d'énergies renouvelables)

pour le moment conformes aux ambitions fixées dans le PCAET

- L'existence de nombreuses actions initialement absentes du PCAET mais qui ont émergé durant sa mise en œuvre et contribuent à ses objectifs

Les préconisations générales formulées dans le cadre de bilan portent sur :

- Une plus grande ouverture du plan climat aux acteurs du territoire, en particulier les entreprises du tissu industriel, particulièrement impliquées sur les questions énergétiques ;
- La prise en compte de l'enjeu d'harmonisation du PCAET et des documents d'urbanisme lors de leur mise à jour à partir de 2026 ;
- L'exploration de l'opportunité des labels en matière d'amélioration continue ;
- La mise en valeur des bonnes pratiques mises en œuvre afin d'inciter les entreprises et les citoyens à réaliser certaines actions ;
- La mise en valeur des initiatives locales des communes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver le bilan mi-parcours du Plan climat air énergie territorial de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Bernard FREDON



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Bernard FREDON



Le secrétaire de séance,  
Denis CHRISTOPHE



# Plan Climat-Air- Énergie Territorial

---

**Bilan à mi-parcours**

Décembre 2025

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Bilan à mi-parcours.....  | 1  |
| Introduction .....  | 3  |
| 1.    Rappel du contexte .....  | 3  |
| 2.    Objectifs d'un bilan à mi-parcours du PCAET .....                               | 3  |
| 3.    Méthodologie.....   | 4  |
| I Constats.....   | 5  |
| 1.    Retour sur les orientations stratégiques du PCAET.....                          | 5  |
| 2.    Analyse territoriale : données de consommation Climat / Air / Energie.....      | 10 |
| 3.    Articulation avec les documents stratégiques et les bilans annuels .....        | 16 |
| 4.    Retour sur la gouvernance et le suivi du PCAET .....                            | 18 |
| II Diagnostic .....   | 20 |
| 1.    Bilan quantitatif de l'état d'avancement des actions .....                      | 20 |
| 2.    Analyse par thématique.....   | 20 |
| Rénovation de l'habitat.....  | 20 |
| Mobilité transport.....   | 21 |
| Ressources et gestion de l'eau .....  | 22 |
| Economie circulaire .....   | 24 |
| Gestion du patrimoine communautaire.....  | 25 |
| III Préconisations .....  | 30 |
| 1.    Préconisations générales et enjeux d'évolutions.....                            | 30 |
| 2.    Recommandations de valorisation et de mise en œuvre d'actions par thématique .. | 31 |
| 3.    Recommandations concernant la gouvernance et le suivi du PCAET .....            | 35 |
| Annexes.....  | 37 |

# Introduction

## 1. Rappel du contexte

Le **Plan Climat-Air-Énergie Territorial** (PCAET) est un document stratégique visant à structurer l'action de la collectivité face aux enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Il permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire intercommunal. Il s'agit à la fois d'un outil réglementaire<sup>1</sup> et d'un cadre fédérateur pour engager l'ensemble du territoire dans la transition écologique. Il suit une démarche de développement durable

Le PCAET vise notamment à établir une stratégie :

- De réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- De réduction de la dépendance énergétique du territoire ;
- D'adaptation aux conséquences du changement climatique.

**La Communauté Urbaine Creusot Montceau** a adopté en **2020** son PCAET pour une durée de 6 ans. Conformément aux obligations légales, celui-ci s'appuie sur un diagnostic territorial et décline à la fois la stratégie de la collectivité ainsi qu'un programme d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire, la CUCM a donc structuré son plan d'actions autour de **60 mesures** réparties en **huit thématiques** clés :

- Rénovation de l'habitat ;
- Mobilité transport ;
- Ressources et gestion de l'eau ;
- Economie circulaire ;
- Gestion du patrimoine communautaire ;
- Energies renouvelables ou de récupération ;
- Alimentation ;
- Animations et dispositifs support.

Au vu de l'ambition fixée en 2020, le choix a été fait de se focaliser sur les **48 actions prioritaires** parmi les 60 initialement identifiées. Ces **48 mesures** font chacune l'objet d'une **fiche action détaillée**, avec notamment un porteur d'action pour chaque fiche. Elles font aussi l'objet d'un suivi annuel opérationnel.

## 2. Objectifs d'un bilan à mi-parcours du PCAET

Le présent bilan s'inscrit dans les obligations du **décret n°2016-849 du 28 juin 2016**. Il vise à mesurer la mise en œuvre effective du PCAET, évaluer les résultats obtenus, et adapter la stratégie en fonction des avancées, des difficultés rencontrées et des évolutions contextuelles.

---

<sup>1</sup> Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants

Cette évaluation se veut à la fois qualitative et autant que possible, quantitative, avec l'ambition de renforcer la dynamique collective initiée depuis 2020.

Le bilan à mi-parcours est un outil essentiel permettant d'assurer un suivi et une évaluation de la démarche de mise en œuvre du PCAET. Il suit les objectifs suivants :

- Évaluer l'avancement des actions prévues et des résultats obtenus ;
- Apprécier l'adéquation des moyens mobilisés ;
- Identifier les réussites, les difficultés et les enseignements à tirer ;
- Renforcer la mobilisation des acteurs et la transversalité de la démarche ;
- Proposer des ajustements stratégiques et opérationnels pour la suite du PCAET ;
- Favoriser la lisibilité et la légitimité de l'action publique auprès des partenaires et citoyens.

La particularité de ce bilan « à mi-parcours » est qu'il intervient plutôt en fin de parcours, ce qui nous amène à adopter une approche, non-seulement d'évaluation, mais aussi une démarche prospective anticipant ainsi partiellement la révision du PCAET à partir de 2026. Ainsi, nous présenterons dans la troisième partie de ce document des préconisations générales et recommandations pour le renouvellement futur du PCAET. Celles-ci concernent les actions classées par thématique et la question de la gouvernance.

### **3. Méthodologie**

Afin de mener à bien ce bilan à mi-parcours, nous avons appliqué une méthodologie en trois phases :

- I. **Une phase de cadrage et collecte de données**, visant à compiler et analyser les tableaux de bord annuels et rapports d'avancement des actions du PCAET, mais aussi les écarts entre les objectifs initiaux du PCAET et les résultats obtenus. Cette phase a compris des entretiens avec la direction Prospective et développement, ainsi que des échanges avec les élus référents pour apprécier les dynamiques politiques et les ajustements nécessaires.
- II. **Une phase de diagnostic et d'analyse**, autour de l'avancement des actions et de l'actualisation des indicateurs territoriaux de suivi. Cette phase a notamment compris des entretiens individuels avec les porteurs de fiches actions du PCAET, permettant de recueillir des retours concrets sur la mise en œuvre, mais aussi un travail d'analyse des indicateurs territoriaux disponibles via l'observatoire régional ORECA et les outils internes.
- III. **Une phase de préconisations et de lecture critique du plan d'actions**, avec l'ambition de valoriser, non seulement les actions du PCAET, mais aussi les autres actions mises en œuvre pour concourir à la transition territoriale, non incluses initialement dans le PCAET. Pour cela, nous avons adopté une lecture croisée des documents cadre et des bilans annuels de la collectivité et adopté une démarche

prospective lors de nos échanges avec les directions ainsi que les partenaires de la collectivité.

## I Constats

### 1. Retour sur les orientations stratégiques du PCAET

#### *Rappel des orientations retenues en 2020*

La définition d'une stratégie lors de l'élaboration du PCAET en 2018-19 s'était déroulée de manière itérative en impliquant des acteurs du territoires. Les orientations stratégiques retenues en 2020 concernaient cinq secteurs. En voici une synthèse :

- **Bâtiment résidentiel et tertiaire** : massifier la rénovation énergétique, promouvoir l'usage des énergies renouvelables, soutenir les projets écocitoyens, utiliser des matériaux durables et gérer l'eau de manière responsable.
- **Mobilité** : réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant les mobilités douces (marche, vélo), le covoiturage, l'intermodalité, et en optimisant les déplacements professionnels (en intégrant ces objectifs dans le PLUi).
- **Industrie** : accompagner les projets valorisant les énergies fatales et réduisant les émissions et accompagner les initiatives imitant les besoins de transport.
- **Agriculture** : promouvoir les matériaux biosourcés, développer les énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation) pour les déchets agricoles, renforcer la résilience climatique des exploitations et encourager les pratiques durables.
- **Production d'énergies renouvelables** : développer les installations solaires, géothermiques et de méthanisation, récupérer les énergies fatales, encourager les projets écocitoyens et valoriser les bâtiments publics et industriels pour la production énergétique.

#### *A mi-parcours, un regard nouveau sur les orientations arrêtées en 2020*

Le PCAET a permis de fixer une trajectoire, un fil de rouge des actions de transition environnementale.

Cinq ans après l'adoption d'une stratégie par la communauté urbaine, se pose la question de la « mise à jour » de la stratégie locale, dans un contexte marqué par une évolution de paradigme, allant d'un objectif général d'« atténuation » des effets du bouleversement climatique, à une emphase plus importante sur l'« adaptation » du territoire aux nouvelles réalités environnementales.

Les échanges avec les élus et les directions ont permis de porter un regard critique sur les orientations initialement retenues, avec l'ambition d'anticiper la rédaction du prochain PCAET :

- **Rénovation de l'habitat** : Le volet habitat a initialement largement été pensé sous l'angle de la rénovation énergétique des logements et de la lutte contre les passoires thermiques. Depuis la réglementation environnementale 2020, la qualité de vie dans le bâti est prise en compte autant en hiver qu'en été. Ainsi, on parle de plus en plus de lutte contre les « bouilloires thermiques », terme désignant les logements considérés comme invivables durant les épisodes de fortes chaleurs. L'application de la loi ZAN de 2023 a depuis entraîné un changement de paradigme avec un nouvel accent sur la sobriété foncière, la densité des formes d'habitat et la lutte contre la vacance.
- **Mobilité et transports** : Le territoire reste encore aujourd'hui très dépendant de la voiture, avec peu de système de contraintes imposées aux voitures (stationnement, trafic), ce qui a potentiellement pour effet de limiter l'attractivité du transport collectif. Plusieurs actions ont cependant été mises en œuvre telle que la gratuité des bus pour le transport scolaire, l'évolution de la flotte de bus, la présence de navettes TGV assurées pour toutes les dessertes, etc. En parallèle de ces actions visant à renforcer le transport collectif, un enjeu important à explorer est l'analyse des flux domicile-travail, polarisés par les grandes zones d'emplois du territoire, au sein de la Communauté Urbaine et avec les territoires proches, dont en particulier entre le Grand Chalon et la CU Creusot Montceau dans un contexte de flux relativement équilibrés.
- **Ressources et gestion de l'eau** : Le PCAET a initialement été principalement axé autour de la préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau, notamment à travers des actions de protections des captages du territoire (barrages de la Sorme, du Martinet, du Haut Rançon, de la Noue et de Saint Sernin, sources de Broye...). Depuis, les questions de gestion de l'eau à la parcelle et de « désimperméabilisation » des sols au sens large se sont ajoutées. La stratégie s'inscrit par ailleurs autour d'un enjeu de solidarité intra et extra-communautaire dans lequel des interconnexions pourraient être envisagées avec les syndicats voisins, plus sensibles que la CUCM au stress hydrique.
- **Economie circulaire** : Le PCAET prend déjà en compte les enjeux de réduction et de gestion des déchets. Plusieurs actions portent sur cette thématique (mise en place d'une ressourcerie, élaboration d'un PLPDMA<sup>2</sup> ...). Néanmoins, l'ambition sur ce thème a largement évolué ces dernières années avec une évolution de la réflexion allant de la gestion et la collecte des déchets, aux enjeux de prévention. Le service Prévention des Déchets, au sein de la direction de la Gestion des déchets, s'est d'ailleurs constitué à peu près au même moment que l'élaboration du PCAET, dans la

<sup>2</sup> Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

continuité d'une démarche « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » menée de 2016 à 2019. Aujourd'hui, le volet Economie Circulaire, limité à quelques actions en 2020, devient plus central, avec l'émergence de nouvelles actions structurantes, détaillées en annexes (Expérimentation de casiers connectés et « bio-seaux » ...).

- **Gestion du patrimoine communautaire** : La rénovation du patrimoine était, et reste toujours, l'un des enjeux clés du PCAET en particulier en terme d'exemplarité de la collectivité. Les bâtiments à rénover restent nombreux. A noter, le patrimoine communautaire est compris ici au sens large : sont considérés le bâti mais aussi l'évolution des outillages d'entretien des voiries ou encore l'aménagement des zones d'activités en réduisant la consommation d'eau et d'énergie. L'adaptation des espaces publics au bouleversement climatique est aujourd'hui à développer, avec une réflexion autour de l'imperméabilité des sols, de la lutte contre les îlots de chaleur notamment et du « verdissement » de l'espace public en général.
- **Énergies renouvelables ou de récupération** : Pour le secteur « production d'énergies renouvelables », le territoire est nettement tourné vers le développement du photovoltaïque. En effet, les changements de contexte nationaux, avec la loi APER, qui crée de nouvelles obligations de productions d'énergies renouvelables, notamment solaires, et les impacts du contexte géopolitique sur les prix de l'énergie, ont favorisé la sensibilisation des collectivités et des acteurs locaux à l'intérêt de ce type d'installation et aux enjeux de développement de ces filières. De plus, des évolutions réglementaires portant spécifiquement sur le photovoltaïque, accompagnées d'une mobilisation forte des opérateurs du secteur, ont contribué à l'émergence de nombreux projets (essentiellement au sol, dont *agrivoltaïsme*) et le démarchage de nombreux opérateurs. Dans ce contexte, la mise en œuvre des actions du PCAET tournées vers le bois énergie a été limitée. La volonté de la collectivité de favoriser d'autres énergies renouvelables telles que la méthanisation a également été impactée par le contexte et les perturbations liées à la crise sanitaire. Pour autant, la séquence d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, également introduite par la loi APER, a permis à la Communauté Urbaine d'accompagner une sensibilisation et une information de ses communes aux différentes énergies renouvelables.
- **Alimentation** : L'accompagnement du monde agricole a été centré dans le PCAET sur les actions de développement de la méthanisation et de la valorisation du bois bocager ainsi que sur une action d'information des agriculteurs sur les pratiques d'adaptation au changement climatique. L'alimentation a, elle, été abordée de manière plus large, sous l'angle de la diversification des productions, des circuits courts et de la restauration scolaire. Depuis, l'alimentation a été remise au centre de la stratégie de la collectivité et est largement valorisée par le Projet Alimentaire Territorial (PAT), en cours d'élaboration. Celui-ci intègre de manière transversale, autour du maintien des filières existantes et de la diversification des productions, des enjeux de préservation de l'environnement (eau, biodiversité), à l'instar de la

démarche pilote, animée par la direction de l'eau et l'assainissement de la Communauté Urbaine à l'échelle du bassin versant de la Sorme. Il intègre également des actions d'accompagnement des agriculteurs pour des exploitations plus « sobres » en énergie et en émissions de gaz à effet de serre.

- **Animation du PCAET :** Sur 48 fiches actions suivies, 4 seulement font aujourd'hui l'objet d'un suivi par un porteur d'action « externe » à la collectivité. Les actions sont aujourd'hui pilotées et suivies mais le PCAET reste largement un projet « interne » à la Communauté Urbaine. L'enjeu identifié dans ce bilan est d'étendre à l'avenir le plan d'actions aux acteurs du territoire, en particulier les entreprises du tissu industriel, qui bien qu'accompagnées par la collectivité et mobilisées lors de groupes de travail (tout en étant elles-mêmes porteuses d'actions propres à leur patrimoine et leurs process), ne sont pas aujourd'hui pleinement associées à la démarche.



## L'enjeu industriel du territoire

La place de l'industrie dans le territoire creusotin-montcellien est aujourd'hui prépondérante. Le territoire compte une pluralité de filières et des entreprises telles que Michelin, Alstom Transport, Framatome ou encore Industeel France (filiale d'ArcelorMittal). En ce sens, il semble primordial de décarboner ce secteur très émetteur (environ 1/4 des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire) y compris sur le volet du transport de marchandises (dont les émissions de GES correspondent à la moitié de celles du secteur des transports soit environ 1/8 des émissions totales de GES du territoire). Néanmoins, cet enjeu environnemental doit être concilié avec le maintien et le développement du tissu industriel qui connaît un rebond inédit et des perspectives de création d'emplois dans les cinq années à venir (la part des emplois dans l'industrie sur le territoire étant de 21 % en 2021<sup>3</sup> contre 13,3% en 2018<sup>4</sup> au niveau national).

Les acteurs économiques du territoire et le tissu industriel ne sont pas absents du PCAET. Cependant, les porteurs d'actions du PCAET sont aujourd'hui presque exclusivement des agents territoriaux. Les actions directement portées par l'industrie sont aujourd'hui en partie absentes du PCAET, bien que plusieurs groupes de travail pour avancer vers la décarbonation et la réduction de la consommation d'énergie aient été lancés depuis 2020.

La mission économie et service aux entreprises de la CUCM, en collaboration avec les entreprises, a animé en 2023 des groupes de travail thématiques autour des thématiques de la **mobilité** (ex : plan de mobilité élaboré avec le Medef sur la zone industrielle de la Fiolle) et de la **consommation et la production d'énergie** (ex : sensibilisation des entreprises pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture). Cependant, ces actions d'incitation s'opèrent au cas par cas et il n'y a pas de plan mutualisé.

La stratégie de la collectivité a donc, jusqu'à présent, été celle de l'accompagnement des entreprises, comme l'illustrent les bonus financiers mis en place par la Communauté Urbaine pour les projets dépassant les obligations réglementaires dans le règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprise (construction et/ou rénovation).

On peut toutefois citer certaines mesures de contrôle, comme le travail mené avec les industriels du territoire pour recourir de plus en plus à de l'eau brute plutôt que de l'eau potable et pour limiter la consommation d'eau en général. Pour cela, la collectivité a influé le facteur prix, dégressif jusqu'alors, et qui favorisait les gros consommateurs. Cette action sur le signal prix, incitatif, a permis une évolution de la consommation d'eau de certaines entreprises.

<sup>3</sup> **Sources** : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024

<sup>4</sup> **Sources** : Insee, enquête Emploi

## 2. Analyse territoriale : données de consommation Climat / Air / Energie

### *Méthode d'analyse de consommation territoriale*

L'enjeu du PCAET est bien de décliner la stratégie de la collectivité pour les thématiques à enjeux climat, air et énergie. Le plan d'actions élaboré en 2018-2019 en constitue l'application concrète.

La plupart des actions du PCAET sont pour autant difficilement quantifiables. Il est par exemple ambitieux d'identifier avec certitude une relation de causalité entre l'application d'une action et la réduction des gaz à effet de serre émis à l'échelle territoriale.

Dans le cadre du PCAET, et afin d'avoir une vision fine des postes d'émission territoriaux prioritaires à considérer dans le plan d'actions pour identifier des trajectoires de réduction, un diagnostic initial avait été établi en 2017-2018 à partir des données recueillies par **la plateforme régionale OPTEER (la plateforme de l'observatoire ORECA)**. Ce diagnostic initial prenait l'année 2014 comme année de comptabilisation et permettait d'identifier, sur le territoire de la CUCM, par postes d'émission territoriaux :

- Les consommations énergétiques finales en GWh
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO2
- La production d'énergies renouvelables (ENR) et de récupération en MWh
- Les émissions de polluants atmosphériques (en t/an)
- Les données sur la séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt

Sur la base des données de l'observatoire croisées avec les gisements de maîtrise de l'énergie du territoire et avec des ambitions réalistes définies à moyen terme en lien avec les acteurs du territoire au regard des orientations opérationnelles identifiées lors d'ateliers thématiques, la collectivité avait ensuite défini des objectifs chiffrés sur ces 5 thématiques pour l'année 2030. Elle en avait déduit ou extrapolé, à évolution constante, les objectifs des années 2021, 2026 et 2050, permettant de suivre l'évolution sur le temps long.

### *Enjeu d'ajustement des objectifs initiaux suite à la mise à jour des indicateurs de suivi*

L'observatoire ORECA met régulièrement à jour ses données et leur historique au fil des évolutions des modalités de comptabilisation/évaluation. Les données de l'année de comptabilisation 2014 ont été **actualisées en octobre 2025** par rapport à l'analyse initiale prise en compte par la collectivité (2017-2018).

En conséquence, les données de l'année de référence 2014 ayant évolué, les objectifs initialement arrêtés par la CUCM se retrouvent aujourd'hui obsolètes. On peut par exemple s'appuyer pour illustrer ce propos sur les données de consommations énergétiques finales en GWh du territoire :

## Partie 1a - Consommations énergétiques finales en GWh<sup>5</sup>

|                                | Diagnostic initial (établi en 2017-2018) | Actualisation juillet 2025 de l'ORECA pour l'année de comptabilisation 2014 |
|--------------------------------|--|---|
|                                | Année de comptabilisation 2014           | 2014  |
| Résidentiel                    | 814                                      | 711   |
| Tertiaire                      | 260                                      | 378   |
| Transport routier              | 580                                      | 716   |
| Autres transports              | 43                                       | 43  |
| Agriculture                    | 59                                       | 66  |
| Déchets                        | 0  | 0   |
| Industrie hors branche énergie | 1 096                                    | 1 078   |
| Industrie branche énergie      | 85                                       | 77  |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>2 937</b>                             | <b>3 069</b>  |

Les données actualisées varient parfois largement pour une même année entre le diagnostic de 2017 et celui mise à jour en 2025. Afin d'ajuster les objectifs de la collectivité, et d'identifier les évolutions sur la période 2020-2025, nous proposons la méthodologie suivante :

*Nous considérons ici que l'importance de la stratégie se situe dans la trajectoire de réduction. Nous appliquons donc les mêmes % de réduction (ou d'augmentation dans le cas de la production d'énergie ENR) qu'initiallement prévus lors de l'élaboration du 2025. Ces pourcentages sont désormais simplement appliqués aux données mises à jour.*

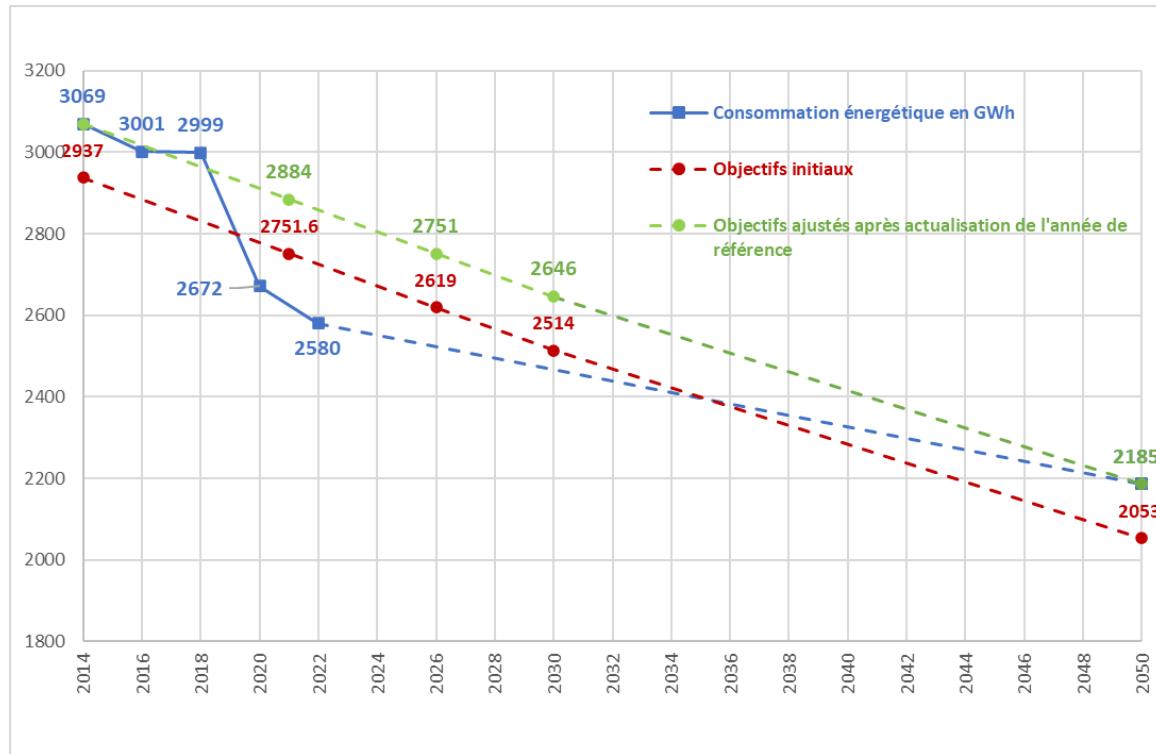
*Lors de l'élaboration du prochain PCAET, il sera ensuite nécessaire d'ajuster les objectifs en fonction des postes d'émission qui ont pu être négligés en 2020 mais qui apparaissent*

<sup>5</sup> **Source** : calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER (fiche territoriale n°8 : données réglementaires PCAET (cadre de dépôt 2020)), la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

aujourd'hui comme plus conséquents que prévu. Ces prochains objectifs seront de plus établis en cohérence avec les objectifs régionalisés de la future programmation pluriannuelle de l'énergie.

A partir de ces données, la consommation réelle mise en perspective avec les objectifs initiaux puis ajustés est présentée ci-dessous :

- **La consommation énergétique finale globale en GWh<sup>6</sup>**



L'actualisation des données effectuée par l'ORECA pour l'année 2014 n'a pas fortement impacté le total des consommations énergétiques finales en GWh, mais une hausse est tout de même perçue. En effet, lors du diagnostic initial en 2017/2018, le total était de 2 937 GWh contre 3 069 GWh suite à l'évolution du mode de calcul. Les secteurs qui ont été évalués à la hausse sont le tertiaire (consommation de 378 GWh en 2014 quand la première estimation était de 260 GWh) et le transport routier (716 GWh en 2014 pour une première estimation de 580). A l'inverse le secteur résidentiel est largement moins consommateur qu'initialement identifié. En ce sens, les objectifs de maîtrise des consommations énergétiques, ajustés sur la base actualisée, sont légèrement plus élevés.

<sup>6</sup> Source : calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER (fiche territoriale n°8 : données réglementaires PCAET (cadre de dépôt 2020)), la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

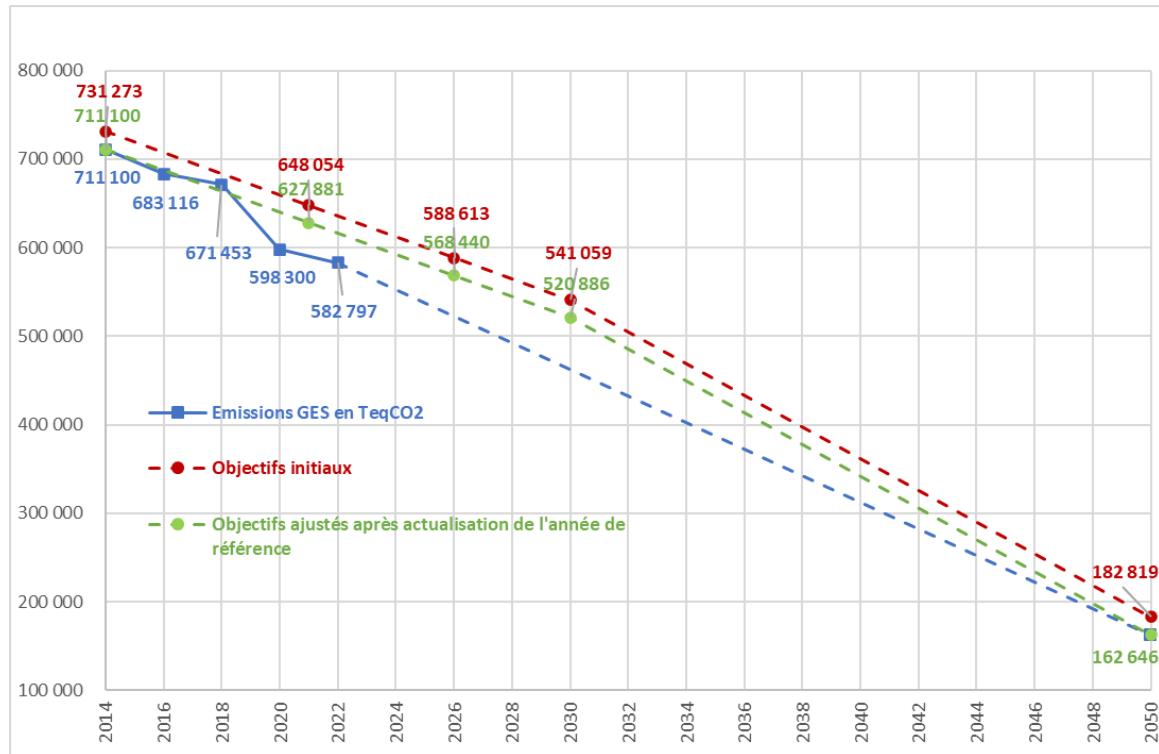
On distingue globalement une consommation réelle inférieure aux objectifs de la collectivité, à partir de 2019/2020. La trajectoire est donc pour le moment conforme aux ambitions fixées dans le PCAET.

**Evolution de la consommation énergétique du territoire de la CUCM en % par rapport à l'année de référence (2014) actualisée en 2025<sup>7</sup>**

2016      2018      2020      2022

|                                |            |            |             |             |
|--------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Résidentiel                    | 8%         | 1%         | -1%         | -13%        |
| Tertiaire                      | 5%         | 11%        | -2%         | 2%          |
| Transport routier              | -1%        | -3%        | -14%        | 0%          |
| Autres transports              | 0%         | -12%       | -29%        | -29%        |
| Agriculture                    | -37%       | -27%       | -19%        | -27%        |
| Industrie hors branche énergie | -12%       | -5%        | -24%        | -33%        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>-2%</b> | <b>-2%</b> | <b>-13%</b> | <b>-16%</b> |

- Les émissions de GES en TeqCO2<sup>8</sup>



<sup>7</sup> Source : calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER (fiche territoriale n°8 : données réglementaires PCAET (cadre de dépôt 2020)), la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

<sup>8</sup> Source : calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER, la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

Suite au changement des données pour l'année de comptabilisation (2014) effectué par l'ORECA, le total des émissions de GES en TeqCO2 a baissé, en passant initialement de 731 273 TeqCO2 à 711 100 TeqCO2. Les émissions des secteurs du résidentiel, de l'agriculture et de l'industrie hors branche énergie ont été revues à la baisse. Au contraire, l'impact des secteurs routier et tertiaires sont plus conséquents que prévus lors du diagnostic initial effectué en 2017/2018.

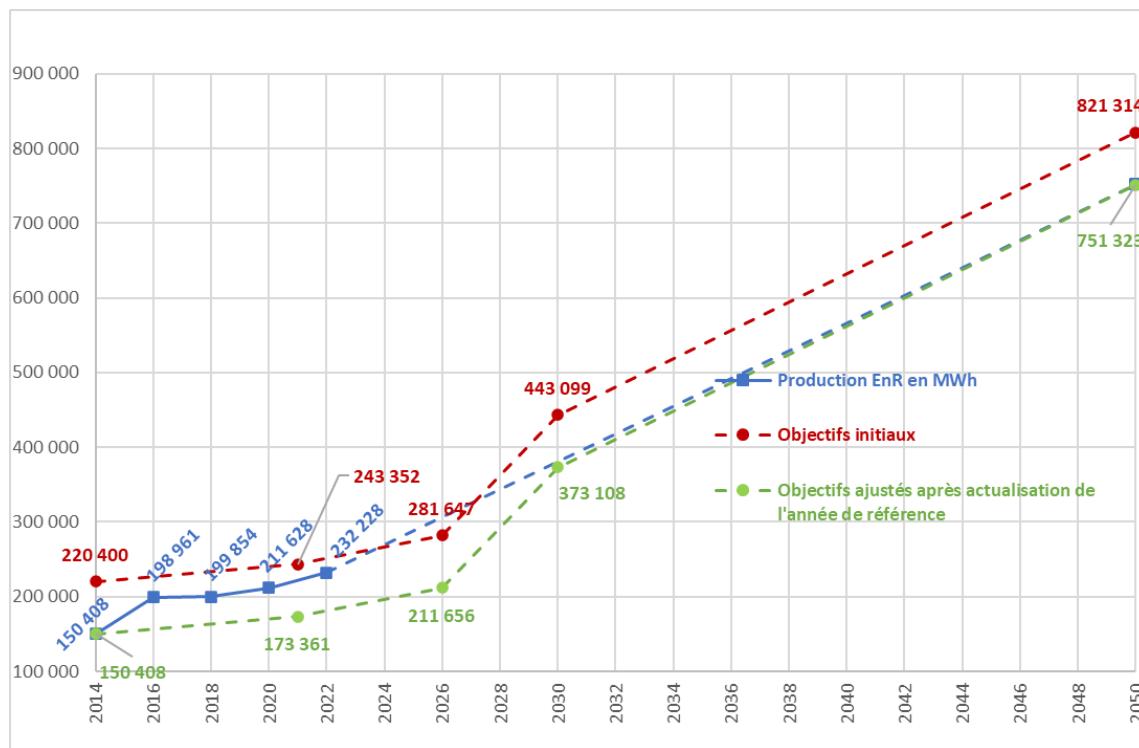
*Là encore, en se basant sur les objectifs ajustés après actualisation et en comparant au réel, l'évolution des émissions de GES du territoire poursuit une trajectoire conforme aux objectifs, avec une baisse conséquente en 2019 et 2020 (peut-être en partie due à la crise du COVID 19). La tendance se poursuit entre 2020 et 2022, mais dans une moindre mesure.*

**Evolution des émissions de GES en % par rapport à l'année de référence (2014) actualisée en 2025<sup>9</sup>**

|                                       | 2016       | 2018       | 2020        | 2022        |
|---------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|
| <b>Résidentiel</b>                    | 4%         | -5%        | -8%         | -26%        |
| <b>Tertiaire</b>                      | 2%         | 0%         | -15%        | -13%        |
| <b>Transport routier</b>              | -1%        | -4%        | -16%        | -3%         |
| <b>Autres transports</b>              | -10%       | -2%        | -14%        | -52%        |
| <b>Agriculture</b>                    | 1%         | -2%        | -1%         | -9%         |
| <b>Déchets</b>                        | -3%        | -1%        | -9%         | -10%        |
| <b>Industrie hors branche énergie</b> | -13%       | -7%        | -32%        | -34%        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>-4%</b> | <b>-6%</b> | <b>-16%</b> | <b>-18%</b> |

<sup>9</sup>**Sources :** calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER (fiche territoriale n°8 : données réglementaires PCAET (cadre de dépôt 2020)), la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

- La production d'énergies renouvelables (ENR) et de récupération en MWh<sup>10</sup>



Les informations accessibles sur la plateforme OPTEER pour la production d'énergie renouvelable concernent 5 filières de production : l'éolien, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz (cogénération électricité-chaleur, biométhane) et la biomasse solide. Nous manquons à ce jour d'informations concernant le développement de la géothermie par exemple, ce qui limite l'analyse. En se basant sur les informations disponibles, la biomasse solide est de loin la première source de production d'énergie renouvelable sur le territoire (75% de la production totale d'ENR en se basant sur l'export des données de la plateforme OPTEER pour l'année 2023).

Si elle est la source d'énergie renouvelable principale, l'estimation initiale de la production de chaleur par biomasse solide (217 838 MWh en 2014 selon l'estimation de 2017) a largement été revue à la baisse (147 307 MWh pour la même année 2014 suivant l'actualisation de 2025). En termes de pourcentage d'évolution, en revanche, la collectivité reste dans les clous (production « réelle » de 182 995 MWh en 2023 pour un objectif initial ajusté à partir des données actualisées de 156 138 MWh en 2030).

La CUCM avait initialement envisagé une évolution de la production d'ENR conséquente, avec par exemple une augmentation importante sur le territoire de l'énergie photovoltaïque : sur une base de 2 073 MWh en 2014, on pouvait espérer une production de 19 246 MWh en 2021

<sup>10</sup> Source : calculs effectués à partir d'une extraction du site OPTEER (fiche territoriale n°8 : données réglementaires PCAET (cadre de dépôt 2020)), la plateforme en ligne de l'observatoire ORECA

puis 44 908 en 2026. Dans les faits, cette filière produisait déjà 50 317 MWh en 2023 sur le territoire, ce qui est prometteur. Sur d'autres filières, le territoire reste en deçà des objectifs : C'est le cas du solaire thermique (objectif ajusté de 3 656 MWh en 2021 pour une production réelle de 1 288 MWh en 2023).

### 3. Articulation avec les documents stratégiques et les bilans annuels

La CUCM a développé au fil du temps un certain nombre de documents cadre et des bilans annuels, par obligation réglementaire ou de manière volontaire. Il s'agit, notamment, des documents suivants :

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant schéma de cohérence territoriale (Scot), intégrant un programme local de l'habitat ;
- Projet de mandat 2020-2026 de la Communauté Urbaine
- Contrat pour la réussite de transition écologique (CRTE) ;
- Schéma directeur cyclable (SDC) ;
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
- Projet alimentaire territorial (PAT) en cours d'élaboration ;
- Rapport de développement durable.



Une révision du PLUi valant Scot devra être engagée (enjeu de cohérence avec le PCAET).

Nous avons pu étudier lors de la réalisation de ce bilan à mi-parcours la cohérence entre le PCAET et ces documents. Cette compréhension de l'articulation des documents nous a permis de réaliser au mieux le diagnostic car nous avons pu comprendre le contexte de formulation des actions présentes dans le PCAET.

De manière générale, le PCAET est bien aligné avec les autres documents stratégiques et les actions sont en cohérence avec les objectifs de transition écologique de la CUCM :

- Rénovation de l'habitat

Comme le PCAET, le PLUIH met l'accent sur la rénovation énergétique des logements, dans un contexte de territoire où 11 600 logements du parc privé<sup>11</sup> (soit 28% de ce parc) et 2 300 logements sociaux<sup>12</sup> sont encore considérés comme des passoires thermiques. Il est aujourd'hui assez souple concernant l'architecture bioclimatique et le développement des panneaux solaires en toiture. Le règlement propre aux cités minières présente toutefois des contraintes pour la rénovation énergétique, qui devront être prises en compte en veillant toutefois à la préservation du caractère patrimonial de ces ensembles urbains.

---

<sup>11</sup> Evaluation du nombre de logements d'étiquette F ou G réalisée par Urbanis dans le cadre de l'étude stratégique habitat en cours et s'appuyant sur les données de la base MAJIC 2024

<sup>12</sup> Logements classés E, F ou G

- Mobilité transport

Là encore, les documents stratégiques conservent bien une cohérence d'ensemble. PCAET, PLUi et schéma directeur cyclable soulignent un objectif majeur : le développement de l'intermodalité entre le réseau ferroviaire, la voiture et le vélo, avec notamment l'enjeu de favoriser toujours plus la connexion de la gare TGV, excentrée par rapport aux 2 villes centres, avec les autres modes de déplacement peu émetteurs de gaz à effet de serre : transport urbain, modes doux.

L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable était d'ailleurs une action identifiée lors de la rédaction du PCAET. Il a ainsi fait l'objet d'une des 48 fiches-actions du PCAET. Il est lancé depuis 2021, s'appuie sur l'Eurovélo 6, en tant qu'axe cyclable structurant nord-sud, et porte sur trois communes du territoire. Il est pensé en fonction du flux domicile-travail. Une révision de ce document est programmée à partir de 2026.

- Ressources et gestion de l'eau

Le PLUi inclut une obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les particuliers lors de nouveaux projets. Dans le cas où la gestion à la parcelle n'est pas possible, il impose une rétention à la parcelle avec un débit de fuite de 3 litres par seconde à l'hectare.

- Economie circulaire

Une des actions prévues dans cette thématique concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire. Ce programme, adopté en 2021, s'inscrit en cohérence avec le PLUi qui affiche la volonté forte de la Communauté Urbaine de renforcer ses actions de prévention des déchets. Il a permis l'émergence d'actions structurantes sur le territoire visant prioritairement les changements de comportement des populations dans leurs pratiques quotidiennes

- Energies renouvelables ou de récupération

Le principal point de cohérence entre le PCAET et le PLUI concerne l'équilibre entre la préservation des espaces naturels et agricoles et des paysages d'une part, et l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables, sous forme d'un mix énergétique adapté, d'autre part. C'est dans ce cadre de préservation et de régulation que la Communauté Urbaine a adopté en avril 2024 une stratégie photovoltaïque à échelle communautaire, rappelant la priorité, inscrite au PCAET, de développement du photovoltaïque (PV) en toiture et régulant le PV au sol et l'agrivoltaïsme, par l'identification de sites dédiés. Cette stratégie se traduit dans le PLUi qui aborde entre autres, un travail sur un nouveau zonage d'identification des sites d'expérimentation de l'agrivoltaïsme prévus dans la stratégie photovoltaïque communautaire avec pour enjeu de limiter les centrales photovoltaïques au sol (agrivoltaïque ou agri-compatible) sur les autres zones d'usage agricole. Ce travail résulte d'une forte croissance des sollicitations des opérateurs privés pour lancer des projets d'installation de panneaux photovoltaïques.

Concernant les parcs éoliens, le PLUi les autorise sur les zones A et N. La stratégie de la Communauté Urbaine est de s'articuler avec les zones d'accélération éoliennes définies par les communes qui restent aujourd'hui cheffes de file. Le PLUi reste toutefois limité dans sa possibilité de stopper les projets considérés comme défavorables et la question de la préservation des points de paysages, dans un contexte de déploiement de l'éolien reste présent.

- Alimentation

Le projet alimentaire territorial (PAT), en cours d'élaboration, recense de nombreuses actions déjà mises en œuvre dans le cadre du PCAET et s'appuie largement sur une réflexion initiée lors de l'élaboration de celui-ci. Il liste notamment plusieurs actions concernant la promotion de la diversification des cultures et l'accompagnement de l'installation pour le maraîchage, des actions qui s'appuient largement sur des expérimentations menées dans le cadre du PCAET. Il en va de même pour les actions de développement de points de vente en proximité, de valorisation des produits locaux via des circuits courts.

Sur le volet énergie-climat, le PAT a plutôt tendance à élargir l'ambition du plan de 2020 en se focalisant largement sur l'accompagnement du monde agricole pour encourager les pratiques agricoles vertueuses (gestion des haies – la diminution du taillage en particulier, la protection des terres et la lutte contre l'artificialisation dans le cadre de la loi ZAN, la coordination de la stratégie de développement de l'*agrivoltaïsme*, en accord avec les enjeux de préservation des terres).



### La préservation de la biodiversité

La question de la préservation de la biodiversité n'est que peu, voire pas évoquée au sein du PCAET, car celui-ci n'est, par nature, pas orienté vers cette thématique. Troisième pilier d'un triptyque Atténuation/Adaptation/Préservation, il ne doit pas pour autant être laissé de côté. A l'inverse du PCAET, le sujet est largement abordé dans le CRTE, qui inclut l'élaboration d'un atlas de la biodiversité ou l'inscription de la politique de l'arbre au plan de paysage de la CUCM.

## 4. Retour sur la gouvernance et le suivi du PCAET

La gouvernance du PCAET avait été initialement conçue de la manière suivante :

- Un **comité technique** réunissant les différents porteurs de projets (internes à la CUCM ou externes) afin d'assurer la mise en œuvre et suivre l'avancement des actions ;

- Un **comité de suivi** réunissant l'ensemble des partenaires (dont les communes et le conseil de développement durable) pour apprécier l'avancement du plan d'actions, proposer les évolutions et adaptations nécessaires ;
- Un **comité de pilotage** (resserré et interne à la CUCM) pouvant prendre en tant que de besoin les décisions nécessaires au bon avancement du plan d'actions avec 6 élus de l'exécutif communautaire (en charge de l'urbanisme, l'habitat, la mobilité et les transports, l'eau, le développement économique, le climat et l'énergie, le développement durable et la gestion des déchets).

Le sujet de la fréquence de mise en œuvre de ces instances n'est pas abordé dans le PCAET. Or, si le suivi du programme d'actions a été réalisé annuellement et présenté dans le cadre du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, les instances de gouvernance n'ont été que très peu mobilisées, limitant par-là l'appropriation de la démarche d'ensemble climat énergie. C'est une problématique que nous aborderons au sein de notre partie prospective.

## II Diagnostic

### 1. Bilan quantitatif de l'état d'avancement des actions

Le PCAET comprend 60 actions, dont **48 fiches-actions** devant être mise en œuvre sur la période allant de 2020 à 2026. Le bilan présenté ci-dessous est un résumé de l'état d'avancement des 48 actions. *Le descriptif individuel de chaque action, les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre sont disponibles en annexe de cette note-bilan.*

Voici l'état d'avancement des actions à date (juin 2025) :

-  **16 actions intégrées** (l'étape clé de l'action est achevée et la suite de l'action s'inscrit dans les pratiques de fonctionnement courant) ou **achevées**
-  **26 actions engagées**
-  **4 actions non engagées**
-  **2 actions abandonnées**

### 2. Analyse par thématique

#### Rénovation de l'habitat

La thématique « Rénovation de l'habitat » comprend 5 actions visant à favoriser une massification de la rénovation énergétique des parcs privé et social, dont 2 actions directement portées par des bailleurs sociaux du territoire (Habellis et OPAC).

Sur les 5 actions :

-  5 intégrées ou achevées

Toutes les actions sont bien intégrées, ce qui signifie qu'une étape clé est achevée et que la suite de l'action s'inscrit dans les pratiques de fonctionnement courant sans fin prévue. Les opérations de rénovation énergétique des bailleurs sociaux, dont une partie est conventionnée avec la CUCM, sont pour certaines terminées et pour d'autres en cours. Ainsi, une centaine de logements est réhabilitée par an par l'OPAC depuis 2018 et 7 programmes de rénovation énergétique totalisant 430 logements sont engagés par Habellis depuis 2019. Parmi ces opérations, la Communauté Urbaine soutient la réhabilitation jusqu'en 2026, de 7 programmes totalisant 515 logements pour un montant de 2 011 675 € de subvention.

Pour la quatrième année, une OPAH a été reconduite (elle s'est achevée le 8 juin 2025) et les actions de requalification du parc d'habitat ont bien été menées à leur terme. L'existence d'une OPAH depuis 2013 a permis de rénover environ 3,5 % des logements du parc privé de la CUCM<sup>13</sup>. Les objectifs de rénovation énergétique ont globalement été atteints sur toutes les cibles : 312 logements de propriétaires occupants rénovés pour un objectif de 336 logements

<sup>13</sup> Sources : étude stratégique habitat en cours de réalisation

- dont 55 logements avec travaux lourds et un gain énergétique moyen de 65% - et 85 logements locatifs rénovés sur un objectif de 48 logements pour un gain énergétique de 68% en moyenne. Les travaux de rénovation énergétique présentent un coût important mais l'accompagnement mis en place et les aides cumulées de l'Etat, du Département, de la CUCM et d'Action Logement (ce dernier pour les propriétaires bailleurs) ont un véritable effet levier sur la réalisation des travaux. A noter que les délais d'obtention de devis puis des travaux restent conséquents du fait du manque d'entreprises labelisées RGE. Le territoire de la Communauté Urbaine est toujours concerné par les passoires thermiques (11 600 logements privés présentent une étiquette énergétique F ou G et 2 300 logements sociaux sont classés E, F ou G). Les actions de rénovation doivent donc se poursuivre, en particulier auprès des propriétaires bailleurs (10%<sup>14</sup> des ménages locataires sont en situation de précarité énergétique).

### Mobilité transport

La thématique « Mobilité et transports » est composée de 10 actions qui peuvent être présentées sous deux grands volets : les actions d'exemplarité de la CUCM (renouvellement des parcs de bus pour passage à l'électrique et évolutions des pratiques...) et les actions d'animation du territoire visant à promouvoir et faciliter les alternatives à l'autosolisme (transport en commun, mobilités douces, organisation collective des déplacements, etc.).

Sur les 10 actions :

-  4 intégrées
-  5 engagées
-  1 non engagée

Voici quelques exemples d'actions intégrées ou engagées à l'échelle du territoire concernant l'aspect mobilité et transport :

- Achats de véhicules électriques et hybrides dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de service de la CUCM ; celui-ci compte maintenant 10 véhicules légers et un véhicule utilitaire léger électriques et 2 véhicules légers hybrides. Cet équipement s'est accompagné de 18 bornes de recharge sur les sites communautaires.
- Achat de 4 bus électriques en novembre 2024 livrés en novembre 2025, sur 14 bus pour le transport urbain (les bus pour les transports scolaires roulant pour leur part à 75% aux biocarburants) ;
- Adoption d'un Schéma Directeur Cyclable en 2019 (portant sur 3 communes du territoire) avec une mise en œuvre à partir de 2021 dans le cadre de l'appel à projet « Avelo 2 » pour partie ; la révision de ce schéma est prévue pour 2026 avec intégration de nouvelles communes dans le périmètre concerné ;

<sup>14</sup> **Source :** Données établies par Urbanis dans le cadre de l'étude stratégique Habitat à partir des données MAJIC 2024 et FILOSOFI 2021

- Avancement de l'aménagement des tronçons de l'Eurovélo 6, le long du canal du Centre ;
- Etude de faisabilité en cours pour l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques.

Suite aux ateliers menés par la mission économie et service aux entreprises de la Communauté Urbaine, un plan de mobilité a été élaboré avec le Medef sur la zone industrielle de la Fiolle, avec notamment une analyse des flux pour objectiver les données.

A l'échelle communale, les dispositifs « coeurs de villes » et « petites villes de demain » sont mis en œuvre jusqu'en 2026 pour améliorer les conditions de vie des habitants et soutenir les projets de développement durable. En déclinaison du schéma cyclable, les actions mobilité ont été déployées autour de trois axes :

- Aménagement de pistes cyclables et réalisations de chaussées à voie centrale banalisée (CVCB),
- Installations de stationnements sécurisés pour les vélos ;
- Locations de vélos électriques et vélos-cargos, à destination des habitants, pour la location mensuelle via le déléguataire de service public MonréZO.

Toujours sur le volet « usage », des actions de mise en selle et d'apprentissage à la réparation de vélos ont également été animées auprès des habitants des quartiers de la politique de la ville (Le Creusot, Montceau, Torcy) en lien avec la programmation annuelle du contrat de ville de la Communauté Urbaine.

Enfin, la seule action non-engagée concerne l'élaboration d'un plan des mobilités par la CUCM, qui va être réalisé en 2026 suite à une étude et un audit du réseau de transports urbain. Ce plan sera engagé au début du prochain mandat, il prendra en compte les actifs et s'accompagne du recrutement d'un apprenti pour étudier le fonctionnement des entreprises et les flux de salariés.

### **Ressources et gestion de l'eau**

La thématique « Ressources et gestion de l'eau » comprend 8 actions intégrant, d'abord, la poursuite et l'accélération des démarches d'amélioration des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement, ensuite, la protection des ressources en eau et enfin, la mise en place d'un volet « usage » qui intègre une dimension d'animation importante vis-à-vis des ménages, agriculteurs et industriels.

Sur les 8 actions :

-  3 intégrées
-  4 engagées
-  1 abandonnée

*Sur la question de l'accélération des démarches d'amélioration des réseaux et systèmes de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées :*

- ➔ La collectivité poursuit l'installation d'équipements moins énergivores dans l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'adduction et les stations de traitement.
- ➔ Des schémas directeurs Assainissement ont été réalisés et les premières opérations de renouvellement et de mise en séparatif ont été lancées
- ➔ Des renouvellements et évolutions dans le contrôle et la localisation de fuites sur les réseaux d'eau potable ont permis des améliorations notables en matière de rendements de l'adduction.

*Sur la protection de la ressource :*

- ➔ La majorité du budget ces dernières années a concerné la protection de la ressource : sécurisation du lac de la Sorme et rénovation du barrage de Saint-Sernin
- ➔ La collectivité poursuit le travail de réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau avec notamment des équipements moins énergivores (optimisation du fonctionnement du compresseur pour l'aération du lac de la Sorme, pose de deux variateurs de vitesse sur les postes de refoulement de l'usine de la Sorme, régulation d'aération sur les UDEP Torcy et Blanzy).
- ➔ Outre la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et de sa zone de protection, l'arrêté intègre, de plus, un plan d'actions développant les volets agricoles (mis en défens des berges pour éviter leur piétinement par le bétail, adaptation du pâturage, restauration du rôle hydraulique des haies, maintien en herbe) et non agricoles (sensibilisation aux alternatives au désherbage chimique, amélioration de l'assainissement, inventaires milieux humides), et qui s'inscrit dans la continuité des programmes d'action pluriannuels menés par la CUCM sur le bassin à partir des années 1990.
- ➔ La mise en œuvre des périmètres de protection est effective pour les ressources nord. Dans le cadre du prochain accord de territoire 2025-2027 du bassin versant de l'Arroux et de la Somme, de nouvelles actions seront prévues visant à recenser les pollutions diffuses et agir pour protéger les cours d'eau en amont des ressources.

*Sur le volet « usage » :*

- ➔ En lien avec la CAF, une aide aux ménages est mise en œuvre pour que la facture d'eau ne représente pas un poids trop important sur les dépenses du foyer. Elle est calculée en fonction des ressources, du nombre de personnes au sein du foyer de manière à ce que la facture d'eau ne dépasse pas 3% des revenus du ménage. 3400 foyers ont pu bénéficier de cette « allocation eau » depuis sa mise en œuvre
- ➔ L'accompagnement des agriculteurs et la promotion d'une agriculture moins consommatrice d'eau, plus respectueuse de l'environnement, initialement traitée au travers d'une convention d'objectifs entre la CUCM et la Chambre d'agriculture,

présente une récente montée en puissance avec le recrutement d'une animatrice agricole au sein du service depuis janvier 2025.

- ➔ Concernant la consommation industrielle de l'eau, il existe un réseau important d'eau brute. Les industriels ont de forts enjeux d'économie d'eau, c'est pourquoi certains ont déjà mis en place des process en circuits fermés. Ce n'est pas une problématique nouvelle car des conventions basées sur un volume d'eau avaient déjà été signées en 2018 avec les entreprises.
- ➔ De plus, d'après les travaux effectués par la Direction Aménagement Opérationnel, il est nécessaire de travailler en transversalité avec la direction pour la gestion des eaux de pluie dans l'espace urbain. Et plus largement d'adopter une méthode transversale pour la défense incendie, les eaux usées et l'eau potable.

### Associer les acteurs du territoire aux projets de transition : Le projet exemplaire de la rénovation de la voirie à Blanzy

Un projet de rénovation de voirie devait avoir lieu au niveau de la rue de la Garenne à Blanzy. La collectivité a profité de ce projet de rénovation pour lancer en amont un travail de concertation, à partir de la fin 2023, autour de la mise en place d'un réseau d'infiltration des eaux pluviales dans les parties publiques et privées. L'organisation de réunions publiques en extérieur en présence d'élus de la commune a notamment permis de faire émerger plusieurs propositions d'aménagement urbain (parking, végétalisation de l'espace, autant de volets initialement non-prévus). Le lancement des travaux en partie publique est prévu au second semestre 2026.

Si l'action concernant l'étude des possibilités d'économie et de stockage d'eau pour les usages agricoles n'a pas été réalisée, les 2 volets de l'étude ont été, ou vont être, traitées respectivement dans le schéma directeur eau potable et au travers de l'accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau. Le besoin d'une approche prospective sur les usages de la ressource en eau, spécifiques au monde agricole, est, par ailleurs, ressorti dans le cadre de l'élaboration du projet alimentaire territorial selon des modalités et un calendrier à définir.

### Economie circulaire

La thématique « Economie circulaire » du PLPDMA se compose de 3 actions visant à la prévention des déchets ménagers et assimilés, au développement d'activités économiques autour de cet objectif (ressourcerie) et à l'émergence de synergies d'échanges de matières, déchets, énergie, etc. entre entreprises locales (écologie industrielle et territoriale).

Sur les 3 actions :

-  2 intégrées

 1 engagées

Dans la pratique ce sont surtout des actions relatives à la gestion des déchets et la ressourcerie qui sont mises en œuvre. La mise en place d'une action concrète d'économie circulaire s'inscrit aussi dans une démarche plus large d'Ecologie Industrielle et Territoriale : le déploiement d'une bourse au réemploi dématérialisée, via l'application WhatsApp (avril 2024).

Comme évoqué plus haut dans la partie constat, l'implication des entreprises dans le pilotage partagé des actions d'économie circulaire est prioritaire pour la suite du PCAET. Il semble donc important, au-delà du maintien de l'implication actuelle de la mission économie et service aux entreprises (MESE) dans les actions initialement identifiées dans ce volet, d'intégrer au PCAET de nouvelles actions en cours ou prévues par la MESE et les collectifs d'entreprises que la mission accompagne.

#### Gestion du patrimoine communautaire

La thématique « Gestion du patrimoine communautaire » concerne 3 actions d'optimisation énergétique du patrimoine de bâtiments et d'outillages de la CUCM par travaux/remplacements et adaptation des réglages ainsi que des pratiques et usages des agents et des prestataires.

Sur les 3 actions :

 1 achevée 2 engagées

Concernant le volet patrimoine bâti, des pré-diagnostic ont été récemment effectués sur 5 sites d'implantation de la CUCM. Ces diagnostics mettent en avant des bâtiments parfois vétustes. Ils doivent se poursuivre par l'établissement d'un planning et d'une hiérarchisation des travaux nécessaires puis par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions et de travaux suivant les budgets votés. Une proposition de programme pluriannuelle serait faite aux nouveaux élus communautaires en 2026.

A l'inverse, un travail conséquent a été mené concernant l'évolution des outils d'entretien des voiries et des espaces communautaires afin de respecter les critères climat-air-énergie (achat de matériel, de véhicules électriques, de petit matériel d'entretien, mise en œuvre de l'éco-pâturage...).

Enfin l'action de renouvellement de l'éclairage public par équipement LED sur les zones d'activités de gestion communautaire a pu être menée et achevée plus vite que prévu grâce à la reprise de la compétence en régie. Cette action fait, de plus, l'objet d'un complément avec la mise en place de modules de programmation qui permettront de réduire encore les consommations d'énergie des équipements.

### *Energies renouvelables ou de récupération*

La thématique « Energies renouvelables ou de récupération » prévoit 7 actions d'animation du territoire visant à développer principalement le photovoltaïque sur les grandes toitures, le bois énergie bocager, la méthanisation et la valorisation de la chaleur fatale issue des process industriels. Avec également un volet concernant le développement de la participation citoyenne dans le financement des projets d'énergies renouvelables.

Sur les 7 actions :

5 engagées

2 non engagées

Cette thématique est un volet important du PCAET de la CUCM. Les actions relatives au photovoltaïque ont principalement été mises en œuvre, à la différence des autres actions d'énergies renouvelables (chaufferies bois, méthanisation notamment) même si certaines réflexions ont pu être engagées et accompagnées (réseau de chaleur Mont-Saint-Vincent par exemple).

La situation s'explique en partie par le contexte très porteur du photovoltaïque (obligations de la loi APER sur l'équipement de bâtiments et parkings, mobilisation des opérateurs de la filière du photovoltaïque multipliant les sollicitations). Mais aussi par une culture et une filière bois plaquettes bocagères encore peu présentes dans le territoire et par la complexité inhérente aux projets de méthanisation dont la viabilité économique repose sur un apport régulier de biodéchets sur l'année, impliquant un approvisionnement et un partenariat diversifiés, au-delà des seules exploitations agricoles soumises à la saisonnalité de l'activité du fait d'un modèle extensif de l'élevage très majoritaire sur le territoire.

Les actions en faveur du photovoltaïque ont donc débouché sur :

- L'élaboration d'une stratégie photovoltaïque, adoptée en conseil communautaire, à l'échelle du territoire priorisant le développement en toiture et encadrant le développement au sol ;
- Le lancement d'un AMI pour l'équipement de centrales solaires au sol sur des sites dégradés et avec recherche d'implication des habitants ;
- La création de zonages adaptés pour le photovoltaïque au sol et pour des expérimentations agrivoltaïques dans le document d'urbanisme en cours de modification ;
- La mise en place de réunions de sensibilisation et d'information à destination des entreprises en accompagnement de la mission économie et service aux entreprises ;
- La réalisation d'une cartographie des toitures et parkings du domaine public de la Communauté Urbaine, soumis à obligation de solarisation d'ici 2028 par la loi APER.

En parallèle, la Communauté Urbaine a accompagné les communes dans l'élaboration de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables. En effet, en mettant à l'agenda de

toutes les collectivités les questions d'énergies renouvelables, le contexte national de la loi APER a permis d'ouvrir aux communes la réflexion sur le mix énergétique, avec :

- Des positionnements favorables de 31 communes sur 34, sur des filières et sous-filières en phase avec le PCAET,
- L'émergence de pistes de nouvelles filières (hydroélectricité, production de méthane par pirogazéification),
- L'identification de projets en réflexion ou en développement sur certaines communes sur des périmètres variables pour de nombreuses filières (PV toitures et ombrières, solaire thermique, géothermie, bois énergie).

Ces positionnements créent un nouveau contexte qui permettra de cibler les actions à mettre en œuvre en accompagnement des besoins identifiés.

### ***Alimentation***

La thématique « Alimentation » comprend 4 actions visant au développement des productions et consommations locales : accompagnement de la diversification agricole et développement des débouchés (points de vente, approvisionnement de la restauration).

Sur les 4 actions :

- ✓ 1 intégrée
- ⚙ 2 engagées
- ✗ 1 abandonnée

L'accompagnement du secteur agricole, on l'a vu, est un objectif développé plus récemment. Il s'est imposé dans un contexte d'élargissement du périmètre de la Communauté Urbaine et en réponse à des enjeux de développement de l'économie de proximité. Jusqu'à très récemment, le volet économie était très orienté « industrie ». Or, si l'industrie reste le socle économique du territoire, les assises de la relance économique de 2020, rassemblant toutes les forces vives du territoire, ont mis en avant la nécessité de soutenir également le développement des services résidentiels, le tourisme, les loisirs et notamment l'agriculture et les circuits courts. Ce volet de relocalisation des production et consommations agricoles a aussi émergé lors des ateliers participatifs d'élaboration du PCAET en 2018.

Cette montée en puissance de l'agriculture est aussi issue de la volonté des communes d'avoir un volet alimentation en lien avec la restauration collective. Ainsi, la CUCM est désormais labellisée projet alimentaire territorial (PAT) émergeant et lauréate de l'appel à projet 2024 – 2025 du Programme National de l'Alimentation (PNA) : « vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ». Même si cet élément n'est pas inscrit en tant que tel dans le PCAET (car postérieur), il est à valoriser et va questionner les actions spécifiques à mettre en œuvre dans un contexte de coordination territoriale plus large sur cette thématique alimentaire. Ainsi, c'est dans ce cadre que l'action d'accompagnement de l'installation de maraîchers et de la diversification agricole telle que définie lors de

l'élaboration du PCAET sera reprise dans le PAT sur la base de nouvelles approches partenariales.

A ce stade du PCAET, les collectivités se positionnent sur le volet alimentation comme accompagnatrices des agriculteurs et des producteurs, pour :

- L'installation de production maraîchère (via la faisabilité de pépinière test),
- Le développement des points de vente et des circuits-courts (étude de marché magasin de producteur sans concrétisation, soutien aux marchés de producteurs).
- L'aide à l'alimentation en eau des exploitations (41 projets accompagnés depuis 2020)

#### *Animations et dispositifs support*

La thématique « Animations et dispositifs support » aborde 8 actions en direction des agents communautaires et des acteurs locaux (communes, agriculteurs, industriels, acteurs du territoire) pour inciter, soutenir et valoriser leurs propres actions contribuant aux objectifs climat-air-énergie du territoire.

Sur les 8 actions :

7 engagées

1 non engagée

Le nombre d'actions engagées s'est révélé positif mais leur bilan mitigé, impacté par un manque de moyens humains et la crise sanitaire du début de mandat. Ainsi l'action de mise en place et d'animation d'un réseau des communes du territoire autour des questions d'économies d'énergie et s'appuyant sur le service de conseiller en énergie partagé de l'agence technique départementale n'a donc pu se mettre en place de la manière envisagée<sup>15</sup>. La CUCM a toutefois contribué à la mobilisation des communes sur la rénovation de leur patrimoine bâti en organisant des temps collectifs de présentation du dispositif d'aide régional Effilogis en 2021, et de sensibilisation à la rénovation énergétique des bâtiments public animé par le CEREMA en 2021, et au travers d'un accompagnement des porteurs de projet dans le cadre des contractualisations. De même, l'élaboration de la stratégie photovoltaïque communautaire et des zones d'accélération des énergies renouvelables a constitué une opportunité alternative à l'approche initialement envisagée pour accompagner et coordonner la sensibilisation et la mobilisation des communes sur les questions d'énergies renouvelables.

De plus, les perturbations de début d'engagement du PCAET (crise sanitaire et modification de la cartographie des acteurs et de leurs représentants) ont complexifié la mise en place des

---

<sup>15</sup> Il est à noter que, depuis, un changement de répartition des domaines d'intervention entre agence technique départementale et syndicat d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) a fait évoluer le contexte mais également les conditions d'accès au service de conseil en énergie partagé remettant en question l'approche initialement envisagée pour l'animation d'un réseau de communes du territoire autour des questions d'économie d'énergie.

actions thématiques s'appuyant sur un volet animation et mise en réseau des acteurs. Pour autant l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure d'un plan d'actions pour la relance économique piloté par la mission économie et services aux entreprises de la CUCM a constitué un appui fort pour la mise en œuvre, selon une approche alternative par zones d'activités d'une animation des entreprises du territoire autour des questions énergétiques, animation dont a par exemple émergé l'engagement en 2025 d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur la zone industrielle du Creusot.

Enfin, on l'a vu, la collectivité identifie désormais un enjeu de portage du PCAET à l'avenir plus partagé avec les acteurs du territoire tels que les entreprises.

## III Préconisations

### 1. Préconisations générales et enjeux d'évolutions

Grâce à notre diagnostic, nous avons pu, dans un premier temps, élaborer des préconisations générales (*en ne rentrant pas dans le détail des actions*) concernant la fin de la mise en œuvre du PCAET. Celles-ci prennent d'abord la forme d'orientations générales à garder à l'esprit (*les préconisations thématiques sont décrites dans la partie suivante*) :

- Ouvrir davantage le plan climat aux acteurs du territoire, en particulier les entreprises du tissu industriel, particulièrement impliquées sur les questions énergétiques
- Prendre en compte de l'enjeu d'harmonisation du PCAET et des documents d'urbanisme lors de leur mise à jour ;
- Explorer et discuter la question des labels, et notamment le label TETE (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique) qui constitue aussi une démarche d'amélioration continue pouvant aider la collectivité à s'inscrire dans un processus de progrès suivi et accompagné par un conseiller extérieur ;
- Mettre en valeur les bonnes pratiques afin d'inciter les entreprises / les citoyens à réaliser certaines actions, notamment celles ayant un coût élevé (par exemple, le fait de faire un diagnostic bâtiementaire pour rénovation permet de réduire les charges de fonctionnement sur le long terme) ;
- Mettre en valeur les initiatives locales de chaque commune (et donc dialoguer davantage).

De plus, étant donné que ce bilan à mi-parcours est effectué en réalité en fin de parcours, il faut dès à présent commencer à anticiper un potentiel nouveau PCAET. Il faudra notamment prendre en compte les éléments de la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) parue en septembre 2023 et du PNACC3 (Plan national d'adaptation au changement climatique) paru en 2024 afin d'être en conformité. En ce sens, le PCAET ne devra pas être seulement tourné vers l'atténuation, mais également vers l'adaptation au changement climatique (seul le volet ressources et gestion de l'eau l'est aujourd'hui).

#### Principales orientations de la TRACC et du PNACC3

La TRACC est définie à partir du scénario tendanciel des scientifiques du GIEC et elle doit servir de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. Le scénario retenu est le suivant : le réchauffement mondial atteint +3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit environ +4°C en moyenne sur la France hexagonale.

Le PNACC3 se base sur la TRACC et est structuré autour de 5 axes et 52 mesures :

- 1 Protéger la population ;
- 2 Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
- 3 Adapter les activités humaines ;
- 4 Protéger notre patrimoine naturel et culturel ;
- 5 Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique.

## 2. Recommandations de valorisation et de mise en œuvre d'actions par thématique

Comme évoqué, l'enjeu de ce bilan à mi-parcours « tardif » est aussi d'anticiper la rédaction du prochain PCAET. Nous avons donc mené, en parallèle de la revue des actions du PCAET, une étude pour valoriser d'autres actions initialement non-prises en compte, à valoriser, ainsi que l'identification d'actions prospectives qui pourraient faire, à l'avenir, l'objet de fiches actions.

Pour rentrer dans le détail de mise en œuvre des actions, sont présentées si dessous, par thématique, lorsque cela est pertinent :

- ➔ **Les actions existantes à valoriser ;**
- ➔ **Les actions à venir ;**
- ➔ **Les actions prospectives potentielles ;**

### *Rénovation de l'habitat*

#### ➔ **Action existante à valoriser**

Depuis décembre 2024, une étude stratégique d'habitat et de peuplement pilotée par la CUCM est en cours. Le principal objectif est de comprendre les nouveaux modes d'habiter en proposant des formes d'habitat adaptées aux nouveaux besoins des ménages et des nouveaux arrivants (salariés d'entreprises) tout en tenant compte des problématiques environnementales et de sobriété foncière (densité, urbanisation dans l'enveloppe urbaine, remobilisation des logements vacants...). L'étude s'intéresse également à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat privé (Pacte Territorial) et à l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social. Cette étude participera à la définition des actions à mener en matière de rénovation de l'habitat public comme privé.

#### ➔ **Les actions à venir ;**

Un Pacte Territorial sera mis en place à partir de 2026 pour dynamiser la rénovation de l'habitat privé.

### *Mobilité transport*

#### ➔ **Actions existantes à valoriser**

Une action déjà mise en œuvre grâce au travail de la mission économie et service aux entreprises est à valoriser : le plan de mobilité élaboré avec le Medef sur la zone industrielle de la Fiolle avec notamment une analyse des flux pour objectiver les données.

De plus, un diagnostic financé par le Medef, avec la start-up « 1 km à pied », a permis d'identifier plusieurs préconisations pour réduire les déplacements des entreprises. L'entreprise Michelin a par exemple déjà lancé sa plateforme de covoiturage. Les

préconisations concernent aussi la CUCM puisque plusieurs propositions ont été faites pour étendre la piste cyclable et pour créer de nouvelles zones de bus.

CUCM et communes portent par ailleurs différentes actions favorisant le développement des mobilités douces (voies cyclables, liaisons piétonnes, voies vertes, réhabilitation d'une plateforme pour permettre l'apprentissage du vélo par la ville du Creusot, etc.) spécifiques ou intégrées à des projets plus larges de réaménagements de l'espace public ainsi que des actions d'installation de bornes de recharges pour véhicules électrique afin de favoriser le développement des motorisations décarbonées.

#### ➔ **Prospective**

Dans le prolongement de la mise en œuvre du plan de mobilité qui s'engagera en 2026, de nouvelles actions seront amenées à émerger qui pourront intégrer le PCAET.

#### *Ressources et gestion de l'eau*

##### ➔ **Actions existantes à valoriser**

La CUCM a déjà organisé un premier test d'installation de la télérègle sur 800 compteurs d'eau, qui permet d'obtenir un relevé automatique de la consommation d'eau via un réseau d'antennes et ainsi faciliter la gestion individuelle des consommations (alerte fuite) et d'améliorer l'identification des fuites sur le réseau. Tout ceci permet de réduire les pertes en eau.

Certaines communes du territoire ont engagé la désimperméabilisation, végétalisation et restructuration de leurs cours d'eau.

De même, des réaménagements des espaces publics portés par la CUCM en lien avec les communes concernées intègrent la végétalisation et la désimperméabilisation favorables à l'infiltration des eaux et à la création d'îlots de fraîcheur en ville.

Enfin, les équipes travaux en régie de la direction de la voirie intègrent une dimension gestion des eaux pluviales dans leurs travaux courants.

##### ➔ **Action à venir**

En 2025 est prévu l'élaboration d'un bilan carbone des services Eau et Assainissement et des services délégués.

#### ➔ **Prospective**

La CUCM pourrait développer des critères de développement durable dans les marchés publics d'infrastructures. Par exemple, une réflexion peut être engagée autour de l'utilisation du logiciel SEVE - TP d'aide à la décision pour orienter les choix de la collectivité vers les solutions les plus vertueuses en matière d'impacts environnementaux. L'estimation d'impact peut également s'opérer à partir de l'analyse du cycle de vie (méthode ACV).

Ensuite, il semblerait pertinent de former les citoyens du territoire aux techniques de gestion alternative des eaux pluviales par le développement de nouveaux partenariats.

De plus, la collectivité pourrait encourager les agents à se déplacer à vélo électrique quand cela est possible pour assurer le suivi des chantiers.

### **Economie circulaire**

#### **➔ Actions existantes à valoriser**

L'expérimentation de casiers connectés et « bio-seaux » réalisée par la CUCM est à mettre en avant au sein du PCAET. Une première expérimentation a été organisée avec la mise à disposition de 2 armoires de 50 casiers en centre-ville du Creusot et de Montceau-les-Mines pour atteindre 14 armoires déployées en juin 2025. Le principe est le suivant : les déchets d'alimentation sont amenés dans un « bio-seau » dans un casier connecté et l'usager repart avec un bio-seau propre et désinfecté. Les casiers connectés permettent de visualiser le taux de remplissage des déchets organiques, mais aussi de rationaliser le transport des déchets en attendant que ceux-ci soient pleins avant d'effectuer le déchargement. Les déchets sont ensuite compostés dans une unité qui dispose d'un agrément sanitaire SPAn3 permettant de composter l'ensemble des déchets de cuisines, y compris les déchets carnés. Cette solution innovante présente surtout une très grande souplesse de fonctionnement grâce à sa connectivité. Il est à noter que les armoires sont très sobres (serrure fonctionnant avec une pile bouton pour une autonomie de 5 ans), la connectivité étant assurée par les smartphones des utilisateurs.

L'objectif est maintenant de passer à 20 armoires de 50 casiers pour 2027 (soit une armoire pour 75 foyers). Le financement de cette expérimentation portée par la CUCM bénéficie d'une subvention de l'ADEME et la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'appel à projets TriBio.

De plus, le 20 mai 2025 a été organisé un « speed-meeting » des achats responsables, dans un format dynamique pour permettre aux entreprises classiques ou collectivités de rencontrer dans un temps court l'ensemble des structures de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire. 18 fournisseurs ont présenté leur offre de service à 14 acheteurs. Un catalogue des fournisseurs à impacts a été édité à cette occasion.

#### **➔ Action à venir**

Dans le cadre du dispositif territoire d'industrie, une démarche d'écologie industrielle et territoriale va s'engager à l'échelle des 5 établissements publics de coopération intercommunales participants

#### **➔ Prospective**

La bourse au réemploi pourrait être élargie à l'échelle du territoire « Bourgogne Industrie », sur les communautés de communes suivantes : Grand Autunois Morvan, Entre Arroux, Loire et Somme, Grand Charolais et sur la Métropole de Dijon.

### *Gestion du patrimoine communautaire*

#### ➔ Action existante à valoriser

Dans la continuité de l'action de renouvellement des équipements d'éclairage public par des système LED (action GPAC01), la CUCM a fait l'acquisition et engagé l'installation de modules de reprogrammation des luminaires sur trois années (2024-2026) : un estimatif d'une baisse supplémentaire de 40% est envisagé afin de réduire la consommation.

#### ➔ Action à venir

La direction logistique et moyens généraux prévoit une remise en état des bâches de collecte d'eau pluviale au niveau des centres techniques, celles-ci permettant l'utilisation d'eau de récupération pour des usages de nettoyage (véhicules, etc.) afin de réduire la consommation d'eau potable.

#### ➔ Prospective

Les résultats de la mise en œuvre du plan de travaux pluriannuel de rénovation des bâtiments pourraient être maximisés par la mise en œuvre d'un travail sur le pilotage des bâtiments et la sensibilisation aux différents usages.

### *Energies renouvelables ou de récupération*

#### ➔ Actions existantes à valoriser

La mission économie et service aux entreprises porte la mobilisation collective d'entreprises de plusieurs zones d'activité sur les questions d'énergie et de mobilité, ce qui devrait être mis en valeur dans le PCAET.

De plus, la CUCM a autorisé la pose de panneaux photovoltaïques sur une station d'épuration, au sol et sur des terrains non-utilisés.

Enfin différentes communes ont engagé des réflexions voire des projets de création de réseaux de chaleur alimentées par des énergies renouvelables (en particulier biomasse).

#### ➔ Actions à venir

La CUCM, la Banque des territoires et l'ADEME financent la création d'un réseau de chaleur sur le site industriel du Creusot avec une valorisation de la chaleur fatale des industries. Le cahier des charges comprend l'enjeu d'interconnexion avec le réseau urbain. Ce projet devait initialement être lancé en 2024 mais l'objectif de lancement est désormais pour la rentrée 2025 (septembre). Les entreprises Alstom et Framatome sont déjà partie-prenantes du projet et ont déjà effectué une étude d'opportunité de leur côté.

### *Alimentation*

#### ➔ Prospective

Dans le cadre du projet alimentaire territorial, plusieurs études externalisées sont proposées dans les années à venir, dont l'optimisation des outils de restauration collective, une étude stratégique sur le foncier agricole, ses opportunités et leviers de diversification de la production, une étude prospective sur les besoins et les usages de l'eau et un diagnostic concernant la précarité alimentaire.

#### **Autres thématiques**

##### **→ Actions existantes à valoriser**

De nombreuses communes ont engagé la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti ainsi que le renouvellement de leur parc d'éclairage public (passage en LED, programmation d'extinction ou réduction d'intensité en milieu de nuit).

L'élaboration d'une stratégie zéro artificialisation nette (ZAN) a été engagée pour travailler sur la sobriété foncière et limiter l'artificialisation.

##### **→ Actions à venir**

Les objectifs de sobriété foncière seront intégrés dans le PLUI avec l'opération de revitalisation de territoire (ORT).

##### **→ Prospective**

Afin d'accompagner la mise en œuvre de bâtiments de qualité (entreprises, collectivités), les potentialités associées à des démarches ou labellisations telles que « Bâtiments Durables BFC » seront examinées.

Les champs d'action de l'adaptation au changement climatique pourraient gagner à être inscrit dans une vision plus large de résilience du territoire.

### **3. Recommandations concernant la gouvernance et le suivi du PCAET**

On l'a vu, le PCAET est globalement en cohérence avec les autres documents stratégiques de la collectivité et la majorité des actions initialement identifiées sont réalisées ou en cours. Cependant, lesdites actions ont peu fait l'objet d'ajustements.

Trois instances étaient initialement prévues pour piloter et faire vivre le plan climat qui ont été relativement peu mobilisées. Néanmoins, le suivi des actions, intégré au rapport de développement durable, est présenté chaque année en conseil communautaire. A l'avenir, il est préconisé de renforcer l'animation transversale du PCAET et sa dimension territoriale en y impliquant les communes et les grands acteurs socio-économique du territoire. Les instances mises en place devront intégrer la nécessité d'assurer non seulement son suivi mais aussi son ajustement en continu pour veiller à « l'alignement stratégique » entre vision politique, application par les services et cohérence avec les acteurs du territoire (DDT, DREAL, Chambre d'agriculture).

L'accumulation des documents stratégiques, qui nécessitent tous un suivi par la collectivité soulève deux questions majeures : l'articulation des documents stratégiques entre eux et l'optimisation des besoins de mobilisation et coordination d'une multitude d'instances de suivis. Le PCAET ne fait pas l'objet en soi d'une démarche partenariale même si certaines des actions de son plan le font. Si certaines actions identifiées dans le PCAET font l'objet de financement externes, le PCAET n'est toutefois pas assorti de financements spécifiques.

Plusieurs grandes orientations peuvent être suivies pour répondre à ces enjeux :

- **Engagement d'un SCoT-AEC (schéma de cohérence territorial air-énergie-climat)** i.e. SCoT valant PCAET ce qui permettra :
  - De simplifier le nombre de documents stratégiques de la CUCM pour plus de lisibilité des politiques engagées ;
  - De faciliter l'appropriation par les élus des objectifs de la politique de développement territorial ;
  - D'articuler la stratégie du territoire avec les enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique ;
  - De compiler les études menées aux seins des directions en un seul document stratégiques (PAS) apportant une cohérence et une plus grande lisibilité des objectifs (PCAET, Etude d'opération de revitalisation du territoire, plan local de l'habitat, plan mobilité, projet alimentaire territorial, plan paysage, stratégie touristique, étude développement économique ...);
- **Eviter la démultiplication des instances en réfléchissant à la création d'une gouvernance liée au suivi et à la mise en œuvre des stratégies de transition écologique partenariales**, qui assurerait le suivi des documents contribuant aux transitions écologiques
- **Développer un pilotage technique plus transversal**, pour assurer la cohérence stratégique des actions et favoriser la mobilisation des acteurs.

Plus spécifiquement, **quelques pistes opérationnelles pourraient entre autres, être explorées** telle que :

- Ajouter le suivi du PCAET à l'ordre du jour de la conférence des financeurs en la faisant évoluer vers une instance plus large que son objet actuel (le suivi des contrats)
- Mettre à profit la conférence des maires pour présenter l'évaluation du PCAET et valoriser encore plus les actions menées à l'échelle communale, en plus des actions menées à l'échelle intercommunale.

## Annexes

- ➔ *L'état d'avancement des actions du Plan Climat Air Energie Territorial est disponible, format tableaux, en annexe de ce présent rapport. L'annexe décrit de manière précise, par action, l'état d'avancement, le contenu de l'action, les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et les facteurs de réussites identifiés. Elle comprend aussi, dans un second onglet, les actions à valoriser initialement absentes du PCAET.*

## Etat d'avancement des actions du Plan climat air énergie territorial en 2025 - Bilan

| Thème                          | Code   | Intitulé   | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Description de l'avancement   |
|--------------------------------|--------|--|--------------------------------------|------------|---|
|                                |        |  | Engagement                           | Avancement |   |
| Rénovation de l'habitat (REHA) | REHA01 | Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain                    | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Une OPAH qui a été reconduite pour une quatrième année et qui s'achèvera le 8 juin 2025. La thématique <i>Economie d'Energie</i> a plutôt bien fonctionné sur le territoire avec 1008 opérations menées sur ce domaine dans le cadre des 2 OPAH depuis 2013 et un gain énergétique moyen supérieur à 50% et 80% des objectifs de rénovation énergétique de propriétaires occupants atteints sur les 4 premières années de la 2e OPAH (2021-25)</p> <p>*2 copropriétés (14 et 3 logements) ont été accompagnées avec réalisation d'audit et d'étude financière.</p> <p>*Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a mis en évidence un état de dégradation des logements finalement moins important qu'envisagé. Les objectifs de requalification du bâti et de production d'une nouvelle offre de logement ont été maintenus mais au travers des projets d'aménagement portant sur les îlots urbains dégradés (secteur Foch au Creusot et des Oiseaux à Montceau).</p> <p>*Une première étude avait été effectuée suite à un travail des communes dans le cadre du dispositif <b>Actions Cœur de Ville</b>.</p> <p>*Action en cours en ce moment par le service Habitat pour <b>questionner l'OPAH en cours et pour poser un diagnostic</b>. Le diagnostic concerne le parc privé actuel, les besoins des habitants du territoire ou des habitants qui peuvent arriver prochainement. L'objectif étant de lancer un prochain dispositif suite à une demande de l'Etat : <b>le pacte territorial</b>. Celui-ci viendra à la suite de l'OPAH d'ici la fin de l'année.</p>  |
|                                | REHA02 | Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant                                | achevé                               |            | <p>*Le dispositif s'est <b>achevé</b> en mars 2022 (cumul des deux périodes de mise en œuvre) avec 272 réalisations sur 9 communes et 157 projets dits "actifs". L'accompagnement de projets engagés qui s'est poursuivi au-delà dans la dynamique de l'opération. Cette expérimentation s'avère riche d'enseignements dans le contexte du ZAN</p>  |
|                                | REHA03 | Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Règlement d'intervention des aides en faveur du logement social en 2018.</p> <p>*Signature en juillet 2024 de l'<b>avenant 2 à la convention cadre avec l'OPAC</b>. Elle est en <b>vigueur</b> jusqu'à fin 2026.</p> <p>*Signature d'une <b>convention cadre avec Habellis</b> en juillet 2024. Elle est en <b>vigueur</b> jusqu'à fin 2026.</p> <p>*La CUCM soutient la réhabilitation jusqu'en 2026 de 7 programmes de rénovation énergétique totalisant 515 logements pour un montant de 2 011 675 € de subvention.</p> <p>*<b>Action de la collectivité pour accompagner les bailleurs sociaux</b> : financement pour la réhabilitation puis convention avec les bailleurs.</p>   |
|                                | REHA04 | Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM  | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Convention cadre signée en juillet 2024 avec des garanties d'emprunt à hauteur de 65% et avenants à cette convention avec l'OPAC.</p> <p>*Livraison d'environ 150 pavillons miniers réhabilités énergétiquement sur la période.</p> <p>*Lancement d'un nouveau <b>programme de réhabilitation de logements collectifs à Montceau les mines</b> (134 logements rues Coty/Résistance), permettant un <b>gain énergétique de 30-40%</b>. Les travaux débuteront au T2 2025 pour une livraison au T4 2026.</p> <p>*<b>Eradication des passoires énergétiques</b> avec deux typologies de logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. <b>150 logements collectifs énergivores</b> qui ont été démolis rue des capucines pour reconstruction (permis de construire déposés en 2023).</li> <li>2. <b>Des logements individuels du bassin minier</b> : programme massif de réhabilitation énergétique (déjà 150 pavillons réhabilités et 200 pavillons réhabilités pour 2025).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dont <b>démolition</b> de certains logements collectifs et <b>réhabilitation de 134 logements à MLM</b>.</li> <li>- <b>Enjeu de déconnexion des fosses septique</b> pour raccordement au réseau d'assainissement collectif.</li> <li>- Fin 2025 : 200 logements individuels.</li> <li>- Fin 2026 : logements collectifs.</li> </ul> <p>*<b>Rénovation</b> : parfois de logements vacants, isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement de la production de chaleur (on reste en production gaz : compromis entre performance énergétique et coût d'investissement).</p> |
|                                | REHA05 | Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Convention-cadre signée le 17 juillet 2024.</p> <p>*<b>Garanties d'emprunt</b> à hauteur de 65 %.</p> <p>*L'OPAC a pu réaliser la rénovation thermique de 3 bâtiments au Plessis à Montceau (bât. G, H et J) entre 2020 et 2024, ainsi que la réhabilitation de la Pépinière au Creusot (12 logements). La Communauté Urbaine a engagé de nouveaux travaux de rénovation dans le cadre de la convention avec la CUCM:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fin 2024 - début 2025 sur 2 bâtiments (48 logements) à la Chaume (Le Creusot) avec une performance BBC rénovation (passage d'une étiquette D à C).</li> <li>- fin 2025 - début 2026 (études en cours) sur 180 logements au Bois Roulot (Montceau).</li> <li>- en 2025 cité du parc Avril à Montchanin (dans le cadre de Petite Ville de Demain)</li> <li>- sur 69 logements cité Schneider au Creusot (rénovation complexe à l'étude)</li> </ul>   |
|                                | MOTR01 | Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM   | achevé                               |            | <p>*Pas d'engagement de l'action en tant que telle mais extension des compétences portées par la direction avec la reprise de la mission de développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire</p>   |
|                                | MOTR02 | Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration  | assez avancé                         | en cours   | <p>*Engagement d'actions opérationnelles visant à favoriser les mobilités alternatives chez les agents dont en particulier l'augmentation du parc de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels (5 VAEs répartis entre les différents sites communautaires) et l'installation de box et sites de stationnement vélo sécurisés pour inciter aux trajets domicile-travail à vélo (centre technique sud, Etang de la Forge, Ateliers du jour, centre technique nord).</p> <p>*Un <b>questionnaire</b> a été lancé en 2024 mais il est resté <b>en suspens</b> depuis.</p> <p>*Il y a un travail à effectuer avec les ressources humaines pour <b>identifier les flux à partir des domiciles</b>. Un <b>apprenti</b> doit être recruté pour lancer cette action en <b>octobre 2025</b>.</p>   |
| Mobilité transport (MOTR)      | MOTR03 | Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire  | bien avancé                          | en cours   | <p>*Achat de véhicules électriques et installation de bornes</p> <p>*En octobre 2025, le parc automobile de la CUCM compte <b>10 véhicules légers et 1 véhicule utilitaire léger électriques et 2 véhicules légers hybrides</b>. Cet équipement s'est accompagné de l'installation de 18 bornes de recharge sur les sites communautaires</p>  |
|                                | MOTR04 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules | engagé                               | en cours   | <p>*Choix de la collectivité de <b>passer ses bus en électrique</b> (achat de 4 bus électriques en novembre 2024, sur 14 bus pour le transport urbain). La livraison des bus devrait se faire au dernier trimestre 2025</p> <p>*Engagement prochain d'une AMO pour travaux sur les dépôts de bus pour permettre l'accueil des véhicules et installations de recharge associées</p> <p>*<b>Etude de faisabilité en cours</b> pour l'installation des <b>bornes</b> (Rapprochement d'<b>Enedis</b> sur ce sujet) mais l'enjeu est financier</p>   |
|                                | MOTR05 | Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Le <b>Schéma cyclable</b> est lancé depuis 2021, il portait sur 3 communes du territoire et est pensé en fonction du flux domicile-travail.</p> <p>*Une révision est programmée en fin 2025 (le marché est lancé).</p> <p>*Création en 2022 d'un poste de chargé de mission vélo et mobilités actives et inscription dans le programme Avelo2 sur la période 2022-2025 qui ont permis de faire évoluer la progression de cette action:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bilan cartographique des tronçons cyclables existant réalisé et travail sur la continuité cyclable engagé (y compris au-delà des voiries de gestion CUCM avec des échanges engagés par exemple avec le Département)</li> <li>- démarche de couverture du territoire en termes de stationnements vélo (arceaux et abris) engagée avec: une inscription budgétaire jusqu'à 2026, une consultation des communes sur leurs besoins suivie d'analyse des besoins prioritaires au regard de l'existant et des installations</li> </ul>  |
|                                | MOTR06 | Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives  | non engagé                           |            | <p>*<b>Un plan de mobilité va être élaboré</b> : une étude sur les transports - dont un audit du réseau transports urbain - avec une AMO. L'objectif est de lancer un plan de mobilité au début du prochain mandat (toutes mobilités comprises, dont covoiturage)</p> <p>*<b>Volonté de prendre en compte les actifs</b> : un <b>apprenti</b> va étudier le fonctionnement des entreprises/les flux</p>   |
|                                | MOTR07 | Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun  | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Dès 2021, apport d'améliorations sur la ligne de desserte de la gare TGV (fréquence augmentée, temps de parcours améliorés).</p> <p>*Renouvellement de la délégation de service public (DSP) en 2022 avec intégration de critères environnementaux et de recherche de fidélisation des nouveaux usagers pour le jugement de la qualité des offres.</p> <p>*<b>Une responsable marketing</b> (poste à 50%) qui <b>informe les usagers sur les transports et accompagne pour les premiers voyages</b> (publics illettrés, EPHAD...) : présentation du réseau, intervention dans les mairies pour l'accueil des nouveaux arrivants avec tickets à l'unité.</p> <p>*Tarification sociale : <b>50% pour certains publics</b>.</p> <p>*Abonnement <b>24€/mois</b>.</p> <p>*La fréquentation augmente tous les ans (dans un contexte de diminution du nombre d'habitants).</p> <p>*Il existe 78 circuits pour le transport scolaire</p>  |

| Thème                                 | Code   | Intitulé   | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Description de l'avancement   |
|---------------------------------------|--------|--|--------------------------------------|------------|---|
|                                       |        |  | Engagement                           | Avancement |   |
| Ressources et gestion de l'eau (REGE) | MOTR08 | Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*La direction mobilité transport et la mission économie et service aux entreprises ont engagé une sensibilisation des entreprises de plus de 50 salariés sur un rappel de leur obligations légales en termes d'élaboration de plan de déplacement. La CUCM constitue un interlocuteur dans une démarche d'élaboration d'un plan par une entreprise et elle accompagne la mise en place de démarches à échelle de zone d'activité (exemple de l'étude mobilité sur la ZI de la Fiolle en lien avec le MEDEF71)</p>  |
|                                       | MOTR09 | Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires  | engagé                               | en cours   | <p>*Des <b>associations</b> viennent apprendre aux enfants à faire du vélo.</p> <p>*La CUCM intervient pour la <b>sécurité au transport scolaire</b> en partenariat avec la police municipale sur la <b>prévention</b> (notamment concernant les trottinettes).</p> <p>*<b>Pédibus</b> au Montceau.</p>   |
|                                       | MOTR10 | Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture   | engagé                               | en cours   | <p>*<b>Challenge de la mobilité via la communication et l'incitation</b> (ex : campagne communication « Mai à vélo »).</p> <p>*Mise en place d'<b>animations régulières</b> tout au long de l'année <b>spécifiquement sur les modes actifs</b> (vélo, marche, trottinette)</p> <p>*<b>Service de location de vélos associé à l'abonnement au réseau de bus urbains : 2 agences (1 à Montceau, 1 au Creusot) pour l'information et la vente de titre de transports.</b> Pour 32 euros/mois, possibilité de <b>location de vélos (tous électriques)</b> et d'avoir accès au <b>réseau de bus</b>. Le parc proposé en location est actuellement de 32 vélos dont 4 vélos cargo.</p>  |
| Economie circulaire (ECCI)            | REGE01 | Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau                                  | bien avancé                          | en cours   | <p>*<b>Choix des équipements moins énergivores dans l'exploitation des réseaux et des stations d'eau et d'assainissement</b> (optimisation du fonctionnement du compresseur pour l'aération du lac de la Sorme, pose de deux variateurs de vitesse sur les postes de refoulement de l'usine de la Sorme, régulation d'aération sur les UDEP Torcy et Blanzy).</p> <p>*<b>Réalisation en 2024 d'un bilan carbone à l'échelle des deux services</b> qui servira de base et de point de comparaison.</p>   |
|                                       | REGE02 | Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées                  | bien avancé                          | en cours   | <p>*<b>Réseau d'eau potable</b> : l'accent a été mis sur la sécurisation de la ressource et l'équipement du réseau afin d'identifier rapidement les fuites.</p> <p>*<b>Réseau d'assainissement</b> : après leur validation en 2021, mise en oeuvre des schémas directeurs avec plusieurs opérations de mise en séparatif et renouvellement de réseaux.</p> <p>*Pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable, il sera réalisé conjointement avec le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et le schéma de distribution d'eau potable. Lancement prévu en <b>juin 2025</b>.</p> <p>*Concernant le <b>renouvellement des réseaux</b>, les chiffres sont sur le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS).</p>  |
|                                       | REGE03 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme  | bien avancé                          | en cours   | *L'arrêté d'Aire d'Alimentation de captage est en cours de finalisation (passage en Coderst en avril 2025). Une partie du plan d'actions qu'il intègre est prévue dans l'accord de territoire 2025-2027 du bassin versant de la Boubince et devrait être réalisé dans les 3 ans à venir. Le volet "périmètre de protection" est quasiment achevé  |
|                                       | REGE04 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord   | pratique intégrée                    | en cours   | *La mise en œuvre des <b>périmètres de protection</b> est effective.  |
|                                       | REGE05 | Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)   | engagé                               | abandonné  | * <b>Abandonnée</b> les objectifs de l'action seront intégrés dans ceux du schéma directeur eau potable   |
|                                       | REGE06 | Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau   | bien avancé                          | en cours   | <p>*L'objectif est d'inciter et d'aider les <b>agriculteurs à consommer moins d'eau potable</b>.</p> <p>*<b>Dispositif d'aide économique depuis 2020 pour l'alimentation en eau</b> (avec la mission Economie), pour le captage, système de pompe, alimentation d'eau. Cela consiste à un <b>montage de dossiers de subventions communautaires, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture</b>.</p> <p>*A savoir, le <b>Conseil Départemental</b> a mis en place un <b>dispositif plus avantageux</b> sur la <b>récupération des eaux de toitures</b>. Les agriculteurs sont donc réorientés vers ce dispositif lorsque les projets qu'ils souhaitent porter y sont éligibles.</p>   |
|                                       | REGE07 | Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de paiement des factures d'eau              | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*<b>Aide aux ménages pour que la facture d'eau ne soit pas trop élevée via une allocation eau définie</b> en fonction des ressources, du nombre de personnes dans le foyer et par l'application de nouveaux tarifs de l'eau incitatifs (nouvelle grille tarifaire avec les 30 premiers m<sup>3</sup> à un coût très faible)</p> <p>*<b>Méthode</b> : on récupère les informations de la CAF, on calcule un montant théorique puis on calcule une aide (taux de l'OCDE : le montant de la facture d'eau ne doit pas dépasser 3% des revenus). Le versement est direct sans demande préalable.</p> <p>*Depuis sa mise en œuvre, l'allocation a permis de reverser en moyenne chaque année <b>213 000€ à 3400 foyers</b>.</p> <p>*Mise en place du <b>test de la télérègle</b> afin de permettre aux particuliers de suivre leur consommation et d'identifier les fuites.</p>   |
|                                       | REGE08 | Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle  | pratique intégrée                    | en cours   | Action intégrée au PLUi dès son adoption en 2020  |
| Economie circulaire (ECCI)            | ECCI01 | Mettre en place une recyclerie   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*<b>Chantiers finalisés</b> conformément au planning. Ouverture prévue courant 2025</p> <p>*Il y a eu plusieurs temps de concertations des acteurs locaux. Un acteur s'est positionné lors de l'appel à manifestation d'intérêt (convention de mandatement SIEG) avec attribution lors du conseil du 26 juin 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bâtiment loué à la recyclerie (ils ont besoin de 2 ETP minimum)</li> <li>- L'aménagement des zones de don sur les déchèteries de Montceau et Torcy</li> <li>- Un atelier « chantier d'insertion » (ACI)</li> </ul>   |
|                                       | ECCI02 | Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique  | assez avancé                         | en cours   | <p>*Une EIT réduite à ce jour à des opérations ciblées d'économie circulaire mises en place au sein d'un groupe d'entreprises pilotes volontaires mobilisées à partir de 2022 avec une animation portée par la CUCM</p> <p>*Mise en place d'une action concrète d'économie circulaire, par le déploiement d'une <b>bourse au réemploi dématérialisée via l'application WhatsApp</b> (avril 2024). Des photos des biens (équipements, mobiliers...) à vendre sont prises, publiées sur le groupe WhatsApp regroupant les entreprises engagées. L'expérimentation est une réussite : 100% des produits mis en ligne ont trouvés preneurs (ex : liquidation de GEGA Electroniques). Les échanges se basent sur l'informel et une petite communauté s'est créée sur ce réseau. Une <b>charte permet de quantifier la vente</b> (un pouce pour indiquer si l'objet en vente a trouvé preneur. Le groupe ne s'est jamais étiolé (dynamique réelle).</p> <p>*<b>Plusieurs expérimentations ont eu lieu :</b></p> <p>**<b>Emballage plastiques</b> : bourse physique aux emballages. L'expérimentation a pris fin. Le plastique étant peu onéreux, les entreprises ne sont pas incitées à utiliser moins d'emballage.</p> |
|                                       | ECCI03 | Elaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*<b>PLPDMA mis en œuvre conformément au plan de charge</b></p> <p>**Adopté en 2021 (avec bilans annuels depuis)</p> <p>**Commission de suivi sur la 2ème année de mise en œuvre</p>  |

| Thème  | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Description de l'avancement  |
|--|--------|---|--------------------------------------|-------------|--|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement  |  |
| Gestion du patrimoine communautaire (GPAC)       | GPAC01 | Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau et d'énergie sur le domaine public  | achevé                               |             | <p>*Pour la partie éclairage public, le parc est maintenant entièrement à <b>luminaires type leds (remplacement de 852 points lumineux achevé en 2023)</b>.</p> <p>*Afin de poursuivre la réduction des consommations d'énergie du parc d'éclairage public sur les zones d'activité, une démarche (qui s'étendra sur 3 ans) a été engagée en 2024 pour modifier la programmation de chacun des points de manière à réduire encore leur consommation (à terme, réduction de 80% et entre 22h et 6h).</p>  |
|  | GPAC02 | Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions        | engagé                               | en cours    | <p>*<b>Pré-diagnostics effectués sur 5 zones d'implantation de la CUCM</b><br/> **A savoir, ce sont des bâtiments anciens datant pour la plupart des années 70.</p> <p>*Poursuite des <b>diagnostics énergétiques en 2025</b>.</p> <p>*Les <b>diagnostics</b> sont de manière générale <b>négatifs</b> (équipements vétustes).</p>   |
|  | GPAC03 | Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie                     | bien avancé                          | en cours    | <p>*Initialement : <b>renouvellement de l'outillage</b> (électrique) mais aussi <b>Eco pâture</b>.</p> <p>*<b>Achat de matériel</b> :</p> <p>**Sur les « gros véhicules », un <b>renouvellement est prévu à court terme</b> (achat de nouveau matériel) des véhicules thermiques notamment (tracteurs, tractopelles, etc). Des véhicules électriques existent sur le marché mais elles ont peu d'autonomie.</p> <p>**Un <b>véhicule électrique</b> a été identifié pour achat (mais pas encore acheté, la demande a été effectuée). Il s'agit d'un <b>camion-corbeille électrique avec autonomie</b>.</p> <p>Sur le « petit matériel » : <b>Partie TMS</b> (trouble musculosquelettique) intégré aux achats, il y a eu des <b>expérimentations</b> :</p> <p>**Achats de <b>réciprocateurs</b> sur 2 des 8 territoires (le creusot et Saint-Vallier) : <b>Ils sont électriques et sans protection</b>, à l'inverse des débroussailleuses qui ont un rendement un peu plus faible mais peu de sinistres. Néanmoins, le coût des lames de réciprocateurs est plus élevé.</p> <p>**Expérimentation : <b>location cette année d'un porte-outil</b> (grosse tondeuse équipée d'une brosse) pour un mois : travail d'accompagnement au travail du réciprocateur.</p> <p>**Expérimentation l'année dernière d'un <b>nouveau produit de désherbage</b> (foamstream, de Weedingtech). Il s'agit d'un <b>camion-citerne avec une lance</b> (l'eau sort sous forme de vapeur, mélangé avec de l'huile végétale et de l'amidon). Cela englobe la végétation et tue la racine. Ce produit est bio mais il requiert l'utilisation d'eau. Il y a donc un <b>enjeu de récupération d'eau de pluie</b> pour ce traitement-là. L'outil est <b>efficace en linéaire</b> (pied de clôture, pied de bordure). En ce sens, ils vont le <b>reloquer 2,5 mois en 2025</b> et il sera <b>expérimenté sur 2 territoires</b> (Saint-Vallier et un autre). Il y aura un référent TMS sur Saint-Vallier.</p> <p>*<b>Eco-pâture</b> :</p> <p>**Un site sur le <b>Creusot</b> actif depuis <b>3 ans</b> (avec des <b>moutons</b>).</p> <p>**Une expérimentation au <b>Breuil</b> depuis <b>un an</b> avec des <b>vaches « miniatures</b> » (races highlands) : il est à côté de lotissement donc impact social</p> <p>**Une <b>expérimentation</b> va venir sur la commune de <b>Montceau</b> avec des <b>moutons</b></p> <p>*<b>Criblage</b> : stock des déchets, analyse des déchets, criblage et récupération de matériaux. Là, le coût est raisonnable.</p> <p>*Futures actions : <b>s'occuper du stock de bâches</b> (il y en a deux) avec l'eau pluviale à réutiliser. Au sud, elle est crevée et fonctionne avec une pompe de relevage, tandis qu'au nord elle est sous-utilisée.</p> |
| Énergies renouvelables ou de récupération (ENRR) | ENRR01 | Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser   | assez avancé                         | en cours    | <p>*<b>Les changements de contexte nationaux</b> et leurs effets sur le contexte local ont <b>amené la CUCM à modifier son approche</b> avec l'élaboration, en lien avec les communes, et l'engagement de la mise en oeuvre d'une <b>stratégie photovoltaïque communautaire</b>.</p> <p>*Cette stratégie <b>maintient la priorité au PV en toiture mais réintroduit la prise d'initiative sur le PV au sol</b> (bien que les objectifs à l'horizon 2030 de développement du PV au sol soient dépassés depuis fin 2022). Tout en actant d'un objectif de régulation avec fléchage vers sites favorables ciblés pour cette sous-filière.</p> <p>*De plus, les obligations de la <b>loi APER</b> l'amènent à devoir engager une <b>démarche d'identification et d'analyse exhaustive des potentialités d'équipement des bâtiments et parkings</b> de son patrimoine propre.</p>   |
|  | ENRR02 | Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments             | assez avancé                         | en cours    | <p>*Modification de l'approche avec l'organisation de premiers temps d'<b>information courts à l'attention d'entreprises</b>, en 2023 en lien avec la MESE et la CCI.</p> <p>*Fin 2023 - début 2024 : accompagnement des communes pour l'<b>élaboration de leur ZAER</b> avec, entre autres, une sensibilisation à l'intérêt du PV toiture et de la définition de ZAER pour son accueil.</p> <p>*A venir, des <b>temps d'information pratiques à destination des collectivités</b> en lien avec Les Générateurs sur la mise en oeuvre de projet PV en toiture. Cela permettra de poser les bases comme cela a été fait pour les entreprises. Il est ensuite envisagé de proposer aux entreprises et aux collectivités d'autres <b>temps plus ciblés d'apport d'expertises/de propositions de services pour répondre aux besoins effectifs des acteurs</b>.</p>   |
|  | ENRR03 | Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air | engagé                               | par à-coups | <p>*<b>Limitations à la mise en oeuvre effective de la démarche</b> dans sa globalité mais <b>contributions ponctuelles</b> au sujet via :</p> <p>**Un soutien apporté aux démarches de réseau de chaleur avec alimentation bois énergie initiées par certaines communes du territoire.</p> <p>**Fin 2023 - début 2024 : <b>sensibilisation des communes</b> à l'intérêt de ce type d'énergie dans le cadre de l'<b>accompagnement à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables</b>.</p>  |
|  | ENRR04 | Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager   | non engagé                           |             | <p>*Action liée à l'avancement de l'action précédente et donc de <b>planning décalé</b>.</p>   |
|  | ENRR05 | Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets   | engagé                               | par à-coups | <p>*Une reflexion sur l'<b>organisation de temps de réunion et de visite d'unité de production à destination des agriculteurs</b> s'est engagée courant <b>2022</b>. Il y a eu un <b>sondage auprès des agriculteurs</b> du territoire pour identifier leurs besoins et attentes, mais <b>peu de retours</b> ont été effectués.</p> <p>*Engagement <b>début 2024</b> d'une étude de faisabilité concernant la <b>méthanisation boues de station d'épuration</b> par Véolia.</p> <p>*<b>Accompagnement de porteurs de projets</b> engageant des démarches pour la création de méthaniseur (ex: Engie Bioz, Gazel énergie, etc.).</p>  |
|  | ENRR06 | Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables  | non engagé                           |             | <p>*Action initialement définie en <b>articulation avec l'action ENRR02</b> d'animation du développement du PV en toiture sur le territoire - dont la mise en œuvre a fait l'objet d'une réorientation - et nécessitant donc d'en <b>revoir l'approche</b>.</p> <p>*<b>La ville de Montceau</b> s'est associée avec les services de <b>Coopawatt</b> pour animer à partir de <b>début 2025</b> une <b>démarche d'information et de sensibilisation</b> (projections-débats, réunions public d'information, animation de temps d'échange avec les personnes intéressées) pour faire émerger une <b>société coopérative citoyenne</b> tout en <b>proposant la possibilité que celle-ci investisse sur des projets portant sur son patrimoine</b> (foncier, bâti ou de type parking).</p> <p>*Après Coopawatt, <b>Energie Partagée</b> porte maintenant le <b>dispositif d'accompagnement de la participation citoyenne financé par l'ADEME et la Région</b>. Il pourra donc constituer une ressource pour préciser l'approche nécessaire.</p>  |
|  | ENRR07 | Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables                                     | engagé                               | en cours    | <p>*Intégration du sujet dans la <b>démarche en cours de lancement d'AMO</b> pour l'équipement en centrales PV au sol de sites prioritaires. Et ce, au titre de la stratégie communautaire et dans la modification du PLUI engagée fin 2024 pour intégrer les sites identifiés pour le <b>PV au sol</b>.</p>   |

| Thème                                    | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Description de l'avancement   |
|--|--------|---|--------------------------------------|-------------|---|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement  |   |
| Alimentation (ALIM)                      | ALIM01 | Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire   | assez avancé                         | abandonné   | <p>*Travail engagé à partir de 2020 en lien avec les communes d'identification de terrains pour l'accueil d'un projet d'espace test-agricole mais les terrains identifiés se sont montrés au final inadaptés (pour des raisons de pente, de frais de réhabilitation, de manque d'eau, etc.) et les questions d'accompagnement des producteurs en sortie d'espace-test (besoins d'accompagnement, accès au foncier, viabilité économique d'une installation, etc.) ont amené à questionner la pertinence même de la démarche d'espace-test pour le territoire.</p> <p>*Etablissement de <b>contacts avec des maraîchers</b> sur des communes limitrophes de la CUCM. Ils ont identifié des <b>fermes à reprendre</b></p> <p>*les enjeux de l'installation de production maraîchère et de diversification agricole sur le territoire sont repris et vont être creusés dans l'élaboration et la mise en oeuvre du PAT</p>  |
|  | ALIM02 | Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)                             | assez avancé                         | en cours    | <p>*Plutôt une <b>posture d'accompagnateur</b> plutôt qu'impulser la dynamique: accompagnement de la tentative de création d'un magasin de producteurs sur le Creusot par un groupe d'agriculteurs en 2021-2022, soutien en cours du projet Liberty sur Sanvignes, projet qui intégrera un espace de vente de produits alimentaires locaux, un espace de petite restauration et des activités de lien social.</p> <p>*Parfois ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui vont voir la collectivité.</p> <p>*Des <b>petites épiceries</b> existent déjà et essayent de s'approvisionner localement. Un <b>producteur de bière</b> sur Montchanin essaie de s'associer avec d'autres petits producteurs pour <b>créer un petit point de vente</b>. La CUCM l'accompagne financièrement.</p>   |
|  | ALIM03 | Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire                                   | pratique intégrée                    | en cours    | <p>*Dans le cadre du marché pour la fourniture des repas, marché initial 2018-2022 puis nouveau marché sur 2022-2026, une <b>convention de partenariat de soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de viande bovine des restaurants scolaires</b> a été signée en 2021 entre la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, l'association de Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir du Grand Autunois Morvan, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) et la Ville du Creusot.</p> <p>*Ce sont 2 services de boeuf de l'abattoir d'Autun qui sont servis chaque mois</p> <p>*<b>A la ville du Creusot il y a 2 organisations :</b></p> <p>**Une <b>organisation avec un marché de fourniture avec un prestataire</b> (groupement de commande sur plusieurs communes). Pour la restauration scolaire : 50% de produit durable, 30% de circuit court et de la viande volaille et porc 100% label rouge.</p> <p>**<b>Accord tripartite avec abattoir d'Autun</b>. Mais dans le cadre du marché, pas de possibilité de faire évoluer l'approvisionnement.</p> <p>*Sur la crèche, depuis 2023, <b>expérimentation d'un maraîchage sur un terrain du Creusot</b> : entre 2023 et 2024 : 710 kg de légumes avec un approvisionnement local (fruits et légumes).</p> <p>Prochaines étapes :</p> <p>**<b>Réécriture du nouveau marché pour septembre 2026</b>. Ils vont faire appel au <b>cabinet EPSA</b> (qui les avaient déjà accompagné lors de la rédaction du dernier marché) pour la rédaction du prochain marché (avec une ambition d'amélioration de la prestation).</p> <p>**<b>Enjeu de faire jouer davantage la concurrence sur les prochains marché</b> (aujourd'hui, ils travaillent avec Sogeres).</p> |
|  | ALIM04 | Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans les démarches de circuits courts  | engagé                               | par à-coups | <p>*Marché de production : accompagnement depuis 2014 avec la <b>mission Economie pour financer un marché</b> (à hauteur de 7000 euros par la CUCM et avec la majorité du financement par la chambre d'agriculture). <b>Une fois par mois des producteurs viennent vendre leurs produits dans une commune</b> (avec parfois des animations pour le rendre un peu plus festif, une fois par an en juillet ou août). Il y a un partenariat avec l'<b>office de tourisme pour communiquer</b> sur ce dernier.</p> <p>*Une sollicitation de <b>l'association qui fait la promotion de l'abattoir d'Autun pour faire des ateliers</b> (participation financière) : mise en œuvre d'un atelier technique de transformation de steaks hachés à côté de l'abattoir d'Autun.</p>   |
| Animations et dispositifs support (ADIS) | ADIS01 | Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents   | engagé                               | suspendu    | *Engagement d'une réflexion sur des méthodes et outils  |
|  | ADIS02 | Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)   | bien avancé                          | suspendu    | *Démarche engagée avec le dépôt de dossiers annuels. Mise à niveau à prévoir pour les postes concernés à la CUCM compte tenu des renouvellements d'effectifs (dont pilote de l'action). Vente des CEE retardée mais restant à prévoir.  |
|  | ADIS03 | Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé   | engagé                               | suspendu    | <p>*Sollicitation du <b>CEP de l'ATD</b> pour préciser les modalités possibles d'intervention.</p> <p>*Puis sollicitation du <b>CEP du SYDESL</b> pour recueillir les informations sur le fonctionnement spécifique du service de conseil (en particulier modalités de facturation des différentes interventions possibles) pour recaler l'action.</p>  |
|  | ADIS04 | Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée | engagé                               | par à-coups | <p>*En 2021, organisation d'une <b>réunion sur le dispositif Effilogis à l'attention des communes</b> présentant des projets de rénovation (13 communes participantes).</p> <p>*<b>En 2023, accompagnement particulier des communes sur les questions d'énergies renouvelables :</b></p> <p>**Conseils lors de démarchages par des développeurs PV.</p> <p>**Conseils lors de la définition et l'adoption de leurs ZAER.</p> <p>*<b>Cet accompagnement a pris plusieurs formes :</b></p> <p>**Informations collectives sur les ZAER lors des réunions de concertation pour l'élaboration de la stratégie PV.</p> <p>**Echanges téléphoniques bilatéraux pour des besoins de conseils individuels.</p>   |
|  | ADIS05 | Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques                        | engagé                               | suspendu    | <p>*Première formation à échelle départementale ciblant les éleveurs bovins allaitant réalisée</p> <p>*Réunions d'information territorialisées de format plus court mais adressées à un plus grand nombre d'agriculteurs n'ont initialement pas pu se mettre en place à cause du COVID. Des échanges sont en cours avec la chambre d'agriculture pour relancer cette partie de l'opération.</p>   |
|  | ADIS06 | Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie  | engagé                               | par à-coups | <p>*<b>Pas d'engagement de l'action telle qu'initialement définie</b> mais des démarches d'accompagnement d'entreprises mises en place par la <b>Mission économie et services aux entreprises</b> à partir de 2021 (dans le cadre de la nouvelle stratégie économique issue des assises de la relance économique).</p> <p>*Cet accompagnement, dans le cadre de l'approche de décarbonation de l'industrie en lien avec la démarche "<b>Territoire d'industrie</b>", s'appuie sur des temps de travail par zone d'activité et porte sur deux thématiques principales : <b>mobilité et énergie</b>.</p> <p>*Sur le <b>volet mobilité</b>, animation de groupe de travail pour développer des plans mobilité.</p> <p>*Sur le <b>volet énergie</b>, temps d'échanges et pré-diagnostic avec les grands groupes sur la ZI du Creusot qui ont amené à engager une réflexion sur les questions de possible réseau de chaleur et de valorisation de la chaleur fatale issue des process.</p> <p>*De plus, via son <b>règlement d'intervention sur l'immobilier d'entreprises</b>, la CUCM incite et aide les entreprises à construire/rénover des bâtiments économes en énergie au-delà des réglementations thermiques (bonus aux aides et incitation à une labellisation favorisant la valorisation de l'engagement de l'entreprise).</p>   |
|  | ADIS07 | Faciliter/accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire   | non engagé                           |             |   |
|  | ADIS08 | Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.   | engagé                               | suspendu    | <p>*Premier <b>benchmark sur les outils</b> de ce type.</p> <p>*Première remise à jour de la <b>cartographie d'acteurs</b>.</p> <p>*Des <b>réunions d'information</b> n'ont pas pu se mettre en place à cause du <b>COVID</b></p>   |

Colonne "engagement"

non engagé  
engagé  
assez avancé  
bien avancé  
pratique intégrée  
achevé

l'action n'a pas du tout été engagée  
l'action a été engagée mais sans que l'on puisse encore rendre compte à ce jour d'un réel avancement ni de premiers résultats.  
l'action a été engagée et on peut justifier d'un certain avancement, voire de premiers résultats  
l'action est suffisamment avancée pour que l'on puisse en donner ou en prévoir des résultats  
une étape clé de l'action est achevée, la suite de l'action s'inscrit dans les pratiques de fonctionnement courant (potentiellement évolutives au fil du temps) sans fin prévue  
l'action est achevée et les résultats ont été atteints

Colonne "avancement"

en cours  
par à-coups  
suspendu  
abandonné

l'action est en cours  
L'action alterne temps d'arrêt et avancées à une fréquence irrégulière et difficile à anticiper (tributaire d'acteurs ou éléments contextuels extérieurs au porteur)  
l'action est de fait arrêtée, sans qu'une décision de l'arrêter n'ait été prise  
l'action est arrêtée suite à une décision de l'arrêter

**Etat d'avancement des actions du Plan climat air énergie territorial en 2025 - Analyse des difficultés et facteurs de réussite**

| Thème                          | Code   | Intitulé   | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Difficultés rencontrées  | Remarques éventuelles   | Facteurs de réussite   |
|--------------------------------|--------|--|--------------------------------------|------------|--|---|--|
|                                |        |  | Engagement                           | Avancement |  |   |  |
| Rénovation de l'habitat (REHA) | REHA01 | Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain                    | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Difficultés pour trouver des entreprises et les délais de réalisation des devis sont parfois longs. Il existe peu d'entreprises RGE (Habellis confirme : un des freins majeurs concerne la contrainte pour trouver les entreprises qui réalisent les travaux de rénovation).</p> <p>*Des difficultés rencontrées par les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes pour financer le reste à charge de leur projet.</p> <p>*Parfois, les propriétaires ne veulent pas faire les travaux.</p> <p>*les propriétaires sont difficiles à capter car ils n'ont pas conscience d'être en situation de précarité énergétique. C'est l'opérateur SOLIHA qui fait remonter les besoins après visite, il y a peu de demandes directes des habitants.</p> <p>*Communication : c'est surtout l'opérateur qui communique via ses réseaux (ce qui marche bien grâce au bouche à oreille) et la collectivité communique surtout lors du lancement de l'OPAH.</p> | <p>*Possibilité d'avance financière de la part de la CUCM sur ce dispositif, ce qui aide les propriétaires.</p>   | <p>*Mobilisation des acteurs.</p> <p>*Fort bouche à oreille.</p>   |
|                                | REHA02 | Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant                                | achevé                               |            |  | <p>*Dispositif BIMBY a été lancé en deux phases sur 2 communes puis élargi à 7 nouvelles communes soit 9 communes concernées au total.</p> <p>*Soutien du FEDER à 80% du coût de l'opération sur les deux phases.</p> <p>*Le dispositif BIMBY a été lancé préalablement au vote de la loi ZAN. L'application de la loi prime désormais et a intégré les réflexions issues de la mise en œuvre du dispositif</p> |  |
|                                | REHA03 | Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social   | pratique intégrée                    | en cours   | *La population de la CUCM est vieillissante et les personnes âgées souhaitent rester dans leur logement.   | <p>*Le règlement d'intervention est à revoir. Une étude habitat réalisée par le service Habitat est en cours. Celle-ci a entre autre pour ambition de remettre à plat la stratégie en matière de redéploiement du parc social.</p>  |  |
|                                | REHA04 | Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM  | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*La rénovation énergétique est engagée mais son coût est important. Les bailleurs planifient donc cette rénovation par tranches, en fonction des coûts.</p> <p>*Les objectifs de réhabilitation énergétique ne correspondent pas aux volontés de préservation architecturale du patrimoine minier. Il est reproché au bailleur social une forte utilisation de l'isolation thermique par l'extérieur sur ces pavillons, pourtant plus efficace et nécessaire.</p>   |   | <p>*Le mode de marché public utilisé pour ces réhabilitations (conception/réalisation), nous permet de densifier et de réaliser plus rapidement les travaux.</p> |
|                                | REHA05 | Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM   | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*La rénovation énergétique est engagée mais son coût est important. Les bailleurs planifient donc cette rénovation par tranches, en fonction des coûts. L'augmentation des coûts des matériaux et donc des chantiers depuis l'après COVID ainsi que celui des taux d'intérêts rendent l'équilibre économique des opérations complexe à trouver mais les rénovations peuvent se poursuivre grâce aux aides des collectivités (CUCM et Département).</p> <p>*L'OPAC revient aussi sur certaines rénovations étant trop coûteuses afin de privilégier d'autres programmes.</p> <p>*Le manque de filières de production de biomatériaux rend également plus complexe et coûteux l'atteinte des écoconditions du FEDER et d'Effilogis</p>  |   |  |
| Mobilité transport (MOTR)      | MOTR01 | Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM   | achevé                               |            |  | *Enjeu de promotion des mobilités douces.   |  |
|                                | MOTR02 | Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration  | assez avancé                         | en cours   |  |   |  |
|                                | MOTR03 | Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire  | bien avancé                          | en cours   |  |   |  |
|                                | MOTR04 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules | engagé                               | en cours   |  |   |  |
|                                | MOTR05 | Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable   | pratique intégrée                    | en cours   | La vacance du poste de directeur mobilité transport entre l'automne 2022 et le printemps 2024 a ralenti certains avancements de même que des problématiques de tensions de disponibilités des matériaux (contexte international) pour la livraison des équipements.  |   |  |
|                                | MOTR06 | Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives  | non engagé                           |            |  | *Ce plan de mobilité doit être engagé en fin d'année 2025.  |  |
|                                | MOTR07 | Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun  | pratique intégrée                    | en cours   |  | *Le délégué se charge de promouvoir les transports en commun.   |  |
|                                | MOTR08 | Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique       | pratique intégrée                    | en cours   | *Le manque d'effectif sur le poste chargé de mission mobilités actives ne permet pas une animation régulière et concrète avec les entreprises.   |   |  |
|                                | MOTR09 | Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires  | engagé                               | en cours   |  |   |  |
|                                | MOTR10 | Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture   | engagé                               | en cours   | <p>*Le manque d'effectif dans la direction (direction, poste chargé de mission mobilités actives) a freiné la mise en place d'une animation régulière et concrète.</p> <p>*Problème de stockage des vélos, qui limite l'agrandissement du parc mi en location.</p>   | <p>*Lors des mois d'été, tous les vélos sont loués.</p>   |  |

| Thème                                      | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Difficultés rencontrées  | Remarques éventuelles   | Facteurs de réussite  |
|--|--------|---|--------------------------------------|------------|--|---|---|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement |  |   |   |
| Ressources et gestion de l'eau (REGE)      | REGE01 | Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau                     | bien avancé                          | en cours   |  | *Remplacement des équipements électromécaniques.  |   |
|  | REGE02 | Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées     | bien avancé                          | en cours   | <p>*L'impact des travaux imposés par les opérations extérieures sur le plan de charge, le budget et la priorisation : RCEA, travaux des concessionnaires routiers (CUCM/DVT, DRI), travaux VNF à la digue du Plessis.</p> <p>*S'il y a volonté d'amélioration de la coordination avec les services de voirie pour optimiser les coûts, l'alignement actuel sur le calendrier de la voirie fait perdre les objectifs initiaux eau et assainissement de vue. Une approche mutualisée (que la voirie intègre les priorités réseaux dans leur programmation) serait préférable.</p> <p>*La majorité du budget ces dernières années a concerné la protection de la ressource (sécurisation de la Sorme et barrage de Saint-Sermin), au détriment du réseau...</p> <p>* Le conseil communautaire a validé la réorganisation de la DEA incluant l'augmentation des effectifs mais désormais il faut recruter.</p> <p>*Concernant la gestion des eaux pluviales :</p> <p>*Enjeu d'animation, de sensibilisation pour que dans chaque opération, l'eau n'aille pas au réseau mais s'infiltra (enjeu de désimperméabiliser les places de parkings...). Une journée avait été organisée avec le Graie (association) et les agents de la collectivité.</p> <p>*Sensibilisation des particuliers : exemple du projet à Blanzy (rue de la garenne) : la voirie avait prévu de refaire la route mais il était prévu de passer en séparatif. La création d'un second réseau étant difficile, il a été décidé de tester des solutions de gagements à la parcelle des eaux du domaine public et des particuliers. Une étude de faisabilité a été réalisée avec le financement de l'agence de l'eau. Ainsi, la collectivité va désormais passer en phase maîtrise d'œuvre pour le partie publique et en assistance pour la partie privée.</p> |   |   |
|  | REGE03 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme   | bien avancé                          | en cours   |  | <p>*Recrutement d'une animatrice agricole au sein du service de l'eau arrivée au 1er janvier 2025.</p> <p>*L'animation est maintenant effectuée par une animatrice agricole (ancienne agricultrice) mobilisée à 100% sur la protection du captage. Elle est chargée de mettre en oeuvre les arrêts d'aire d'alimentation de captage. Exemples : les animaux qui ne viennent pas piétiner, rentrer les bêtes avant la montée des eaux, haies pour la rétention des polluants.</p> <p>*Avant même l'arrivée de l'animatrice, il y avait un réseau d'animation grâce au porte à porte et à l'accompagnement individualisé.</p> |   |
|  | REGE04 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord  | pratique intégrée                    | en cours   | *Manque de moyen humains et notamment du/de la chargé de protection des ressources.  |   |   |
|  | REGE05 | Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)  | engagé                               | abandonné  |  | C'était initialement un sujet promu par la chambre d'agriculture.   |   |
|  | REGE06 | Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau                                      | bien avancé                          | en cours   |  |   |   |
|  | REGE07 | Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de paiement des factures d'eau | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Allocation eau 2024 : constat d'une envolée de l'enveloppe d'aide qui nécessite de remettre à plat les modalités de calcul.</p> <p>*Difficulté d'obtenir une convention avec la CAF sur ce sujet à l'origine.</p>  |   |   |
|  | REGE08 | Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle   | pratique intégrée                    | en cours   |  |   |   |
| Economie circulaire (ECCI)                 | ECCI01 | Mettre en place une recyclerie  | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Demande en cours de projet des financeurs avec un reclassement en ERP 4eme catégorie.</p> <p>*Réductions des budgets et manque de visibilité DDETSS et CD71 sur le financement des ACI.</p>  |   | *Projets inscrits au plan de mandat avec un budget et un effectif alloué.   |
|  | ECCI02 | Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique   | assez avancé                         | en cours   | <p>*Appropriation lente de l'outil, malgré sa simplicité d'utilisation. Le manque de visibilité des offres a été souligné par les entreprises (car publication au fil de l'eau).</p> <p>*Une des principales limites du groupe WhatsApp est qu'il nécessite l'engagement personnel d'un cadre de l'entreprise et n'est pas inscrit dans la réglementation de ladite entreprise. La mise en œuvre est donc complexe (notamment auprès des services comptables).</p>   | <p>*Bien que l'outil soit sous-utilisé, 100% des équipements mis en ligne ont trouvé preneurs.</p>  | *Mobilisation forte des entreprises constituant le groupe de travail "économie circulaire". Elles ont participé à l'ensemble des expérimentations réalisées depuis le lancement de l'action (bourse au réemploi physique des emballages, visites inspirantes, conférences). |
|  | ECCI03 | Elaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire  | pratique intégrée                    | en cours   | <p>*Difficulté pour le Relais Comm.</p> <p>*Réserves sur le volet communication vers le grand public.</p> <p>*Peu de relais médiatique.</p> <p>*Le temps alloué pour la communication est faible pour des raisons d'effectifs au sein de la direction de la communication</p>  |   | *Projets inscrits au plan de mandat avec un budget et un effectif alloué.   |
| Gestion du patrimoine communautaire (GPAC) | GPAC01 | Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau et d'énergie sur le domaine public  | achevé                               |            |  | <p>*Consommation en 2020 : 222799 kw.</p> <p>*Consommation en 2024 : 94575 kw.</p> <p>*Soit une baisse de 58%.</p>  | *L'exploitation de l'éclairage public est passée en régie en 2022 permettant ainsi une accélération du remplacement des luminaires avec un budget identique.  |
|  | GPAC02 | Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions      | engagé                               | en cours   | <p>*Vacance des postes de Chef de service Patrimoine et de Directeur de la DLMG (porteurs du projet au sein du service).</p> <p>*Manque de budget.</p> <p>*Manque de temps car inertie sur les dossiers.</p>   |   |   |
|  | GPAC03 | Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie                   | bien avancé                          | en cours   | *L'éco-pâturage marche bien mais le coût est élevé.  | *Enjeu : la question de la consommation d'énergie est posée de manière systématique mais il faut que les équipements aient une autonomie suffisante.  |   |

| Thème   | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Difficultés rencontrées   | Remarques éventuelles  | Facteurs de réussite   |
|---|--------|---|--------------------------------------|-------------|---|--|--|
|   |        |   | Engagement                           | Avancement  |   |  |  |
| Énergies renouvelables ou de récupération (ENR) | ENRR01 | Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser   | assez avancé                         | en cours    | <p>*Malgré le maintien d'une stratégie de priorisation du développement du photovoltaïque en toiture, les nombreuses et fréquentes <b>évolutions réglementaires</b> ainsi que le <b>positionnement de nombreux développeurs PV</b> visant des installations au sol induisent :</p> <p>**La nécessité de consacrer un temps important à <b>répondre aux sollicitations et identifier les marges de manœuvre</b> pour permettre à la collectivité de <b>faire entendre ses choix stratégiques</b> sans être en position d'arbitrage sur les projets PV au sol et agrivoltaïques (permis de construire Etat).</p> <p>**Des <b>attentes des élus communautaires et communaux</b> en termes d'avancement des projets PV au sol et agrivoltaïques sur les terrains retenus dans la stratégie communautaire. Ils souhaitent montrer que les collectivités savent participer à l'enjeu d'accélération de la production d'énergies renouvelables lorsqu'elles ont la main et pour répondre aux attentes générées par le travail réalisé sur ce sujet.</p> <p>**Un besoin d'établir une <b>base des parkings et toitures communautaires</b> à considérer pour les obligations de solarisation induites par la <b>loi APER</b>.</p> <p>*Le temps dédié à ces points particuliers <b>limite le temps disponible pour traiter l'animation territoriale</b> visant au développement du PV en toiture.</p> | <p><b>Réorientation</b> complète de l'approche sur le photovoltaïque PV avec :</p> <p>**L'établissement d'une <b>stratégie communautaire</b> associée à l'engagement d'une démarche proactive d'équipement de sites au sol et agrivPV - la démarche est bien avancée.</p> <p>**Un travail spécifique mais exhaustif sur le <b>patrimoine communautaire de grande dimension</b> (bâtiments et parkings) - la démarche est plutôt avancée.</p> <p>*La nouvelle stratégie économique communautaire issue des assises de la relance économique et engagée à partir de 2021 a mis en place une <b>nouvelle base d'échange avec les entreprises</b>, en particulier industrielles à l'échelle de zones d'activités favorable à la mobilisation de ces acteurs.</p> | <p>nouvelles obligations de production d'énergies renouvelables (<b>loi APER</b>) et les impacts du contexte géopolitique sur les <b>prix de l'énergie</b> ont favorisé une <b>sensibilisation des acteurs locaux</b> (en particulier des entreprises et des collectivités). Le volet sensibilisation s'en trouve de ce fait avancé.</p> <p>*Ce levier est à double tranchant car :</p> <p>**L'obligation légale de création de zones d'accélération des énergies renouvelables a permis d'<b>amener simultanément à l'agenda</b> de toutes les collectivités les <b>questions énergies renouvelables</b> et de mettre en place une <b>réflexion partagée</b>.</p> <p>**Mais les <b>échéances sont très courtes</b> et le traitement accéléré a <b>limité l'acculturation</b>.</p> <p>**Les évolutions réglementaires portant en particulier sur la filière photovoltaïque, accompagnées d'une mobilisation forte des opérateurs de la filière, ont amené une mise en avant du PV (essentiellement au sol dont agrivoltaïsme) au <b>détriment d'autres énergies renouvelables (en particulier thermiques)</b>.</p> |
|   |        |   |                                      |             |   |  |  |
|   | ENRR02 | Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments             | assez avancé                         | en cours    | <p>*Mêmes constats que sur l'action précédente.</p> <p>*De plus, comme toutes les actions avec un volet animation/recontre, il y a eu un fort impact de la <b>situation sanitaire instable</b> durant le début de mise en oeuvre du PCAET.</p>  |  |  |
|   | ENRR03 | Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air | engagé                               | par à-coups | *Le calendrier tel qu'initiallement prévu a été <b>impacté</b> par les perturbations <b>COVID</b> , puis par la <b>prééminence du photovoltaïque</b> (multiplication des sollicitations et des évolutions de cadre réglementaire) dans l'actualité des énergies renouvelables.  |  |  |
|   | ENRR04 | Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager   | non engagé                           |             |   |  |  |
|   | ENRR05 | Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets   | engagé                               | par à-coups | <p>*Comme toutes les actions avec un <b>volet animation/recontre</b>, il y a eu un <b>fort impact</b> de la <b>situation sanitaire instable</b> durant le début de mise en oeuvre du PCAET.</p> <p>*Il s'agit d'un travail ne pouvant se faire qu'en partenariat étroit avec la <b>chambre d'agriculture</b>, dont le chargé de mission énergie est fortement mobilisé sur l'émergence de l'agrivoltaïsme et le positionnement de la profession. L'organisation d'une <b>visite d'unité de méthanisation initialement envisagée à l'automne 2022 dans la continuité de la démarche engagée a donc été retardée</b>.</p>   | <p>*Au regard des évolutions des cadres réglementaires et de la subvention de la méthanisation qui ont suivi la mise en suspens de l'action, <b>une analyse des projets réalisables et économiquement pertinents pour les agriculteurs du territoire devra précéder une relance des actions de mobilisation de la profession</b>.</p>  |  |
|   | ENRR06 | Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables  | non engagé                           |             |   |  |  |
|   | ENRR07 | Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables                                     | engagé                               | en cours    | *Evolution des contextes réglementaire et technico-économique modifiant l'équilibre des forces dans les négociations entre une <b>collectivité</b> et un <b>développeur</b> et ajoutant de nouveaux critères à intégrer dans la négociation et dans le règlement du PLUI (ex: comptabilisation de la consommation foncière dans le ZAN).  |  |  |
| Alimentation (ALIM)                             | ALIM01 | Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire   | assez avancé                         | abandonné   | <p>*Il avait été étudié l'idée de mettre en place un <b>espace test de maraîchage</b>. Après plusieurs AG de structures qui accompagnent le maraîchage, ça n'a pas été plus loin : <b>les structures d'accompagnement n'étaient pas suffisantes</b> (50% des structures en test abandonnent au milieu du test).</p> <p><b>Deux visions s'opposent :</b></p> <p>**La <b>chambre d'agriculture</b> a une <b>vision « développement »</b></p> <p>**Les <b>structures d'accompagnement du maraîchage</b> (Les structures : semeurs du possible, potentiel 71) ont une vision plus collaborative, d'échange</p> <p>*Plus largement, sur la diversification d'activité, il y a un enjeu auprès des <b>exploitations agricoles de se diversifier</b> et de se détacher un peu du foncier pour faire du maraîchage : c'est un point abordé dans le projet alimentaire territorial (PAT).</p>  |  |  |
|   |        |   |                                      |             |   |  |  |
|   | ALIM02 | Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)                 | assez avancé                         | en cours    | *La <b>chambre d'agriculture</b> avait été missionnée par la CUCM pour essayer de créer un <b>magasin de producteurs aux Creusot</b> . Une première étude de marché a été lancée. Au départ, c'était très positif avec un petit groupe. Mais au fur et à mesure de l'avancée de l'étude et de l'accompagnement du groupe, la dynamique s'est amenuisée (le coût était important, pas d'ateliers de découpe prévu). Le projet n'a donc pas abouti.   |  |  |
|   | ALIM03 | Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire                       | pratique intégrée                    | en cours    | *Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) <b>structurer des filières sur le territoire et développer les conventionnements avec d'autres producteurs locaux</b> peut s'avérer difficile :  | <p>*La démarche <b>suit globalement son cours et ses objectifs</b>. Mais elle suit aussi la <b>saisonnalité des fruits et légumes</b>, de la volaille et du porc <b>100% label rouge</b>.</p> <p>*Le soutien politique sur le volet <b>restauration</b> avec une prestation d'accompagnement externalisée auprès du <b>cabinet d'étude EPSA</b> a permis d'<b>améliorer le suivi de la prestation en termes d'approvisionnement et de reporting</b>. L'objectif de cet accompagnement est de permettre de mieux se conformer au respect du cahier des charges mais aussi de poursuivre l'amélioration de la prestation.</p>  |  |
|   | ALIM04 | Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans les démarches de circuits courts  | engagé                               | par à-coups |   |  |  |

| Thème                                    | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Difficultés rencontrées   | Remarques éventuelles  | Facteurs de réussite |
|--|--------|---|--------------------------------------|-------------|---|--|----------------------|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement  |   |  |                      |
| Animations et dispositifs support (ADIS) | ADIS01 | Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents   | engagé                               | suspendu    | Décalage du calendrier initial du fait du COVID et des contraintes de réunion. Impact également du décalage de la mise en place du nouvel intranet (outil prévu pour échange de bonnes pratiques) et de la réorganisation des services.   |  |                      |
|  | ADIS02 | Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)   | bien avancé                          | suspendu    |   |  |                      |
|  | ADIS03 | Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé   | engagé                               | suspendu    | *Le conseiller en énergie partagé (CEP) départemental dédié aux communes adhérentes du territoire n'était pas mobilisable dans un premier temps car les demandes dépassaient les ressources humaines disponibles signalé par l'ATD (qui ne pouvait accueillir de nouvelles communes adhérentes). Puis, on est passé de l'ATD au SYDESL avec des modalités de tarification différentes nécessitant de repenser les choses pour voir ce qui serait possible en lien (ou pas) avec ce CEP.                         |  |                      |
|  | ADIS04 | Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée | engagé                               | par à-coups | *La mise en place d'une animation globale prévoyait de s'appuyer sur le groupe de communes constitué autour de l'accompagnement du CEP (action précédente) qui n'a pu être concrètement mis en œuvre d'où un fonctionnement par à coup en lien avec les opportunités et thématiques mobilisatrices du moment.<br><br>*Moyens humains insuffisants pour mobiliser des agents sur une action manquant de précision (et nécessitant donc un travail préalable de cadrage, choix de catégorie/thématique à cibler). |  |                      |
|  | ADIS05 | Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques                        | engagé                               | suspendu    | *En raison des restrictions COVID, les réunions territorialisées envisagées n'ont pu être mises en place directement après la formation ciblant les éleveurs bovins allaitants réalisée par la chambre à échelle départementale   |  |                      |
|  | ADIS06 | Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie  | engagé                               | par à-coups |   |  |                      |
|  | ADIS07 | Faciliter/accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire   | non engagé                           |             | *Moyens humains insuffisants pour mobiliser des agents sur une action manquant de précision (et nécessitant donc un travail préalable de cadrage, choix de catégorie/thématique à cibler).  | *Probable nécessité de préciser une catégorie ou une thématique à cibler en s'appuyant sur des démarches engagées pour profiter d'une mobilisation existante de moyens humains |                      |
|  | ADIS08 | Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.   | engagé                               | suspendu    | *Les perturbations de début d'engagement du PCAET (COVID et modification de la cartographie des acteurs et de leurs représentants en particulier) ont complexifié la mise en place des instances de gouvernance du PCAET et la sollicitation des acteurs associés pour s'inscrire dans un dispositif de charte d'engagement.  |  |                      |

## Etat d'avancement des actions du Plan climat air énergie territorial en 2025 - Objectifs chiffrés et résultats

| Thème                          | Code   | Intitulé   | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Action quantifiable | Objectif initiaux  | Résultat   |
|--------------------------------|--------|--|--------------------------------------|------------|---------------------|--|--|
|                                |        |  | Engagement                           | Avancement |                     |  |  |
| Rénovation de l'habitat (REHA) | REHA01 | Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain                    | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 | <p>*Rénovation de 100 logements par an</p> <p>*Aide aux travaux de 4 copropriétés d'ici 2024</p>               | <p>*1 413 logements rénovés au total (dont 1008 opérations de rénovation énergétique) dans le cadre des deux OPAH depuis 2013 : OPAH 2013-2018 &gt; 735 logements en rénovation énergétique - OPAH 2021-2025 &gt; 273 opérations de rénovation énergétique</p> <p>* 2 247 contacts pour des projets de rénovation énergétique : 1 422 sur la première OPAH et 1879 sur la seconde</p> <p>*Gain énergétique moyen, supérieur à 50% : 53% pour les logements de propriétaires occupants, 65% pour les opérations de propriétaires occupants avec travaux lourds, 68% pour les logements locatifs.</p> <p>* 93 % des objectifs de rénovation énergétique de logements occupés par leur propriétaire atteints sur les 4 premières années de l'OPAH (2021-25) et 97% pour les propriétaires bailleurs</p> <p>* 3 copropriétés accompagnées seulement (objectif d'accompagnement de 120 logements en copropriété).</p> |
|                                | REHA02 | Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant                                | achevé                               |            | Oui                 | *Accompagnement de 300 productions   | <p>*272 projets dits "scorés" : 191 productions depuis l'engagement de la 2e expérimentation (engagée pour 3 ans à partir d'avril 2019 sur 9 communes au lieu de 2) s'ajoutant aux 81 productions de la première salve (avant engagement du PCAET)</p> <p>*157 projets actifs accompagnés post convention</p>  |
|                                | REHA03 | Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social   | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 | *Réhabilitation d'environ 600 logements sociaux en 6 ans dont 200 logements du parc minier.                    | <p>*En 2021, 126 mises en œuvre dont 114 du parc minier (sur 292 prévus dans les conventions).</p> <p>*Dans le cadre des conventions cadres avec les bailleurs sociaux et des garanties d'emprunts : 166 logements réhabilités (OPAC - Montceau-les-Mines - Rives du Plessis). Le montant versée par la CUCM pour cette opération est de 651 500 €. Reste à réaliser 153 logements sur CUCM (OPAC) d'ici 2026 avec un montant de subvention de 765 000 € de la part de la CUCM et 152 logements diffus (Habellis - bassin minier) dont 67 logements bénéficiant d'une subvention de 5 000 € soit une subvention totale de 335 000 €</p>  |
|                                | REHA04 | Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM  | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 | *Réhabilitation de 348 logements sur la période de validité du plan stratégique de patrimoine (PSP) 2019-2028. | <p>*Depuis 2019, engagement de 7 programmes de réhabilitations représentant un total de 430 logements.</p> <p>* 5 programmes correspondent à la réhabilitation de pavillons miniers menées entre 2019 et 2024 pour un total de 96 logements.</p> <p>* déjà 150 pavillons réhabilités et 200 pavillons réhabilités pour 2025.</p>   |
|                                | REHA05 | Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM   | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 |  |  |
| MOTR                           | MOTR01 | Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM   | achevé                               |            | Non                 | *Réduction de 10 % à l'horizon 2030 de la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de la CUCM.            |  |
|                                | MOTR02 | Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration  | assez avancé                         | en cours   | Non                 |  |  |
|                                | MOTR03 | Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire  | bien avancé                          | en cours   | Non                 |  |  |
|                                | MOTR04 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules | engagé                               | en cours   | Oui                 | *Renouvellement complet de la flotte de bus d'ici 2026.  | *Achat de 4 bus électriques  |

| Thème                                 | Code   | Intitulé   | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |            | Action quantifiable | Objectif initiaux  | Résultat |
|---------------------------------------|--------|--|--------------------------------------|------------|---------------------|--|----------|
|                                       |        |  | Engagement                           | Avancement |                     |  |          |
| Mobilité transport (MOTR)             | MOTR05 | Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable   | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 | *Augmentation de la part modale du vélo sur le territoire de la CUCM à 4% d'ici 2030.  |          |
|                                       | MOTR06 | Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives  | non engagé                           |            | Oui                 | *Diminution de la part modale de la voiture avec une réduction de 10 % à l'horizon 2030 la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de la CUCM. |          |
|                                       | MOTR07 | Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun  | pratique intégrée                    | en cours   | Oui                 | *Augmentation de la fréquentation des transports collectifs de 50% à l'échéance de la prochaine délégation de service public.                        |          |
|                                       | MOTR08 | Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique | pratique intégrée                    | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | MOTR09 | Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires  | engagé                               | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | MOTR10 | Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture   | engagé                               | en cours   | Oui                 | *Diminution de la part modale de la voiture avec une réduction de 10 % à l'horizon 2030 la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de la CUCM. |          |
| Ressources et gestion de l'eau (REGE) | REGEO1 | Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau                                  | bien avancé                          | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO2 | Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées                  | bien avancé                          | en cours   | Oui                 | *Se rapprocher d'un taux de renouvellement des réseaux de 1%.  |          |
|                                       | REGEO3 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme  | bien avancé                          | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO4 | Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord   | pratique intégrée                    | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO5 | Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)   | engagé                               | abandonné  | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO6 | Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau   | bien avancé                          | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO7 | Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de paiement des factures d'eau              | pratique intégrée                    | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | REGEO8 | Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle  | pratique intégrée                    | en cours   | Non                 |  |          |
| Energie circulaire (ECC)              | ECCI01 | Mettre en place une recyclerie   | pratique intégrée                    | en cours   | Non                 |  |          |
|                                       | ECCI02 | Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique  | assez avancé                         | en cours   | Non                 |  |          |

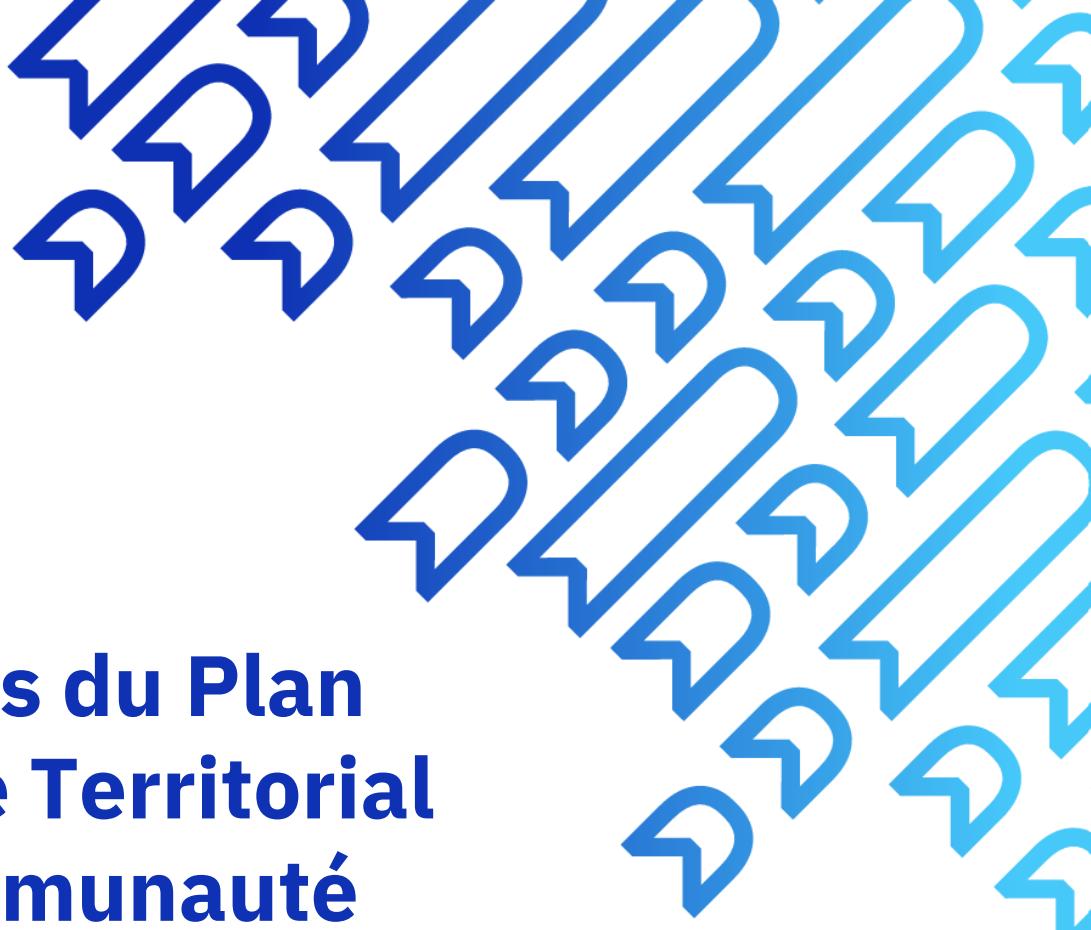
| Thème  | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Action quantifiable | Objectif initiaux  | Résultat |
|--|--------|---|--------------------------------------|-------------|---------------------|--|----------|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement  |                     |  |          |
| Econo  | ECCI03 | Elaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire  | pratique intégrée                    | en cours    | Non                 |  |          |
| Gestion du patrimoine communautaire (GPAC)       | GPAC01 | Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau et d'énergie sur le domaine public  | achevé                               |             | Oui                 | *Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des équipements de meilleure efficacité énergétique à raison de 50 à 100 points lumineux par an sur 5 à 7 ans.<br><br>*40 en 2018 + 184 en 2019 + 169 en 2020 + 180 en 2021 + 175 en 2022 + 104 en 2023 (fin des travaux de remplacement mais poursuite des travaux de réglage de baisse d'intensité nocturne).  |          |
|  | GPAC02 | Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions        | engagé                               | en cours    | Oui                 | *Réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti communautaire à minima conforme à la réglementation en vigueur (article L.111-10-3 du code de la construction et de l'habitation, décret n° 2019-771 et son arrêté d'application du 10 mai 2020) :<br><br>**Soit -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par sur la base de la consommation de référence de 2010.<br><br>**Soit un niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie. |          |
|  | GPAC03 | Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie                     | bien avancé                          | en cours    | Non                 |  |          |
|  | ENRR01 | Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser   | assez avancé                         | en cours    | Non                 |  |          |
| Energies renouvelables ou de récupération (ENRR) | ENRR02 | Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments             | assez avancé                         | en cours    | Non                 |  |          |
|  | ENRR03 | Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air | engagé                               | par à-coups | Non                 |  |          |
|  | ENRR04 | Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager   | non engagé                           |             | Non                 |  |          |
|  | ENRR05 | Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets   | engagé                               | par à-coups | Non                 |  |          |
|  | ENRR06 | Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables  | non engagé                           |             | Non                 |  |          |
|  | ENRR07 | Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables                                     | engagé                               | en cours    | Non                 |  |          |
|  | ALIM01 | Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire   | assez avancé                         | abandonné   | Non                 |  |          |

| Thème                                    | Code   | Intitulé  | Etat d'avancement actualisé mai 2025 |             | Action quantifiable | Objectif initiaux   | Résultat  |
|--|--------|---|--------------------------------------|-------------|---------------------|---|---|
|  |        |   | Engagement                           | Avancement  |                     |   |   |
| Alimentation (ALIM)                      | ALIM02 | Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)                             | assez avancé                         | en cours    | Non                 |   |   |
|  | ALIM03 | Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du regroupement de commande de 6 communes du territoire                                 | pratique intégrée                    | en cours    | Oui                 | *Objectif de 50% de produits durables dont 20% de bio, 30% de SIQO, et 30% circuits courts. | *Les marqueurs qualitatifs sont identiques depuis le démarrage du marché en septembre 2022 ; ils s'évaluent en valeur d'achat.<br><br>*Sur l'année écoulée 2023/2024, le reporting Sogeres a fait ressortir les éléments suivants en valeurs d'achats :<br>- Circuits courts : (objectif 30%) : <b>25,75%</b><br>- Bio : (objectif 20%) : <b>24,80%</b><br>- SIQO : (objectif 30%) : <b>31%</b> |
|  | ALIM04 | Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans les démarches de circuits courts  | engagé                               | par à-coups | Non                 |   |   |
|  | ADIS01 | Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux éco gestes des agents  | engagé                               | suspendu    | Non                 |   |   |
| Animations et dispositifs support (ADIS) | ADIS02 | Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)   | bien avancé                          | suspendu    | oui                 |   |   |
|  | ADIS03 | Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé   | engagé                               | suspendu    | Non                 |   |   |
|  | ADIS04 | Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée | engagé                               | par à-coups | Non                 |   |   |
|  | ADIS05 | Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques                        | engagé                               | suspendu    | Non                 |   |   |
|  | ADIS06 | Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie  | engagé                               | par à-coups | Non                 |   |   |
|  | ADIS07 | Faciliter/accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire   | non engagé                           |             | Non                 |   |   |
|  | ADIS08 | Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.   | engagé                               | suspendu    | Non                 |   |   |

### Actions à valoriser initialement absentes du PCAET

| Thème                                 | Statut                                       | Acteur                       | Action  | Description de l'action  |
|---------------------------------------|--|------------------------------|---|--|
| Rénovation de l'habitat (REHA)        | Action existante à valoriser                 | CUCM                         | Etude stratégique habitat et peuplement   | Etude dont les principaux objectifs sont de comprendre les nouveaux modes d'habiter en proposant des formes d'habitat adaptées aux nouveaux besoins des ménages tout en tenant compte des problématiques environnementales (densité, urbanisation dans l'enveloppe urbaine...) ; mais également par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat privé (Pacte Territorial) et par l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social. Cette étude participera à la définition des actions à venir en matière de rénovation de l'habitat public comme privé.  |
| Mobilité transport (MOTR)             | Action existante à valoriser                 | Medef Start-Up "1 km à pied" | Plan de mobilité élaboré avec le Medef sur la zone industrielle de la Fiole avec notamment une analyse des flux pour objectiver les données | *Un diagnostic financé par le Medef, avec la start-up « 1 km à pied », a permis d'identifier plusieurs préconisations pour réduire les déplacements dans entreprises (Michelin a par exemple déjà lancé sa plateforme de covoiturage)<br><br>*Les préconisations concernent aussi la CUCM. Plusieurs propositions ont été faites pour étendre la piste cyclable et pour créer de nouvelles zones de bus. Les deux préconisations, jugées très coûteuses pour la collectivité, n'ont pas été suivies.   |
|                                       | Action existante à valoriser et prospectives | CUCM et communes             | Aménagements pour mobilités douces (vélo, marche)   | Intégration des mobilités douces (vélo, marche) dans les réaménagements des espaces publics (coulées vertes, voies cyclables)  |
|                                       | Action existante à valoriser et prospectives | CUCM et communes             | Installation de bornes de recharge  | Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'espace public   |
| Ressources et gestion de l'eau (REGE) | Prospective                                  | CUCM                         | Développement des critères développement durable dans les marchés publics d'infrastructures   | *Réflexion autour de l'utilisation du logiciel SEVE-TP (aide à la décision) pour orienter les choix de la collectivité vers les solutions les plus vertueuses en matière d'impacts environnementaux<br><br>*Estimation d'impact à partir de l'analyse du cycle de vie (Méthode ACV)  |
|                                       | Prospective                                  | CUCM                         | Formation aux techniques de gestion alternative des eaux pluviales  |  |
|                                       | Prospective                                  | CUCM                         | Promotion des vélos de service pour le suivi des chantiers  | *Encourager les agents à se déplacer en vélo électrique quand cela est possible pour assurer le suivi des chantiers  |
|                                       | Action à venir                               | CUCM                         | Elaboration d'un bilan carbone des services Eau et Assainissement   | *Cette année (2025) est prévu l'élaboration d'un bilan carbone des services Eau et Assainissement (et des services délégués)   |
|                                       | Action existante à valoriser                 | CUCM                         | Installation de la télérelève des compteurs d'eau   | *La télérelève permet d'obtenir le relevé d'un compteur connecté, pour faciliter la gestion individuelle des consommations (alerte fuite) et améliorer l'identification des fuites. Tout ceci permet de réduire les pertes en eau.<br><br>*Un premier test a été organisé sur 800 compteurs.   |
|                                       | Action existante à valoriser                 | CUCM                         | Désimperméabilisation et gestion par infiltration dans le cadre de projets d'aménagements et de travaux de voirie                           | *Ouverture de bordure pour laisser l'eau aller dans les fosses d'arbres, création de noue, désimperméabilisation du parking du gel 200 à Montceau<br><br>*Gestion alternative des eaux pluviales dans le cadre de projet d'aménagement : Torcy, boulevard du 8 mai, Mach2, Hub and Go  |
|                                       | Action existante à valoriser                 | Communes                     | Désimperméabilisation de cours d'écoles   | Actions de restructuration, de désimperméabilisation et de végétalisation de cours d'écoles  |
| Economie circulaire (ECC)             | Action existante à valoriser                 | CUCM                         | Organiser d'un « speed-meeting » des achats responsables à venir  | *Le "speed-meeting" est organisé pour le 20/05/2025 avec la proposition d'un catalogue des entreprises engagées proposé<br><br>*L'action consistera en des tables tournantes avec un acteur par table qui présentera ses services, sur une matinée   |
|                                       | Action existante à valoriser                 | CUCM                         | Expérimentation de casiers connectés et « bio-seaux »   | *Une première expérimentation a été organisée avec la mise à disposition de 2 armoires de 50 casiers en centre-ville du Creusot et de Montceau-les-Mines, pour atteindre 14 armoires déployées fin juin 2025. L'objectif est de passer à 20 armoires de 50 cases pour 2027 (soit une armoire pour 75 foyers).<br><br>*Le financement de cette expérimentation portée par la CUCM bénéficie d'une subvention de l'ADEME et la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'appel à projets TriBio.<br><br>*Principe de fonctionnement : les déchets d'alimentation sont amenés dans un « bio-seau » dans un casier connecté et l'usager repart avec un bioseau propre et désinfecté. Les déchets sont ensuite compostés dans une unité qui dispose d'un agrément sanitaire SPAn3 permettant de composter l'ensemble des déchets de cuisines, y compris les déchets carnés.<br><br>*Les casiers connectés permettent de visualiser le taux de remplissage des déchets organiques mais aussi de rationaliser le transport des déchets (Attente que ceux-ci sont pleins avant déchargement).<br>Cette solution innovante présente surtout une très grande souplesse de fonctionnement grâce à sa connectivité. Il est à noter que les armoires sont très sobres (serrure fonctionnant avec une pile bouton pour une autonomie de 5 ans), la connectivité étant assuré par les smartphones des utilisateurs. |

| Thème  | Statut                       | Acteur   | Action   | Description de l'action  |
|--|------------------------------|----------|--|--|
| Gestion du patrimoine communautaire (GPAC)       | Prospective                  | CUCM     | Ambition d'élargissement territoriale de la bourse au réemploi jusqu'aux « territoires d'industrie » (Autun, Charolles, Dijon...)                          | *Dijon a sa plateforme (plateforme internet mais non sur android)  |
|  | Action à venir               | CUCM     | Engagement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle des 5 EPCI de territoire d'industrie   |  |
|  | Action existante à valoriser | CUCM     | Acquisition et mise en place d'un module de reprogrammation des luminaires sur 3 années (2024-2026)  | *Un estimatif d'une baisse supplémentaire de 40% est envisagé afin de baisser la consommation à 57000kw, soit 75% de moins qu'en 2020.   |
|  | Action à venir               | CUCM     | Remise en état des bâches de collecte d'eau pluviale sur les centres techniques pour des usages de nettoyage   | Remise en état des bâches de collecte d'eau pluviale permettant l'utilisation d'eau de récupération pour des usages de nettoyage (véhicules, etc.) afin d'économiser la consommation d'eau potable   |
|  | Prospective                  | CUCM     | Travail sur le pilotage des bâtiments et la sensibilisation aux différents usages  |  |
| Energies renouvelables ou de récupération (ENRR) | Action à venir               | CUCM     | Création d'un réseau de chaleur avec valorisation de la chaleur fatale des industries sur Le Creusot   | *Etude de faisabilité en lien avec l'agence éco. Régionale pour un réseau de chaleur sur la zone économique du Creusot<br><br>*Financement par la CUCM, la Banque Territoire, l'ADEME<br><br>*Le cahier des charges, qui comprend l'enjeu d'interconnexion avec le réseau urbain, a été finalisé en vue d'un lancement de consultation début juillet<br><br>*Temporalité: initialement à lancer en 2024, objectif pour la rentrée Sept 25<br><br>*A savoir, Alstom et Framatome sont déjà partis-prenantes et ont déjà fait une étude d'opportunité de leur côté |
|  | Action existante à valoriser | CUCM     | Mobilisation collective d'entreprises de plusieurs zones d'activité sur les questions d'énergie et de mobilité   | *Portage par la mission Economie et Service aux Entreprises  |
|  | Prospective                  | CUCM     | Engagement de travaux sur l'équipement PV des bâtiments et parkings communautaires en lien avec les obligations réglementaires introduites par la loi APER |  |
|  | Action existante à valoriser | CUCM     | Autorisation pour poser des panneaux photovoltaïques sur une station d'épuration, au sol, sur des terrains non-utilisés                                    |  |
|  | Action existante à valoriser | CUCM     | Elaboration du projet alimentaire territorial  | La CUCM s'est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un projet alimentaire territorial. Elle a dans ce cadre obtenu le label PAT de niveau 1 (PAT émergeant) et été désignée lauréate de l'appel à projet national 2024 – 2025 du Programme National de l'Alimentation (PNA) : « vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat »  |
| Alimentation (ALIM)                              | Prospective                  | CUCM     | Etudes associées à l'élaboration ou à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial   | Dans le cadre du PAT, plusieurs études proposées pour les années à venir dont:<br>- Optimisation des outils de la restauration collective<br>- Étude stratégique sur le foncier agricole, ses opportunités et leviers de diversification de la production<br>- Diagnostic concernant la précarité alimentaire<br>- Étude prospective sur les besoins et usages de l'eau  |
|  | Action existante à valoriser | Communes | Actions portées en propre par les communes sur leur patrimoine   | Rénovation thermique de leur patrimoine bâti<br>Renouvellement du parc d'éclairage public<br>Désimperméabilisation de cours d'écoles   |
| Autres thématiques                               | Action existante à valoriser | CUCM     | Travail sur la sobriété foncière et limitation de l'artificialisation (élaboration de la stratégie ZAN)  |  |
|  | Action à venir               | CUCM     | Intégration des objectifs de sobriété foncière dans le PLUI avec l'ORT   |  |
|  | Prospective                  | CUCM     | Accompagner la mise en œuvre de projets de bâtiments de qualité  | Examiner les potentialités associées à des démarches ou labellisations telles que « Bâtiments Durables BFC » pour accompagner la mise en œuvre de projets de bâtiments de qualité (entreprises, collectivités)   |
|  | Prospective                  | CUCM     | Développer une vision de résilience du territoire  | Elargissement des champs d'action de l'adaptation au changement climatique, à inscrire dans une vision plus large de résilience du territoire, via la prise en compte des éléments de la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) parue en septembre 2023 et du PNACC3 (Plan national d'adaptation au changement climatique)   |



# **Bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau**

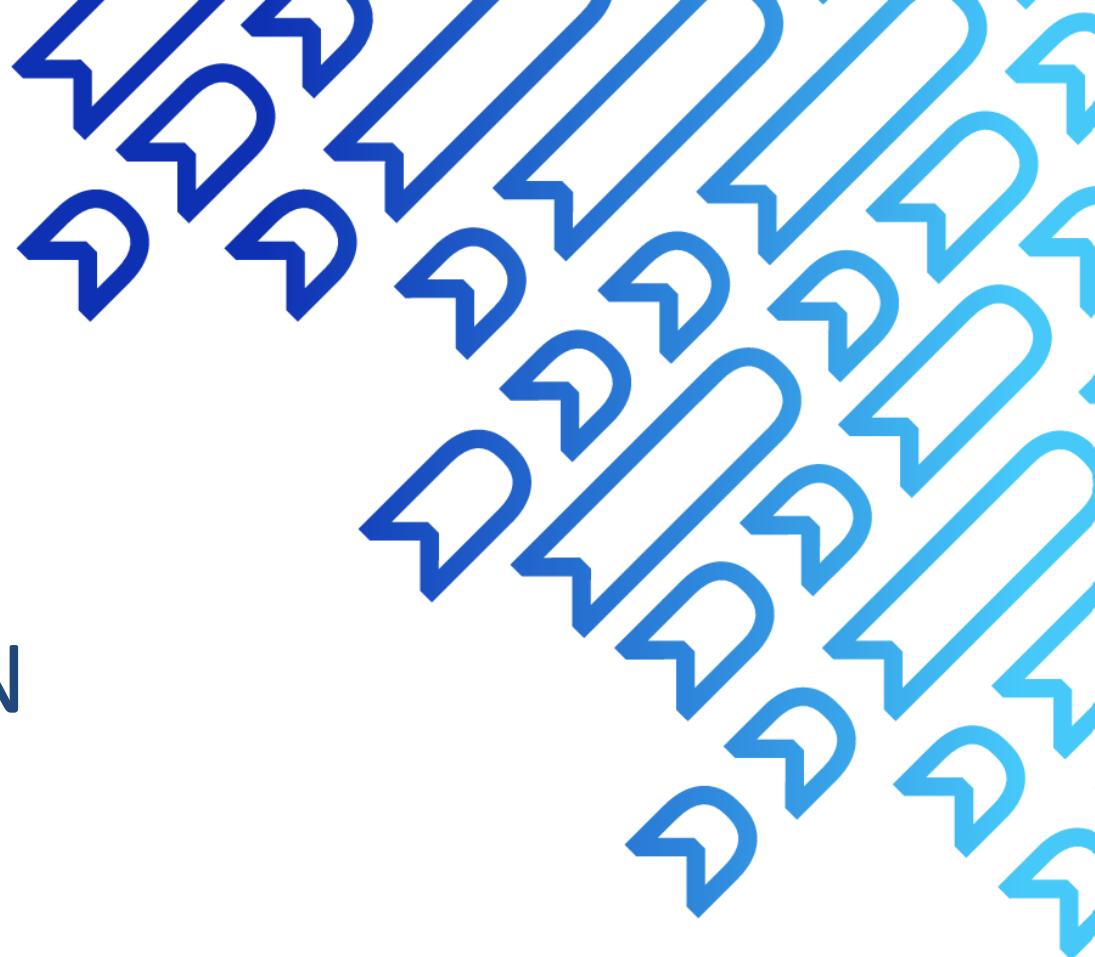
## Sommaire

### INTRODUCTION

#### I. CONSTAT

#### II. DIAGNOSTIC

#### III. PRECONISATIONS



# INTRODUCTION

**COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT  
MONTCEAU**

Château de la Verrerie, BP 90069  
71 206 Le Creusot Cedex

[creusot-montceau.org](http://creusot-montceau.org)

# Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

Un outil réglementaire visant à :

- structurer l'action de la collectivité et du territoire face aux enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air ;
- établir une stratégie de :

**1**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

**2**

Réduction de la dépendance énergétique du territoire

**3**

Adaptation aux conséquences du changement climatique

# En 2020, la CUCM a réalisé un PCAET pour une durée de 6 ans



**8 thématiques clés**



**60 mesures**



**48 actions prioritaires**

- Rénovation de l'habitat
- Mobilité transport
- Ressources et gestion de l'eau
- Economie circulaire
- Gestion du patrimoine communautaire
- Energies renouvelables ou de récupération
- Alimentation
- Animation et dispositifs supports

Pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire, la communauté urbaine du Creusot-Montceau a structuré son plan d'actions autour de 60 mesures, réparties parmi ces 8 thématiques clés.

Au vu de l'ambition fixée en 2020, le choix a été fait de se focaliser sur 48 actions prioritaires. Chacune fait l'objet d'une fiche action détaillée et d'un suivi annuel.

# En 2025, la CUCM réalise le bilan à mi-parcours de ce PCAET



## 3 objectifs



Mesurer la mise en œuvre effective du PCAET



Evaluer les résultats obtenus et identifier les réussites, les marges de progrès



Proposer des ajustements stratégiques et opérationnels pour la suite



## 3 phases méthodologiques

1

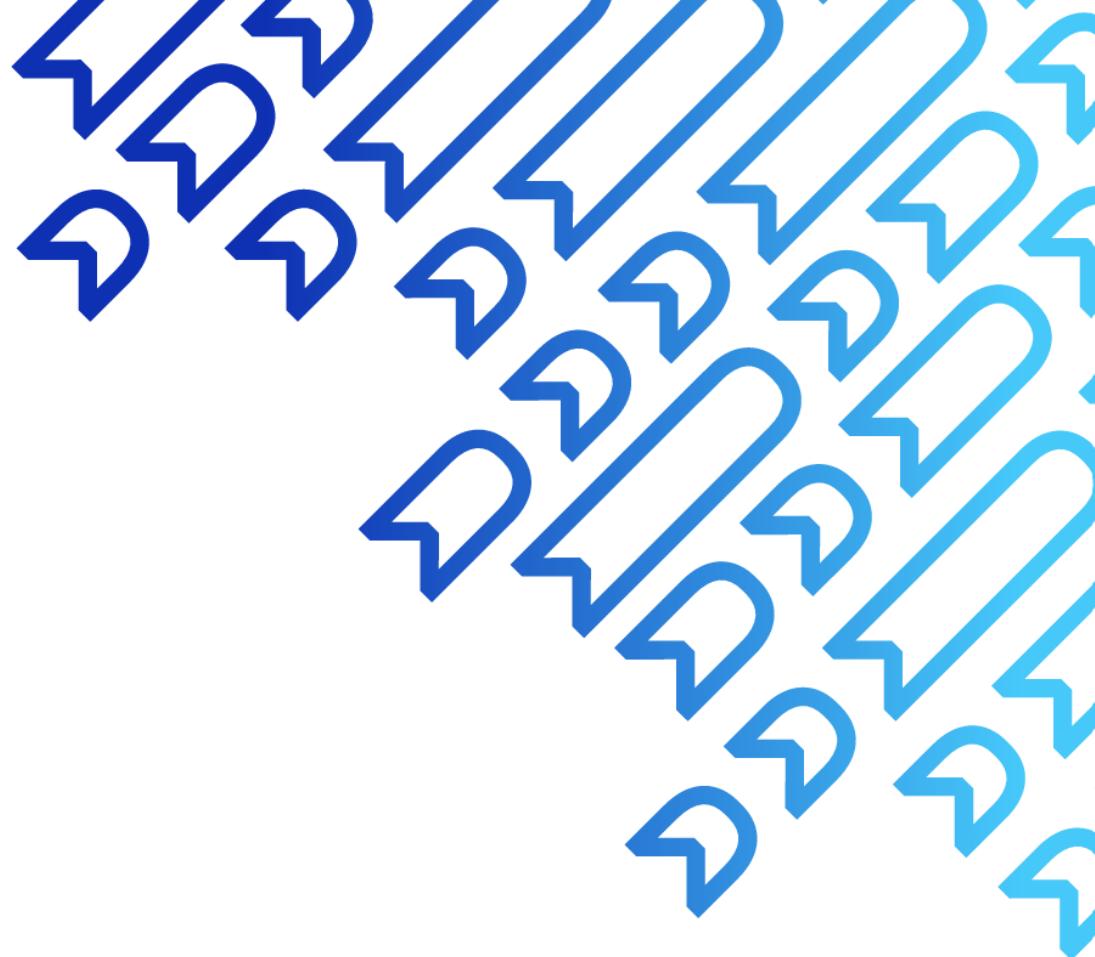
Cadrage et collecte des données auprès des porteurs d'actions et partenaires institutionnels

2

Diagnostic et analyse

3

Préconisations et lecture critique du plan d'actions



## I. CONSTAT

### **COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU**

Château de la Verrerie, BP 90069  
71 206 Le Creusot Cedex

[creusot-montceau.org](http://creusot-montceau.org)

# Rappel des orientations stratégiques du PCAET 2020

## Bâtiment résidentiel et tertiaire



- Massifier la rénovation énergétique
- Promouvoir l'usage des énergies renouvelables
- Soutenir les projets écocitoyens
- Utiliser des matériaux durables
- Gérer l'eau de manière responsable

## Mobilité



- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Favoriser les mobilités douces, le covoiturage, l'intermodalité
- Optimiser les déplacements professionnels

## Industrie



- Accompagner les projets valorisant les énergies fatales et réduisant les émissions
- Accompagner les initiatives limitant les besoins en transport

## Agriculture



- Développer les énergies renouvelables pour les déchets agricoles
- Renforcer la résilience climatique des exploitations
- Encourager les pratiques durables

## Production d'énergies renouvelables



- Développer les installations solaires, géothermiques et de méthanisation
- Récupérer les énergies fatales
- Encourager les projets écocitoyens
- Valoriser les bâtiments publics et industriels pour la production d'énergie

## Méthode d'analyse des données énergie climat territoriales

*Un diagnostic a été établi en 2017-2018 à partir des données 2014 recueillies par la plateforme régionale OPTEER (la plateforme de l'observatoire ORECA) pour identifier, pour le territoire de la CUCM :*

- Les consommations énergétiques finales en GWh
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en teqCO2
- La production d'énergies renouvelables (ENR) et de récupération en MWh

## Méthode d'analyse des données Climat / Air / Energie territoriales

*L'observatoire ORECA met régulièrement à jour ses données et leur historique au fil des évolutions des modalités de comptabilisation/évaluation. Les données de l'année de référence 2014 ont donc été actualisées en 2025 par rapport à l'analyse initiale prise en compte par la collectivité (2017-2018).*

*En conséquence, les objectifs initialement arrêtés par la CUCM se retrouvent aujourd'hui obsolètes.*



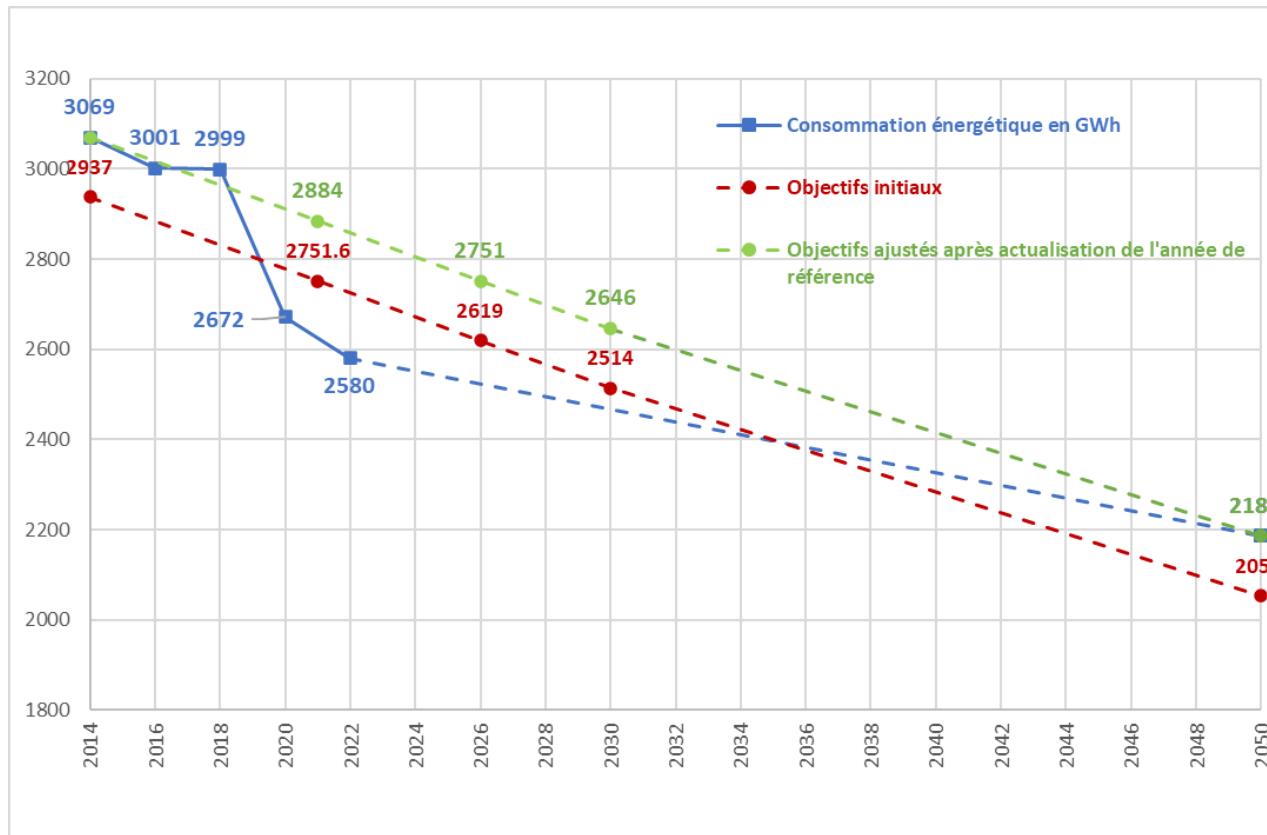
### Méthode d'Analyse

**Pour notre analyse actualisée, nous considérons que l'importance de la stratégie se situe dans la trajectoire de réduction.**

**Nous appliquons donc les mêmes % d'évolution qu'initialement prévus lors de l'élaboration du 2025. Ces pourcentages sont désormais simplement appliqués aux données mises à jour.**

## Analyse territoriale : données Climat / Air / Energie

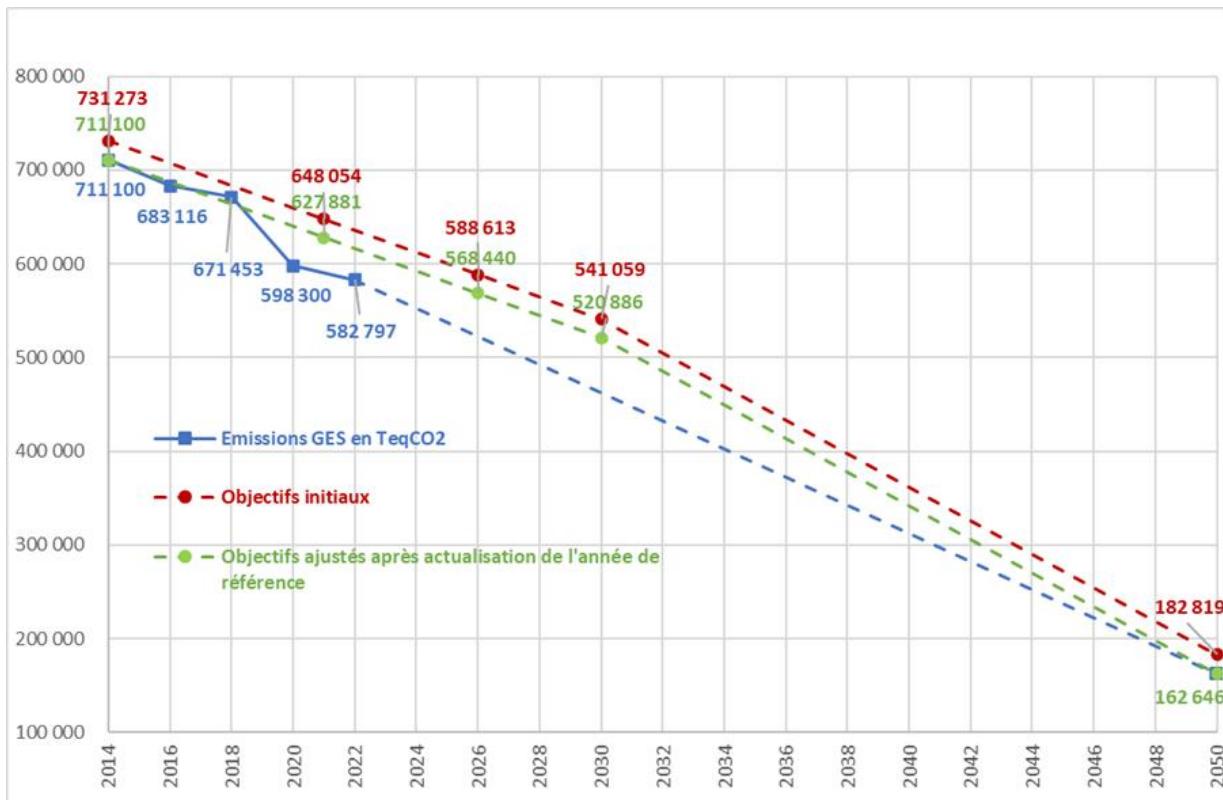
### Consommation énergétique finale globale en GWh



On distingue globalement une consommation réelle inférieure aux objectifs de la collectivité, à partir de 2019/2020. La trajectoire est donc pour le moment conforme aux ambitions fixées dans le PCAET.

## Analyse territoriale : données Climat / Air / Energie

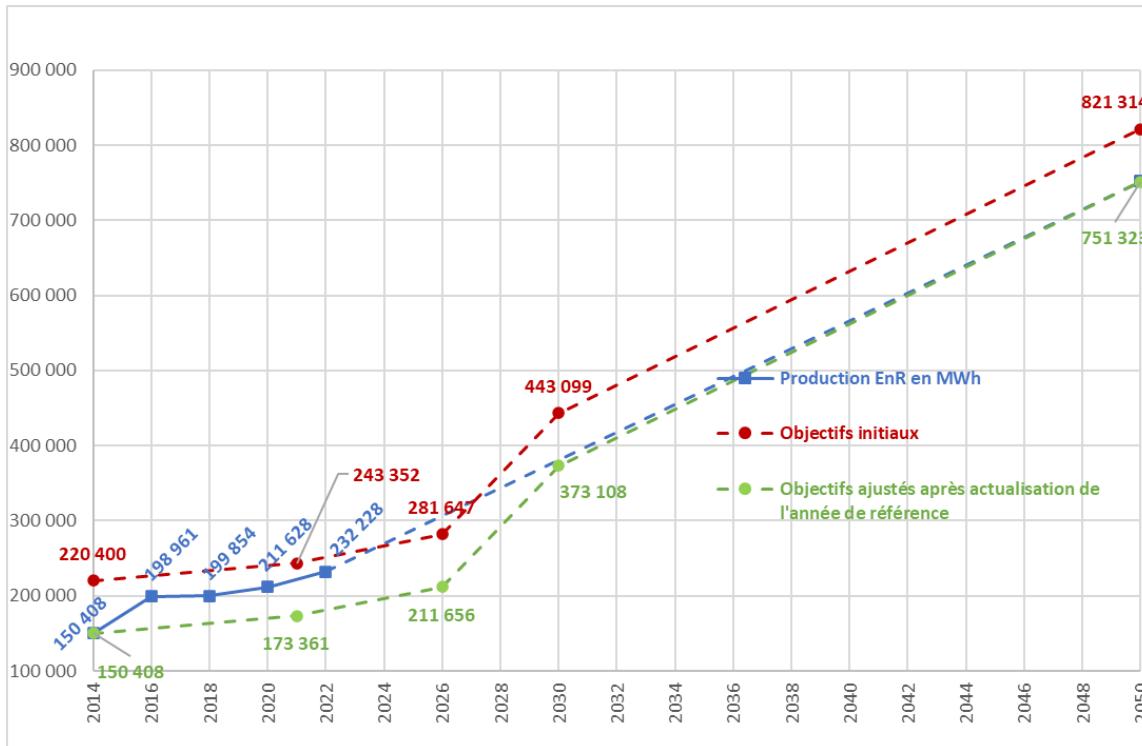
### Les émissions de GES en TeqCO2



*Là encore, l'évolution des émissions de GES du territoire poursuit une trajectoire conforme aux objectifs, avec une baisse conséquente en 2019 et 2020 (peut-être en partie due à la crise du COVID 19). La tendance se poursuit entre 2020 et 2022, mais dans une moindre mesure.*

## Analyse territoriale : données Climat / Air / Energie

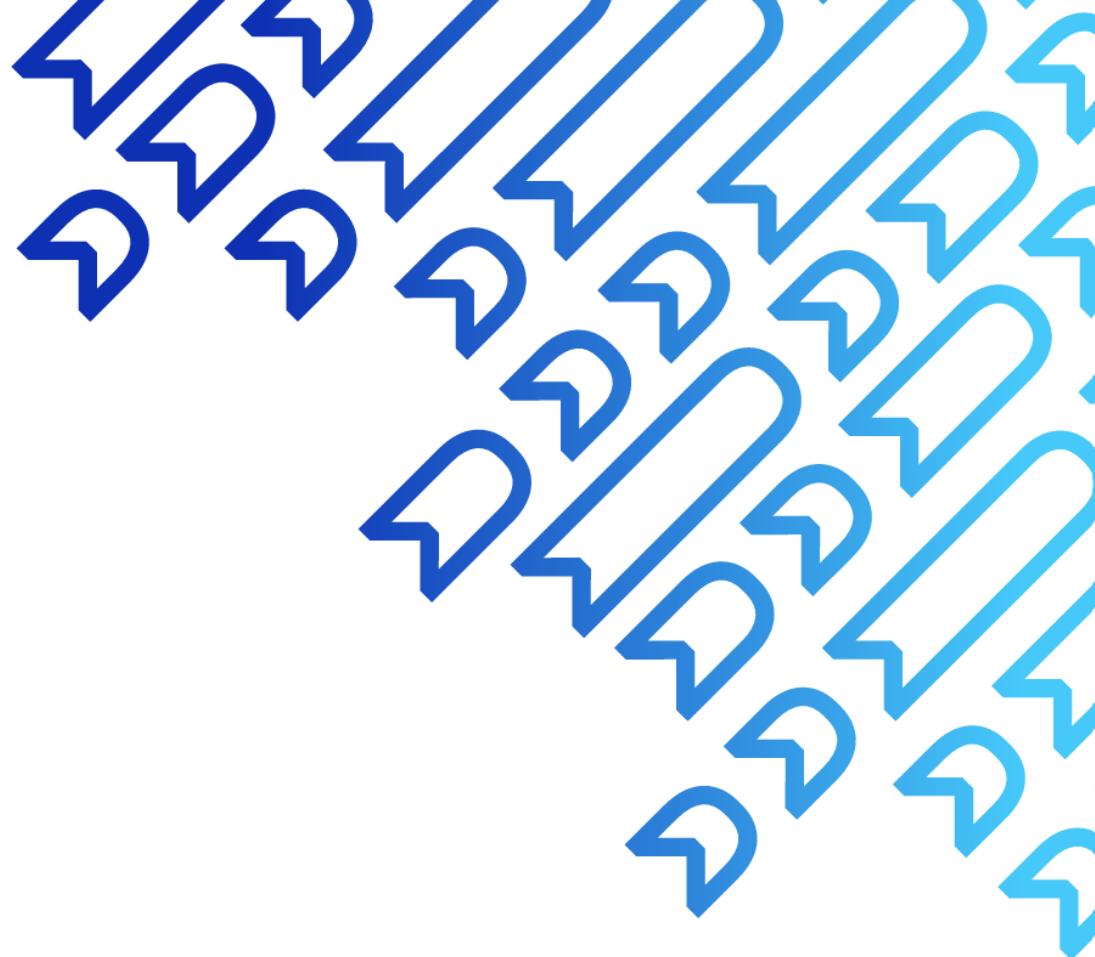
*La production d'énergies renouvelables (ENR) et de récupération en MWh*



*Les informations accessibles sur la plateforme OPTEER pour la production d'énergies renouvelables concerne 5 filières de production : l'éolien, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz (cogénération électricité-chaleur, biométhane) et la biomasse solide.*

*Nous manquons à ce jour d'informations concernant le développement de la géothermie par exemple, ce qui limite l'analyse.*

*En se basant sur les informations disponibles, la biomasse solide est de loin la première source de production d'énergies renouvelables sur le territoire (75% de la production totale d'ENR en se basant sur l'export des données de la plateforme OPTEER en 2023).*



## II. DIAGNOSTIC

**COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT  
MONTCEAU**

Château de la Verrerie, BP 90069  
71 206 Le Creusot Cedex

[creusot-montceau.org](http://creusot-montceau.org)

# Diagnostic : bilan quantitatif global

**48 actions prioritaires**

**16**

**Actions achevées  
ou intégrées**

*(la suite de l'action s'inscrit dans  
les pratiques de fonctionnement  
courant)*

**26**

**Actions  
engagées**

**4**

**Actions non  
engagées**

**2**

**Actions  
abandonnées**

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



## Focus : rénovation de l'habitat (5 actions)

| <br>Suivi  | <br>Points forts  | <br>Marges de progrès  |
|--|--|--|
| <div style="text-align: center; border: 1px solid green; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto;"> <p>5</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les 5 actions sont intégrées ou achevées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Attractivité du dispositif d'OPAH reconduite mi-2024 pour la quatrième année consécutive (3,5% des logements du parc privé rénovés depuis 2013)</li> <li>Des gains énergétiques moyens de 53% pour la rénovation des logements occupés par leur propriétaire, 65% dans le cas de travaux lourds, 68% pour les logements locatifs</li> <li>Les actions de requalification du parc d'habitat engagées par les bailleurs sociaux (Habellis et OPAC) sont menées à leur terme ou en cours. Les objectifs de réhabilitation ont été portés à 517 logements à l'horizon 2026, grâce au soutien de la CUCM à hauteur de 2 millions d'euros.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir la démarche de communication et d'accompagnement des copropriétés (objectif-cible fixé par l'OPAH n'a pas été atteint).</li> <li>Adapter les règlements d'intervention à venir de la CUCM dans le cadre de l'étude habitat</li> <li>Le territoire reste concerné par les passoires thermiques (on parle désormais aussi de « bouilloires thermiques ») et les actions de rénovation doivent se poursuivre</li> <li>La rénovation énergétique présente un coût important et des délais de réalisation des devis conséquents du fait du manque d'entreprises labellisées RGE</li> <li>Des contraintes de mise en œuvre des travaux liés à l'augmentation des coûts de travaux, à la complexité de certaines rénovations telle que rénovation du patrimoine minier confrontée à un zonage restrictif</li> <li>Des enjeux de réhabilitation renforcés par la trajectoire nationale bas carbone qui a depuis entraîné un changement de paradigme avec un nouvel accent sur la sobriété foncière.</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



## Focus : mobilité transport (10 actions)

|  <b>Suivi</b>   |  <b>Points forts</b>   |  <b>Marges de progrès</b>  |
|---|---|---|
| <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <span></span> <span></span> <span></span> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 actions intégrées</li> <li>• 5 actions engagées</li> <li>• 1 action non engagée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une direction des mobilités</li> <li>• Achat de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement du parc des services (10 VL et 1VUL électriques + 2 VL hybrides) et installation de 18 bornes</li> <li>• Engagement d'actions visant à favoriser les mobilités alternatives chez les agents dont en particulier l'augmentation du parc de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels</li> <li>• L'achat de 4 bus électriques en novembre 2024 livrés en novembre 2025 (sur un total de 14 bus pour le transport urbain) et la gratuité des bus pour les transports scolaires (bus scolaires roulant à 75% aux biocarburants)</li> <li>• L'adoption d'un Schéma Directeur Cyclable en 2019 sur la CUCM</li> <li>• Programme Avelo2 : déploiement de stationnements vélo, mise en place d'animations (scolaires et grand public), location vélo couplé à l'abonnement au réseau de bus, poste de chargé de mission mobilités actives</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire reste encore très dépendant de la voiture, avec peu de système de contraintes imposées à l'autosolisme</li> <li>• L'action non-engagée concerne l'élaboration d'un plan des mobilités par la CUCM dont le lancement est prévu en 2026</li> <li>• De nouveaux enjeux sont à explorer : l'analyse des flux domicile-travail en lien avec le développement économique, la desserte des communes rurales, les mobilités solidaires...</li> <li>• Elargissement du schéma cyclable, centré principalement sur 3 communes, avec l'intégration de nouvelles communes (révision programmée en 2026)</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



## Focus : ressources et gestion de l'eau (8 actions)

|  <p><b>Suivi</b></p>   |  <p><b>Points forts</b></p>  |  <p><b>Marges de progrès</b></p>  |
|--|---|--|
|  <ul style="list-style-type: none"> <li>3 actions intégrées</li> <li>4 actions engagées</li> <li>1 action abandonnée</li> </ul> | <p><i>Le PCAET a initialement été axé autour de la préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau, notamment à travers des actions de protection des captages du territoire</i></p> <p><i>Se sont depuis ajoutées les questions de gestion de l'eau à la parcelle et de « désimperméabilisation » au sens large.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des schémas directeurs Assainissement ont été adoptés et engagés</li> <li>Des rendements de l'adduction d'eau potable améliorés</li> <li>Un accent a été mis sur l'amélioration de la protection de la ressource avec le recrutement d'une animatrice agricole</li> <li>La CUCM poursuit l'installation d'équipements moins énergivores dans l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'adduction et les stations de traitement</li> <li>Une aide aux ménages est mise en œuvre pour limiter à 3% la part de la facture d'eau maximale dans leurs revenus (3400 foyers concernés depuis sa mise en œuvre)</li> <li>L'accompagnement des agriculteurs pour une agriculture moins consommatrice d'eau potable du réseau (dispositif d'aide économique en lien avec la chambre d'agriculture)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Se distingue un enjeu de solidarité intra et extra-communautaire : des interconnexions pourraient être envisagées avec les syndicats voisins, plus sensibles que la CUCM au stress hydrique.</li> <li>Développer la sensibilisation des particuliers et des maîtres d'ouvrage sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle</li> <li>Explorer les possibilités d'économies et de stockage de l'eau dans le domaine agricole en lien avec le schéma directeur eau et le PAT</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



**Focus : économie circulaire (3 actions)**

|  <p><b>Suivi</b></p>  |  <p><b>Points forts</b></p>  |  <p><b>Marges de progrès</b></p>   |
|---|---|---|
|   <ul style="list-style-type: none"> <li>2 actions intégrées</li> <li>1 action engagée</li> </ul> | <p><i>On distingue ces dernières années une évolution de la réflexion allant de la gestion et la collecte des déchets, aux enjeux de prévention.</i></p> <p><i>Le service Prévention des Déchets s'est constitué à peu près au même moment que l'élaboration du PCAET et dans la continuité d'une démarche « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » menée de 2016 à 2019.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'une recyclerie conformément au planning, avec une ouverture le 27 novembre 2025</li> <li>Le PLPDMA adopté en octobre 2022 et mis en œuvre (67 actions, 5 axes)</li> <li>La mobilisation d'entreprises volontaires sur la thématique « économie circulaire » avec plusieurs expérimentations dont le déploiement d'une bourse au réemploi de matériaux de tout type, dématérialisée via l'application WhatsApp</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il reste nécessaire d'impliquer davantage les entreprises dans le pilotage partagé des actions d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale</li> <li>Développer la communication auprès du grand public pour renforcer les impacts des actions et insuffler les changements de comportement</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



**Focus : gestion du patrimoine communautaire (3 actions)**

- **A noter, le patrimoine communautaire est compris ici au sens large** : sont considérés le bâti mais aussi l'évolution des outillages d'entretien des voiries ou encore l'aménagement des zones d'activités en réduisant la consommation d'eau et d'énergie.

| <br><b>Suivi</b>  | <br><b>Points forts</b>  | <br><b>Marges de progrès</b>   |
|---|---|---|
|  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 action intégrée</li> <li>• 2 actions engagées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet patrimoine bâti : des pré-diagnostic ont été effectués sur 5 sites d'implantation de la CUCM</li> <li>• Un travail important a été mené concernant l'évolution et l'expérimentation de nouveaux outils d'entretien des voiries et des espaces communautaires (ex: expérimentation de désherbage par eau chaude avec amidon)</li> <li>• Le renouvellement de l'éclairage public par l'équipement de 852 points lumineux en LED sur les zones d'activités de gestion communautaire a pu être mené et achevé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les diagnostics énergétiques mettent en avant des bâtiments parfois vétustes. Ils doivent être suivis d'un plan de travaux pluriannuel qui sera proposé en 2026 aux nouveaux élus communautaires</li> <li>• L'adaptation des espaces publics au bouleversement climatique est à développer, avec une réflexion autour de l'imperméabilité des sols notamment et du « verdissement » de l'espace public en général</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



## Focus : énergies renouvelables ou de récupération (7 actions)

*Le PCAET a initialement été axé sur plusieurs filières de production d'énergie renouvelable et leur financement.*

*Des évolutions réglementaires portant spécifiquement sur la filière photovoltaïque, accompagnées d'une mobilisation forte des opérateurs du secteur ont abouti à une mise en avant de cette énergie*

| <br>Suivi   | <br>Points forts  | <br>Marges de progrès   |
|---|--|--|
|   <ul style="list-style-type: none"> <li>5 actions engagées</li> <li>2 actions non engagées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'une stratégie photovoltaïque communautaire priorisant le développement en toiture et encadrant le développement au sol afin que ce développement ne se fasse pas au détriment des espaces naturels, du paysage et du développement territorial</li> <li>Animation de réunions en direction des entreprises pour le développement du PV en toiture, en accompagnement de la MESE</li> <li>Réalisation d'une cartographie des toitures et parkings communautaires soumis aux obligations de solarisation ou ombrières d'ici 2028</li> <li>Accompagnement des communes à la définition de leur ZAER, sur des filières et sous-filières en phase avec le PCAET</li> <li>Intégration au sein de l'AMI PV d'un volet implication des habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions relatives aux autres énergies ou à la participation citoyenne ont moins avancé que prévu du fait de la prééminence du photovoltaïque (évolutions réglementaires, sollicitation par les opérateurs de la filière)</li> <li>Toutefois, la définition des ZAER par 31 communes sur 34, crée un contexte favorable à l'accompagnement de nouveaux projets.</li> <li>Le bon avancement de la stratégie photovoltaïque sera tributaire d'une plus grande stabilité des cadres réglementaires</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique

**Cette thématique possède une définition large** puisqu'elle concerne toute la chaîne de l'alimentation, allant de l'accompagnement des agriculteurs à la gestion de la consommation.



## Focus : alimentation (4 actions)

| <br><b>Suivi</b>   | <br><b>Points forts</b>   | <br><b>Marges de progrès</b>   |
|--|--|---|
|  <ul style="list-style-type: none"> <li>1 action intégrée</li> <li>2 actions engagées</li> <li>1 action abandonnée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le volet alimentation a été remis au centre de la stratégie de la Communauté Urbaine et est largement valorisé dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT).</li> <li>La CUCM accompagne les agriculteurs et les producteurs dans la création de points de vente et de circuits-courts (ex : programme de pré-incubation)</li> <li>Un groupement de commande de 5 communes porte une convention avec un prestataire pour l'introduction de produits durables et locaux pour la restauration scolaire (50% de produit durable, 30% de circuit court et de la viande volaille et porc 100% label rouge) et un accord d'approvisionnement avec l'abattoir d'Autun. Résultats observés: 49% de produits de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La réduction des émissions agricoles via des solutions innovantes reste difficile dans ce territoire marqué par la production bovine</li> <li>Le PAT souligne l'importance de l'accompagnement des agriculteurs pour des exploitations plus « sobres » en énergie et en émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Bien que de nombreuses initiatives existent déjà sur le territoire (production locale, circuits court, accès à une alimentation de qualité, prévention des déchets), il y a un enjeu de coordination à l'échelle du territoire et de développement de l'interconnaissance</li> </ul> |

# Diagnostic : bilan quantitatif par thématique



**Focus : animations et dispositifs support (8 actions)**

|  <p><b>Suivi</b></p>   |  <p><b>Points forts</b></p>  |  <p><b>Marges de progrès</b></p>  |
|--|---|--|
| <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <span data-bbox="149 645 295 717">   </span> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="65 933 270 1005">• 7 actions engagées</li> <li data-bbox="65 1033 309 1105">• 1 action non engagée</li> </ul> </div> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="424 702 1115 889">• Un accompagnement et des actions de conseils à l'attention des communes (dispositif Effilogis, décret tertiaire – Cerema - conseils lors de démarchages par des développeurs PV...)</li> <li data-bbox="424 933 1077 1033">• Une action d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles (formation ciblant les éleveurs bovins)</li> <li data-bbox="424 1077 1115 1350">• Des démarches d'accompagnement d'entreprises mises en place par la Mission économie et services aux entreprises à partir de 2021 (dans le cadre de la nouvelle stratégie économique issue des assises de la relance économique) en particulier sur les volets Mobilité et Energie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1163 645 1816 875">• Sur 48 fiches actions suivies, 4 seulement font aujourd'hui l'objet d'un suivi par un porteur d'action « externe » à la collectivité. Les actions sont pilotées et suivies, mais le PCAET reste largement un projet « interne ».</li> <li data-bbox="1163 918 1816 1206">• L'enjeu est d'étendre à l'avenir le portage du plan aux acteurs du territoire, en particulier les entreprises du tissu industriel, qui bien qu'accompagnées par la collectivité et mobilisées lors de groupes de travail, ne sont pas aujourd'hui associées à la gouvernance et au suivi du plan.</li> <li data-bbox="1163 1249 1816 1393">• La crise sanitaire et la modification de la cartographie des acteurs et de leurs représentants ont complexifié la mise en place d'instances de gouvernance</li> </ul> |



### III. PRECONISATIONS

**COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT  
MONTCEAU**

Château de la Verrerie, BP 90069  
71 206 Le Creusot Cedex

[creusot-montceau.org](http://creusot-montceau.org)

## Préconisations d'ordre général



- Ouvrir davantage le plan climat **aux acteurs du territoire**, en particulier les **entreprises** du tissu industriel, particulièrement impliquées sur les questions énergétiques
- Prendre en compte l'enjeu d'**harmonisation des différents documents stratégiques (dont PCAET)** lors de la mise à jour des documents d'urbanisme à partir de 2026 (**SCOT-AEC\*** puis **PLUi**)
- Explorer la question des labels, notamment du **label TETE** (Territoire Engagé pour la Transition écologique) qui constitue aussi une démarche d'amélioration continue
- Mettre en valeur les **bonnes pratiques** (par exemple, le fait de faire un diagnostic bâtimentaire pour rénovation permet de réduire les charges de fonctionnement sur le long terme) **et mieux communiquer sur les avancées et les innovations** pour inciter les **entreprises** et **citoyens** à être acteurs de la transition
- Mettre en valeur les **initiatives locales** de chaque **commune**

# Actions complémentaires à valoriser (existantes ou à venir)

## Rénovation de l'habitat



Lancement de l'étude stratégique d'habitat et de peuplement pilotée par la CUCM et visant à mieux comprendre les nouveaux modes d'habiter, à proposer des nouvelles formes d'habitats adaptés aux besoins des ménages et prenant en compte les problématiques environnementales et à mettre à plat les dispositifs de l'habitat et les modalités d'intervention de la CUCM



Mise en place d'un pacte territorial pour dynamiser la rénovation énergétique

## Mobilité transport



Un plan de mobilité a été élaboré avec le Medef sur la zone industrielle de la Fiolle avec notamment une analyse des flux pour objectiver les données



A l'échelle communale : valoriser les dispositifs « coeurs de villes » et « petites villes de demain » mis en œuvre jusqu'en 2026



Intégration des mobilités douces (vélo, marche) dans les réaménagements des espaces publics (coulées vertes, voies cyclables)



Installation par la CUCM et par certaines communes de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'espace public

## Gestion du patrimoine communautaire



Acquisition et l'installation par la collectivité de modules de reprogrammation des luminaires sur trois ans (2024 à 2026).



Remise en état des bâches de collecte d'eau pluviale sur les CT pour des usages de nettoyage



Travail sur le pilotage des bâtiments et la sensibilisation aux différents usages

### Légende :



Actions existantes à valoriser



Actions à venir



Actions prospectives potentielles

# Actions complémentaires à valoriser (existantes ou à venir)

## Ressources et gestion de l'eau

-  Installation de la télérelève des compteurs d'eau
-  Gestion des eaux pluviales par infiltration dans le cadre de projets d'aménagements et de travaux de voirie
-  Elaboration d'un bilan carbone des services Eau et Assainissement et des services délégués
-  Mise en œuvre de critères de développement durable dans les marchés publics d'infrastructures
-  Sensibilisation des citoyens aux techniques de gestion alternatives des eaux pluviales
-  Promotion des vélos de service pour le suivi des chantiers

## Economie circulaire

-  Expérimentation de casiers connectés pour collecte des biodéchets
-  « speed-meeting » des achats responsables (rencontre entre entreprises, collectivités et structures de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire).
-  Elargissement de la bourse au réemploi à l'échelle du territoire « Bourgogne Industrie » sur plusieurs intercommunalités
-  Engagement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle des 5 EPCI de territoire d'industrie (espace de travail ouvert intégrant acteurs économiques et académiques co-élaborant et co-construisant des actions)

## Energies renouvelables ou de récupération

-  Mobilisation collective d'entreprises de plusieurs zones d'activité sur les questions d'énergie et de mobilité par la mission économie et service aux entreprises
-  Etude de faisabilité avec l'agence économique régionale pour la création d'un réseau de chaleur avec une valorisation de la chaleur fatale des industries sur Le Creusot (engagement automne 2025)

### Légende :

-  Actions existantes à valoriser
-  Actions à venir
-  Actions prospectives potentielles

# Actions complémentaires à valoriser (existantes ou à venir)

## Alimentation

 Dans le cadre du PAT, plusieurs études proposées pour les années à venir dont:

- Optimisation des outils de la restauration collective
- Étude stratégique sur le foncier agricole, ses opportunités et leviers de diversification de la production
- Diagnostic concernant la précarité alimentaire
- Étude prospective sur les besoins et usages de l'eau

## Autres thématiques

 Actions portées en propre par les communes sur leur patrimoine:

- Rénovation thermique de leur patrimoine bâti
- Renouvellement du parc d'éclairage public
- Désimperméabilisation de cours d'écoles

 Travail sur la sobriété foncière et limitation de l'artificialisation (élaboration de la stratégie ZAN)

 Intégration des objectifs de sobriété foncière dans le PLUI avec l'ORT

 Examiner les potentialités associées à des démarches ou labellisations telles que « Bâtiments Durables BFC » pour accompagner la mise en œuvre de projets de bâtiments de qualité (entreprises, collectivités)

 Elargissement des champs d'action de l'adaptation au changement climatique, à inscrire dans une vision plus large de résilience du territoire, via la prise en compte des éléments de la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) parue en septembre 2023 et du PNACC3 (Plan national d'adaptation au changement climatique)

### Légende :

-  Actions existantes à valoriser
-  Actions à venir
-  Actions prospectives potentielles

## Recommandations : Gouvernance et suivi du PCAET

*Deux questions majeures :*

- *l'articulation des différents documents de planification stratégique entre eux, à l'aune des transitions écologiques (PCAET, PLUI, projet alimentaire territorial, PLPDMA, schéma vélo...)*
- *l'optimisation des besoins de mobilisation et coordination d'une multitude d'instances de suivis.*  
*Plusieurs grandes orientations peuvent être suivies pour répondre à ces enjeux*

- Engagement d'un SCoT-AEC ce qui permettra :
  - De donner plus de lisibilité aux politiques engagées ;
  - De faciliter l'appropriation par les élus des objectifs de la politique de développement territorial ;
  - D'articuler la stratégie du territoire avec les enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique ;
- Eviter la démultiplication des instances en réfléchissant à la création d'une gouvernance liée au suivi et à la mise en œuvre des stratégies de transition écologique partenariales, qui assurerait le suivi des documents contribuant aux transitions écologiques
- Développer un pilotage technique plus transversal au travers de :
  - La proposition de constitution d'une équipe projet interne à la Communauté Urbaine,
  - L'appui sur des instances techniques transversales existantes internes à la Communauté Urbaine pour pouvoir assurer la cohérence stratégique entre directions.



COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Château de la Verrerie, BP 90069

71 206 Le Creusot Cedex



[creusot-montceau.org](http://creusot-montceau.org)

**Creusot**  
**Montceau**  
Communauté Urbaine